

Fonds des Nations Unies
pour l'enfance

Rapport financier
et états financiers vérifiés
de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1991
et Rapport du Comité
des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels • Quarante-septième session
Supplément n° 5B (A/47/5/Add.2)



NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
SIGLES	vi
LETTRES D'ENVOI	vii
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1991	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	42
IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1991	43
<u>Etat I.</u> Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991	44
<u>Etat IA.</u> Etat financier des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991	45
<u>Etat II.</u> Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds au 31 décembre 1991	46
<u>Etat III.</u> Etat des variations du solde des fonds au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991	47
<u>Etat IV.</u> Etat de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991	48
<u>Etat V.</u> Etat au 31 décembre 1991 des engagements approuvés imputables à la masse commune des ressources ou aux fonds supplémentaires	49
<u>Etat VI.</u> Coopération au titre des programmes : Masse commune des ressources, fonds supplémentaires et fonds provenant d'organismes des Nations Unies : état au 31 décembre 1991 des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés	50
<u>Etat VII.</u> Montant des prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991	55
<u>Etat VIII.</u> Fonds d'immobilisations : état de l'actif et du passif et du solde du Fonds au 31 décembre 1991	56

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
Notes afférentes aux états financiers	58
Tableaux relatifs aux états financiers	61
Tableau 1. Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991	61
Tableau 2. Autres recettes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991	64
Tableau 3. Disponibilités au 31 décembre 1991	65
Tableau 4. Sommes à recevoir au 31 décembre 1991 : contributions à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs	66
Tableau 5. Ventilation par ordre chronologique des contributions à recevoir au 31 décembre 1991	68
Tableau 6. Comptes débiteurs, avances et dépôts au 31 décembre 1991	69
Tableau 7. Stocks au 31 décembre 1991	70
Tableau 8. Etat au 31 décembre 1991 des contributions annoncées ou versées d'avance pour des exercices ultérieurs	71
Tableau 9. Comptes créditeurs et autres engagements non réglés au 31 décembre 1991	72
Tableau 10. Services d'achat et autres activités : comptes de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991 ..	73
Tableau 10.1. Services d'achat et autres activités : comptes spéciaux pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991	74
Tableau 10.2. Conférence mondiale sur l'éducation pour tous et activités connexes : comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1991	77
Tableau 10.3. Sommet mondial pour les enfants et activités connexes : comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1991	78

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
Tableau 11. Recettes, dépenses et solde des fonds pour les achats contre remboursement - dépenses de personnel et dépenses connexes de l'exercice terminé le 31 décembre 1991	82
V. RECAPITULATION DE PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS	83
<u>Annexes</u>	
I. Renseignements statistiques et autres	86
II. Définition de certains termes employés dans le rapport	94

SIGLES

AGFUND	Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CEE	Communauté économique européenne
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNULAD	Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNRWA	Agence de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le 31 mars 1992

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport et les états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général

(Signé) James P. GRANT

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017

Le 30 juin 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, y compris l'opération Cartes de vœux, pour l'exercice biennal 1990-1991 terminé le 31 décembre 1991, états qui ont été présentés par le Directeur général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes susmentionnés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana et Président du Comité
des commissaires aux comptes de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York, N. Y.

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL
TERMINE LE 31 DECEMBRE 1991

Introduction

1. Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) présente ci-après le rapport financier sur les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991, qui comporte neuf états et 14 tableaux. Le rapport financier donne des détails sur les résultats financiers des activités de l'UNICEF pour l'exercice 1990-1991. Les faits les plus marquants sont récapitulés dans les paragraphes qui suivent.

Recettes

2. Le montant total des recettes de l'UNICEF pour l'exercice 1990-1991 s'est élevé à 1 milliard 628 millions de dollars. Presque tous les gouvernements, tant des pays développés que des pays en développement, ont contribué. Les recettes ont été affectées comme suit : 1 milliard 37 millions de dollars à la masse commune des ressources et 591 millions de dollars aux fonds supplémentaires (dont 135 millions de dollars pour les secours d'urgence). Leur répartition en fonction de l'origine des fonds était la suivante : 72 % (1 milliard 177 millions de dollars) provenaient de gouvernements et d'organisations intergouvernementales; 24 % (391 millions de dollars) de campagnes de collecte de fonds, de la vente de cartes de vœux et de dons individuels; 1 % (21 millions de dollars) d'organismes des Nations Unies et 2 % (39 millions de dollars) de sources diverses, y compris les gains de change résultant de la conversion d'éléments de l'actif et du passif et les intérêts créditeurs.

Dépenses

3. Durant l'exercice 1990-1991, les dépenses de l'UNICEF se sont élevées à 1 milliard 486 millions de dollars. Sur ce total, 805 millions de dollars ont été prélevés sur la masse commune des ressources et 538 millions de dollars sur les fonds supplémentaires pour financer les activités de coopération au titre des programmes. Le solde (143 millions de dollars) était constitué par les dépenses d'administration. Il faut ajouter à ces chiffres un montant de 8 millions de dollars représentant les sommes passées par pertes et profits et les ajustements apportés aux recettes.

Dons en nature

4. Au cours de la période 1990-1991, des dons en nature, évalués par les donateurs à 22 millions de dollars, ont été affectés par l'UNICEF à des projets. Le Gouvernement italien, notamment, a fait des dons en nature d'une valeur de 14 millions de dollars au titre du programme élargi de vaccination et d'activités connexes exécutées en Afrique, en Amérique centrale et en Asie. Ces dons ne figurent pas dans les comptes de l'UNICEF, bien que ses services administratifs en assurent la gestion.

Comptes spéciaux

5. Les comptes spéciaux qui ne sont pas liés à des engagements approuvés par le Conseil d'administration de l'UNICEF ne sont pas pris en compte dans les recettes et les dépenses du Fonds. Il s'agit essentiellement de fonds destinés à financer des biens et services achetés et fournis, contre remboursement, par l'UNICEF, pour le compte de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies ou d'organisations non gouvernementales (ONG). Au cours de l'exercice biennal 1990-1991, les contributions versées à ces comptes spéciaux ou annoncées ont atteint 124 millions de dollars qui se sont ajoutés aux soldes arrêtés le 1er janvier 1990. Les dépenses et engagements de dépenses imputés sur ces comptes se sont chiffrés à 131 millions de dollars, et 6 millions de dollars ont été restitués aux donateurs ou affectés à d'autres activités avec l'approbation des donateurs.

Liquidités

6. Le montant total des disponibilités (403 millions de dollars), y compris le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale (47 millions de dollars), était placé dans de grandes banques dans la plupart des pays où l'UNICEF exerce des activités. Sur ce montant, 371 millions de dollars étaient placés dans des comptes de dépôts à terme portant intérêt et 32 millions de dollars dans des comptes courants. Le montant indiqué comprenait 25 millions de dollars en monnaies utilisables uniquement dans le pays donateur pour régler les achats et autres dépenses effectués localement.

Programmes approuvés

7. Au cours de l'exercice biennal 1990-1991, le Conseil d'administration a approuvé de nouveaux engagements d'un montant total de 1 milliard 910 millions de dollars pour des programmes en faveur de l'enfance exécutés dans des pays avec lesquels l'UNICEF coopère, ainsi que pour des projets régionaux et interrégionaux. Ce total comprend 1 milliard 299 millions de dollars au titre de programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources et 611 millions de dollars au titre de projets qui ont été approuvés par le Conseil comme méritant d'être appuyés et qui ont été financés par les fonds supplémentaires dont les donateurs ont annoncé le versement en 1990-1991.

Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(Signé) James P. GRANT

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), y compris l'opération Cartes de vœux, pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991.
2. Cette vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, et conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les comptes ont été vérifiés au siège de l'UNICEF, à Copenhague, et dans les bureaux extérieurs au Brésil, en Ethiopie, en Jordanie, au Nigéria, en Ouganda, en République arabe syrienne, en Thaïlande et au Zimbabwe, et aux bureaux de l'opération Cartes de vœux à New York et à Genève.
3. Au cours de l'exercice considéré, le Comité des commissaires aux comptes a continué, comme à l'accoutumée, à faire état des résultats de vérifications particulières et à envoyer à l'Administration des lettres de gestion contenant des observations et des recommandations détaillées. Cette pratique s'est révélée utile pour maintenir un dialogue permanent avec l'Administration.
4. Les aspects les plus importants des opérations de vérification pour l'exercice écoulé sont présentés ci-après. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les réactions sont indiquées, s'il y a lieu.
5. Le présent rapport comprend deux parties, traitant respectivement de la vérification des états financiers et de questions de gestion.

Suivi des mesures prises en application des recommandations antérieures

6. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 17 de la résolution 46/183 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991, le Comité a fait le point des mesures prises en application de ses recommandations antérieures. Il a noté que l'Administration avait pris un certain nombre de mesures efficaces pour donner suite aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport de vérification pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1989 ^{1/}. Les détails des mesures prises et les observations du Comité figurent à l'annexe I du présent rapport. En résumé, le Comité tient à souligner que le problème des avances non régularisées persiste. Les visites que ses vérificateurs ont effectuées dans plusieurs bureaux extérieurs ont révélé que de nouvelles avances continuaient d'être consenties alors que l'emploi d'avances antérieures n'avait pas encore été justifié. En outre, des projets financés par des fonds supplémentaires continuaient d'accuser d'importants déficits qui étaient imputés à la masse commune des ressources, les fonds fournis par les donateurs étant insuffisants.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 5B (A/45/5/Add.2 et Corr.1), sect. II.

Résumé des recommandations

7. Le Comité recommande l'adoption des mesures correctives ci-après, qui sont présentées par ordre de priorité :

a) Afin de réduire sensiblement les dépassements de crédits au titre des projets financés à l'aide de fonds supplémentaires :

- i) Il faudrait améliorer encore les échanges d'informations financières entre les villes sièges et les bureaux extérieurs pour faciliter la concordance des dépenses au titre des projets;
- ii) Le Système mondial d'appui aux bureaux extérieurs devrait être élargi de manière à englober le mécanisme automatique de "blocage" de manière à renforcer la surveillance des dépenses dans les bureaux extérieurs (voir par. 59);

b) Pour que les services d'achats puissent devenir une activité autonome sur le plan financier, il faudrait prendre les mesures suivantes :

- i) Les dépenses de personnel imputées au compte des services d'achats devraient être revues et les réductions voulues devraient être effectuées. A l'avenir, le nombre des postes devrait être en rapport avec le volume des services d'achats projetés;
- ii) Les dépenses devraient être contrôlées de plus près afin de limiter les frais de fonctionnement;
- iii) La commission actuellement prélevée au titre des frais de manutention devrait être revue en fonction des frais de fonctionnement (voir par. 72);

c) En ce qui concerne les avances en espèces consenties aux gouvernements :

- i) L'UNICEF devrait veiller de nouveau à ce que ses bureaux extérieurs respectent scrupuleusement le principe qui consiste à n'accorder de nouvelles avances qu'une fois régularisées les avances antérieures;
- ii) Les bureaux extérieurs devraient présenter des estimations annuelles des avances en espèces qu'ils comptent devoir verser aux gouvernements dans le courant de l'exercice;
- iii) Un numéro de compte distinct devrait être affecté aux avances versées, de façon que l'Administration puisse connaître le montant global de ces avances aux fins du suivi et du contrôle (voir par. 86);

d) Les bureaux extérieurs devraient cesser de verser des compléments de traitement et autres primes aux fonctionnaires nationaux associés à l'exécution de programmes bénéficiant d'une aide de l'UNICEF en attendant qu'une politique appropriée applicable à l'échelle mondiale soit élaborée (voir par. 102 et 104);

e) Il faudrait revoir régulièrement les décisions prises dans des situations d'urgence afin de s'assurer qu'elles restent bien fondées de manière que les services soient assurés de façon économique (voir par. 118);

f) Les disponibilités continuant d'être sensiblement supérieures aux besoins de trésorerie, l'UNICEF devrait revoir la justesse de sa politique actuelle en matière de trésorerie (voir par. 36);

g) Conformément à la pratique en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, la valeur des biens durables dont l'UNICEF reste propriétaire devrait être divulguée dans des notes afférentes aux états financiers (voir par. 46 et 47);

h) En ce qui concerne l'opération Cartes de vœux, il faudrait minimiser les effets des fluctuations des taux de change en éliminant le délai qui s'écoule entre la date de comptabilisation des ventes (30 avril) et la date effective des versements effectués par les partenaires de vente (après le 31 août) (voir par. 122);

i) Sauf avis contraire des donateurs, toutes les contributions pluriannuelles devraient être comptabilisées en recettes au titre des fonds supplémentaires sur la base des tableaux de décaissement présentés par les donateurs (voir par. 79);

j) L'assistance nécessaire devrait être fournie pour achever l'opération de régularisation des comptes de tiers ouverts au nom de fonctionnaires (voir par. 41);

k) Les postes demeurant vacants dans le Bureau de la vérification interne des comptes devraient être pourvus et il faudrait rapidement prendre des mesures efficaces pour remédier aux défaillances chroniques du système de contrôle interne signalées par les vérificateurs internes (voir par. 136 et 141).

Résumé des conclusions

8. L'excédent des recettes sur les dépenses a diminué de 41,5 %, passant de 229,3 millions de dollars en 1988-1989 à 134,1 millions de dollars en 1990-1991, à la suite de l'augmentation considérable des dépenses au titre des programmes et des dépenses d'administration (voir par. 34).

9. La comptabilisation des avances consenties à des fonctionnaires demeurant déficiente, le solde de 6,4 millions de dollars au 31 décembre 1991 ne reflète pas nécessairement la position réelle des comptes tiers ouverts au nom de fonctionnaires (voir par. 38 et 39).

10. La valeur des biens durables (54,6 millions de dollars) n'a pas été divulguée dans des notes afférentes aux états financiers contrairement à la pratique en vigueur dans le système des Nations Unies (voir par. 45).

11. La présentation des tableaux des contributions n'assurait pas une transparence suffisante de l'information financière relative aux contributions (voir par. 49).

12. Les dépassements de crédits au titre des programmes financés par des fonds supplémentaires étaient essentiellement dus à l'insuffisance du suivi et au retard avec lequel les rapports étaient communiqués aux donateurs (voir par. 56 et 57).
13. La politique consistant à ne pas appliquer le taux de recouvrement de 6 % aux dépenses engagées au titre d'opérations d'urgence ainsi que l'insuffisance du suivi des dépenses ont contribué au déficit de 400 000 dollars qu'accuse le compte des montants recouverts au titre des projets financés au moyen de fonds supplémentaires (voir par. 64 à 66).
14. Les recettes tirées des services d'achats contre remboursement ne sont pas suffisantes pour couvrir le coût de ces activités en raison, en grande partie, de l'accroissement du nombre des postes financés à l'aide de ces recettes (voir par. 70 et 71).
15. Le montant des contributions versées au titre des programmes financés par des fonds supplémentaires comptabilisées en recettes de l'exercice 1991 a été surévalué de 7 millions de dollars, la procédure de comptabilisation en recettes des contributions pluriannuelles n'étant pas appliquée de façon cohérente (voir par. 78).
16. Le Comité a constaté une amélioration de la procédure de régularisation des avances en espèces consenties aux gouvernements, bien que les bureaux extérieurs continuent d'accorder de nouvelles avances avant que les avances antérieures n'aient été entièrement régularisées (voir par. 83).
17. Le taux d'exécution des programmes a augmenté entre 1989 et 1990, mais a de nouveau baissé en 1991, notamment en ce qui concerne les programmes financés par des fonds supplémentaires (voir par. 88 et 89).
18. Le Comité a noté que l'on continue à éprouver des difficultés à mettre au point une formule souple pour parvenir à une répartition des dépenses entre les différentes composantes des programmes qui satisfasse à la fois les objectifs de l'UNICEF et l'évolution des besoins de chaque pays bénéficiaire (voir par. 93 à 95).
19. Un certain nombre de bureaux extérieurs de l'UNICEF versaient des compléments de traitement et autres primes aux fonctionnaires nationaux associés à l'exécution de programmes bénéficiant d'une aide de l'UNICEF (voir par. 98 à 100).
20. Les comptes du Sommet mondial pour les enfants faisaient apparaître au 31 décembre 1991 un solde inutilisé de 120 837 dollars ainsi qu'une contribution de 114 287 dollars annoncée mais non encore acquittée (voir par. 106 et 107).
21. Le Comité a observé tant au siège que dans certains bureaux extérieurs des insuffisances en ce qui concerne les rapports d'inventaire ainsi que le suivi et la liquidation des stocks (voir par. 109 à 113).
22. Dans le cadre d'opérations d'urgence, neuf véhicules ont été loués pour de longues périodes à un coût nettement plus élevé que le prix d'achat de véhicules analogues (voir par. 114 et 117).

23. L'opération Cartes de voeux a enregistré régulièrement des pertes nettes de change en raison des fluctuations défavorables des taux de change, notamment parce que différents taux de change ont été appliqués pour comptabiliser les recettes (c'est-à-dire en raison de l'écart qui existe entre la date de comptabilisation des ventes et la date à laquelle les versements sont effectués par les partenaires de vente) (voir par. 120 et 122).

24. Contrairement à la pratique établie, un montant de 36 890 dollars figurait au passif comme somme à payer à quatre Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies au titre de droits et d'impôts perçus sur la vente des produits de l'opération Cartes de voeux (voir par. 125).

25. Les ventes effectives dans deux pays ont été considérablement sous-évaluées, les livraisons faites l'année précédente ayant été utilisées comme base de comptabilisation des ventes de l'année considérée dans des pays pour lesquels les chiffres n'avaient pas été reçus avant la clôture des comptes (voir par. 130).

26. L'ensemble des activités de l'UNICEF n'ont pas pu faire l'objet d'une opération de vérification interne complète au cours de l'exercice biennal 1990-1991 en raison du retard intervenu dans le recrutement de personnel qualifié pour pourvoir les postes vacants dans le Bureau de la vérification interne des comptes (voir par. 134 et 135).

27. Il n'a pas été possible de remédier aux insuffisances du système de contrôle interne, les recommandations des vérificateurs internes n'ayant pas été appliquées à temps ni intégralement (voir par. 140 et 141).

28. L'absence de possibilités de consultations professionnelles et l'insuffisance de l'encadrement ont nui au rendement des vérificateurs et les ont empêchés de s'acquitter convenablement de leur tâche de vérification et de bien rendre compte des résultats (voir par. 145 et 147 à 149).

Première partie : Etats financiers

Situation de trésorerie

29. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 46/183 de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes a examiné la situation de trésorerie de l'UNICEF au 31 décembre 1991. Il a procédé à cet examen dans l'optique de capacité de l'organisation de régler son passif à court terme grâce à l'actif à court terme. Cette capacité est donc fonction de l'accroissement ou de la diminution de l'actif net à court terme ou du fonds de roulement.

30. Au 31 décembre 1991, l'actif à court terme de l'UNICEF atteignait 842,5 millions de dollars, soit 3,1 fois le montant du passif à court terme qui était de 268,8 millions de dollars, ce qui signifie que l'organisation pourrait s'acquitter de ses obligations au moment où les dettes deviendraient exigibles. Pour calculer ce ration, nous avons exclu les fonds d'affectation spéciale pour les services d'achat et les autres services, soit 47,1 millions de dollars, ces fonds ne servant pas à financer les programmes ordinaires de l'UNICEF. Les contributions à recevoir pour les années futures, d'un montant

de 86,7 millions de dollars, sont exclues elles aussi parce qu'elles n'étaient pas encore recouvrables (pour plus de détails concernant la situation de trésorerie, voir l'annexe II du présent rapport).

31. L'encaisse atteignait 356,1 millions de dollars, soit 87,3 millions de dollars de plus que le passif à court terme (268,8 millions de dollars). Pour couvrir les besoins de trésorerie de l'UNICEF, il suffirait que l'encaisse en monnaies convertibles représente 10 % des recettes attendues au titre de la masse commune des ressources.

32. Le montant total des recettes prévues pour 1992 au titre de la masse commune des ressources était de 518 millions de dollars et l'encaisse en monnaies convertibles au 31 décembre 1991 s'élevait à 249 millions de dollars. En conséquence, l'encaisse en monnaies convertibles dépassait de 197,2 millions de dollars, le dixième (51,8 millions de dollars) des recettes prévues au titre de la masse commune des ressources.

33. Ces liquidités excédentaires (197,2 millions de dollars) comprenaient 80,4 millions de dollars qui ne pouvaient pas servir à financer les activités du programme ordinaire de l'organisation au 31 décembre 1991 et doivent donc être exclues du calcul. Ces 80,4 millions de dollars se répartissent comme suit : 19,6 millions de dollars affectés au fonds des immobilisations approuvé par le Conseil d'administration, 56,8 millions de dollars correspondant aux contributions payées d'avance et 4 millions représentant les contributions du personnel de l'UNICEF au fonds d'assurance maladie. Compte tenu de ces précisions, les liquidités excédentaires s'établissent donc à 116,4 millions de dollars.

34. L'excédent des recettes sur les dépenses a diminué, passant de 229,3 millions de dollars pour l'exercice 1988-1989 à 134,1 millions de dollars pour l'exercice 1990-1991. Cette diminution est due principalement à l'accroissement des dépenses au titre de programmes pendant l'exercice considéré. La masse commune des ressources a augmenté de 178 millions de dollars (39 %), les programmes financés par des fonds supplémentaires de 96 millions de dollars (22 %) et les dépenses d'administration de 34 millions de dollars (32 %).

35. Toutefois, en ce qui concerne le problème des liquidités excédentaires, il convient de noter que si l'on compare les recettes au titre de la masse commune des ressources aux paiements effectués au titre de celles-ci pour la période 1986-1991, il ressort que les paiements ont tendance de plus en plus à être supérieurs aux recettes (à l'exception de 1988) pendant le premier trimestre de chaque année, comme indiqué ci-après :

Recettes et paiements pour le premier trimestre

(En millions de dollars des Etats-Unis)

<u>Année</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>
Recettes (premier trimestre)	46,7	57,8	106,0	54,9	89,0	68,9
Paiements (moyenne trimestrielle)	65,55	74,75	87,75	94,50	117,75	96,0

36. Les besoins de trésorerie de l'UNICEF ne semblent pas être justifiés, car au cours des deux derniers exercices biennaux l'encaisse en monnaie convertible a largement dépassé les besoins déclarés de trésorerie, parce que les dépenses au titre des programmes n'ont pas été proportionnelles aux contributions, faisant apparaître des liquidités excédentaires. Toutefois, puisque les paiements dépassent les recettes pendant le premier trimestre de chaque année (comme il ressort de l'analyse ci-dessus), cela étant dû en partie à la répartition des paiements des contributions des donateurs, l'image qui se dégage semble contredire l'existence de liquidités excédentaires. Par conséquent, le Comité recommande que l'UNICEF revoie la justesse de sa politique actuelle en matière de trésorerie.

37. L'Administration a accepté la recommandation susmentionnée. La Division de la gestion financière, conjointement avec le Comité consultatif en matière de finances et le Groupe de travail sur la responsabilité financière, examine la politique en vigueur en matière de trésorerie dans le cadre des besoins à court terme et à long terme et dans l'optique du plan financier à moyen terme. En procédant à cet examen, l'UNICEF tiendra compte des travaux que le Comité consultatif pour les questions administratives (Questions financières et budgétaires) consacre à l'élaboration de normes comptables communes à tous les organismes des Nations Unies.

Comptes et publication d'informations financières

Comptes de tiers ouverts au nom de fonctionnaires

38. Des comptes de tiers ont été ouverts au nom de fonctionnaires pour le versement anticipé de l'indemnité pour frais d'études, des frais de voyage, des frais de logement et des traitements. Des déductions sont effectuées à la source, qui sont inscrites dans ces comptes. Dernièrement, des retards sont intervenus dans l'apurement desdits comptes et un comité a été constitué pour étudier le problème. Le Comité a par ailleurs mis en place en juillet 1991 une équipe spéciale qui a identifié les déficiences résumées ci-après :

a) Les contrôles sont insuffisants parce que les règles pertinentes de l'UNICEF ne sont pas respectées;

b) L'absence de liaison en direct entre les divisions et les bureaux a entravé la transmission des données nécessaires. L'enregistrement manuel peu commode est aussi une source d'erreurs;

c) Faute de coordination, la présentation comptable des déductions auxquelles procède le Groupe des états de paie de l'Organisation des Nations Unies s'effectue dans un format qui ne convient pas à l'UNICEF.

39. Du fait des déficiences susmentionnées, des avances qui ont déjà été régularisées continuent d'apparaître sur les relevés des comptes individuels des intéressés. Du fait d'erreurs de codage, les opérations ne sont pas inscrites dans les bons comptes. En conséquence, il se peut que le solde de 6 373 315 dollars des comptes de tiers ouverts au nom de fonctionnaires au 31 décembre 1991 ne reflète pas la position correcte.

40. Deux groupes de travail ont été en outre créés pour étudier la possibilité d'automatiser le traitement et le contrôle des comptes de tiers ouverts au nom de fonctionnaires et en améliorer la présentation. Un des groupes de travail, s'efforçant de rectifier les erreurs existant dans les comptes, a commencé à les analyser sur une base individuelle. Cependant, il a été noté que du fait des contraintes budgétaires, les efforts en cours visant à corriger lesdits comptes risquent de ne pas être terminés en juillet 1992 comme prévu. Le Conseil a noté en outre que la documentation accompagnant les comptes déjà soldés présentait des insuffisances.

41. Etant donné l'importance de la tâche, le Comité recommande que l'assistance nécessaire soit fournie pour achever les opérations de régularisation des comptes de tiers ouverts au nom de fonctionnaires. En outre, aux fins de la vérification, tous les comptes soldés devraient être accompagnés de documents pertinents suffisants.

42. L'Administration a répondu qu'elle avait non seulement renforcé la supervision au plus haut niveau pour une période de courte durée mais engagé trois fonctionnaires qui aideraient aux opérations de régularisation. Le volume et la complexité de la tâche et l'insuffisance des liens du système actuel avec, par exemple, le Groupe des états de paie de l'ONU ont ralenti l'opération, qui ne devrait donc pas s'achever avant novembre 1992.

Absence d'information sur la valeur des biens durables

43. Les conclusions et recommandations du Comité qui figurent dans les paragraphes suivants sont présentées à la lumière de l'évolution et de l'harmonisation en cours du cadre comptable général pour la présentation des états financiers des organismes des Nations Unies.

44. L'UNICEF impute les achats de biens durables aux comptes budgétaires correspondant à l'année d'achat, comme le font les autres organismes des Nations Unies. Cependant, contrairement aux autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF ne fournit pas d'informations sur les biens durables dans les notes afférentes aux états financiers.

45. La norme comptable internationale No 1 relative à la publication des méthodes comptables précise, entre autres choses, que "lorsque les états financiers sont dressés conformément à [des] postulats [comptables fondamentaux], on n'est pas tenu de le mentionner. Par contre, si l'on n'a pas respecté l'un des postulats fondamentaux, il faut le mentionner et donner les raisons de cette dérogation". Etant donné que la valeur des biens durables n'est pas indiquée dans le bilan, des informations appropriées devraient être fournies dans les notes afférentes aux états financiers.

46. La valeur des biens durables détenus par l'UNICEF au 31 décembre 1991 s'élevait à 54,6 millions de dollars (à l'exclusion de ceux du bureau de Genève). Conformément aux principes comptables généralement reconnus et afin d'assurer l'uniformité de présentation entre les organismes des Nations Unies, le Comité a recommandé que la valeur des biens durables, dont l'UNICEF reste propriétaire, soit divulguée dans des notes afférentes aux états financiers.

47. La définition des biens durables doit s'appuyer sur les critères et les directives et procédures modifiées récemment présentés par l'Organisation des Nations Unies dans l'instruction administrative ST/AI/374 datée du 16 janvier 1992.

48. Le Comité a appris que la Division de la gestion financière veillera, conjointement avec le Bureau de gestion administrative, à ce que la valeur des biens durables de l'UNICEF soit établie conformément aux critères et directives définis dans l'instruction administrative ST/AI/374. Cette information sera publiée à l'avenir dans une note afférente aux états financiers.

Transparence des tableaux des contributions

49. Le Comité a noté que la présentation des tableaux 1 à 4 n'assurait pas une transparence suffisante des informations financières relatives aux contributions. Les mesures pouvant être prises pour améliorer la transparence sont décrites ci-dessous.

50. Les contributions au titre des activités d'urgence ne sont pas présentées séparément mais comme faisant partie des contributions supplémentaires. Toutefois, les activités d'urgence se sont grandement étendues au cours des dernières années, ce qui s'est traduit par un accroissement considérable des contributions correspondantes. Ainsi, pour des contributions totales s'élevant en 1991 à 723,3 millions de dollars, 135,6 millions, soit 18,7 %, ont été versés aux fins d'activités d'urgence. Il est par conséquent nécessaire de classer et de présenter séparément les contributions supplémentaires pour les opérations d'urgence, à l'intérieur de la catégorie des fonds supplémentaires.

51. Il serait possible de rendre le tableau 1 plus informatif et plus transparent en :

a) Créant des colonnes pour les contributions annoncées et les contributions versées, afin de montrer l'état des contributions pour l'exercice biennal;

b) Montrant l'état des contributions par fonds, par type de donateur et par donateur.

52. La présentation actuelle du tableau 4 par type de donateur ne présente pas d'informations sur l'état des sommes à recevoir de chaque donateur. Il serait peut-être judicieux de fournir des informations claires sur chaque donateur pour que les utilisateurs et donateurs trouvent les informations sur l'état des sommes à recevoir.

53. Le Comité a pris note des efforts déployés par l'Administration pour accroître la transparence. A ce propos, le système de la comptabilisation des contributions à recevoir a été renforcé à la fin de 1991, ce qui aboutira à la création de tableaux supplémentaires présentant une analyse chronologique des sommes à recevoir. L'Administration s'est engagée à prendre de nouvelles mesures pour accroître la transparence, comme recommandé.

Deuxième partie : Questions de gestion

Contrôle budgétaire

Dépassement de crédit pour des projets financés à l'aide de fonds supplémentaires

54. Un déficit de 7 millions de dollars au titre des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires a été enregistré au cours de l'exercice biennal 1990-1991 (5 millions de dollars en 1990 et 2 millions en 1991). Sur ce montant total, 5 millions de dollars ont été imputés à la masse commune des ressources faute de financement suffisant des donateurs, tandis que 2 millions de dollars faisaient au 31 décembre 1991 l'objet d'une enquête. Aux termes de la décision 1988/11 2/ du Conseil d'administration de l'UNICEF, les dépassements de crédit pour des projets financés à l'aide de fonds supplémentaires doivent faire l'objet d'une analyse exhaustive pour déterminer s'ils sont justifiés et être imputés à la masse commune des ressources si les donateurs ne versent pas de fonds additionnels. Il est ensuite rendu compte au Conseil d'administration des dépassements.

55. L'examen auquel a procédé le Comité a fait apparaître que des dépassements de crédit totalisant 5 millions de dollars au 31 décembre 1990 avaient été imputés à la masse commune des ressources sans que l'on ait officiellement demandé aux donateurs de verser des fonds additionnels. L'Administration a précisé que des discussions informelles avaient toutefois eu lieu. De même, les rapports présentés au Conseil d'administration au cours des dernières années n'ont pas présenté des informations suffisantes sur la nature et les causes des déficits. Le Comité s'inquiète de la capacité limitée de détecter et de signaler en temps voulu aux donateurs les dépassements pendant la période d'exécution des projets.

56. Il est douteux que des fonds suffisants puissent être obtenus après que d'importants dépassements ont eu lieu. Il importe donc que les bureaux extérieurs présentent des demandes en temps voulu. En 1991, seuls 29 % des rapports devant être communiqués aux donateurs par les bureaux extérieurs avaient été reçus dans les délais prescrits. A ce propos, il a été observé que les dates auxquelles des rapports doivent être présentés aux donateurs dans le cadre du système de surveillance du financement du Bureau du financement des programmes semblaient ne pas concorder avec le calendrier de présentation des rapports aux donateurs tenu par la Division de la gestion financière. En conséquence, certains rapports n'étaient pas présentés dans les délais prescrits pour les donateurs. Ainsi dans un cas, un donateur a différé le versement d'une contribution de 500 000 dollars en attendant la réception des rapports en souffrance. Si les rapports étaient présentés en temps voulu, la confiance et la coopération des donateurs s'en trouveraient renforcées.

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 8 (E/1988/18, E/ICEF/1988/13), sect. IV.

57. En outre, il n'était pas toujours possible de suivre de près les dépenses du fait des retards intervenant dans la communication aux bureaux extérieurs des paiements effectués dans les villes sièges. La surveillance des dépenses était aussi contrariée dans les bureaux extérieurs parce que le Système mondial d'appui aux bureaux extérieurs ne comportait pas de mécanisme de blocage automatique, qui sonnerait l'alarme lorsque le niveau des dépenses dépasse les crédits alloués.

58. Il a été reconnu que la dissémination des bureaux de l'UNICEF dans le monde entier cause un certain nombre de problèmes logistiques qui entravent l'application des méthodes de communication les plus efficaces. L'Administration a organisé des discussions entre les divisions, notamment sur la planification et l'élaboration du système financier et comptable central en vue de résoudre les difficultés qui se posent et de trouver quels sont les moyens d'améliorer les courants d'informations entre tous les bureaux de l'UNICEF.

59. Pour réduire sensiblement les dépassements de crédit au titre des projets financés à l'aide de fonds supplémentaires, le Comité recommande que :

a) Les échanges d'informations financières entre les villes sièges et les bureaux extérieurs soient améliorés pour faciliter la concordance des dépenses au titre des projets;

b) Le Système mondial d'appui aux bureaux extérieurs soit élargi de manière à englober le mécanisme automatique de blocage afin de renforcer la surveillance des dépenses dans les bureaux extérieurs.

60. L'Administration a accepté les recommandations et a fait observer que de nouvelles mesures avaient été prises, notamment en ce qui concerne la signalisation des écarts, pour assurer un contrôle efficace des dépenses au titre de projets financés à l'aide de fonds supplémentaires. En outre, une nouvelle version du Système mondial, comprenant le mécanisme de "blocage", est actuellement mise à l'épreuve en vue d'être utilisée.

Taux de recouvrement de 6 % imputé sur le budget des projets financés par des fonds supplémentaires

61. A sa session de 1987, le Conseil d'administration a approuvé un taux de recouvrement de 6 % à imputer sur le budget des projets financés par des fonds supplémentaires, pour couvrir les frais généraux de fonctionnement des bureaux extérieurs, ainsi que les dépenses de personnel au titre de l'appui administratif et de l'appui aux projets dans les villes sièges. La liste des postes correspondants figure dans le document E/ICEF/1987/AB/L.1/Add.3. Il s'agissait d'accroître les ressources destinées à financer les frais généraux de fonctionnement liés à l'exécution des projets financés par des fonds supplémentaires, afin de réduire les fonctions dans le budget des services administratifs.

62. Un montant total de 4,5 millions de dollars a ainsi été recouvré au titre de projets financés par des fonds supplémentaires au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1991. La vérification a fait apparaître que ce montant avait servi uniquement à financer les postes d'agent engagé au titre de projets dans les villes sièges et non pas les frais généraux de fonctionnement des bureaux extérieurs.

63. Les dépenses imputées sur les recettes tirées du recouvrement, au taux de 6 %, du montant de 415 millions de dollars se sont élevées à 4,9 millions de dollars, d'où un déficit de 400 000 dollars. Le compte No 94 (montants recouvrés au titre des projets financés au moyen de fonds supplémentaires) auquel le déficit a été imputé relevait de la catégorie correspondant au budget des bureaux extérieurs, ce qui a réduit encore ce budget. L'augmentation du nombre de postes d'agent engagé au titre de projets dans les villes sièges (87 en 1991 contre 41 en 1989) explique en partie le dépassement de crédit.

64. L'examen des rapports sur les avances de trésorerie a confirmé que quatre postes permanents, représentant une dépense de 93 515 dollars, avaient été imputés au compte des montants au titre des projets financés au moyen de fonds supplémentaires recouvrés (6 %). Les imputations de dépenses sur ce compte par d'autres villes sièges n'ont pas été décidées par ces dernières et leur justesse n'a pas été vérifiée par le siège, à New York. La méthode actuelle, qui consiste à porter au compte No 94 les dépenses nettes correspondant aux postes d'agent engagé au titre de projets dans les villes sièges rend difficile le suivi et le contrôle budgétaire.

65. L'imputation des dépenses sur ce compte n'ayant pas été convenablement contrôlée, les dépenses inscrites au budget des services administratifs n'ont pu être réduites, alors que c'était la raison principale de sa création, par le Conseil d'administration. Pour mieux contrôler les dépenses imputées sur le compte No 94, l'Administration devrait étudier la possibilité de fusionner ce compte avec le budget des services administratifs et services d'appui aux programmes et de financer sur ce dernier les postes d'agent engagé au titre des projets, ainsi que les dépenses connexes.

66. L'Administration a indiqué qu'en 1991 l'UNICEF était beaucoup intervenu dans le cadre de situations d'urgence. Les dépenses au titre des secours d'urgence ont augmenté de 91 % par rapport à leur niveau de 1990, pour s'établir à 97,2 millions de dollars en 1991. Ce gonflement des activités de secours d'urgence a entraîné une réduction des dépenses consacrées aux programmes ordinaires. Etant donné qu'il n'existe aucune règle concernant les montants à recouvrer au titre des opérations d'urgence, le montant recouvré a été très inférieur aux prévisions. Le déficit résulte donc essentiellement d'une augmentation importante des dépenses au titre des opérations d'urgence par rapport aux dépenses consacrées aux projets financés par des fonds supplémentaires. Pour éviter que cette situation ne se reproduise, l'UNICEF a proposé au Conseil d'administration de modifier le système de recouvrement en 1992, de façon à ce qu'un taux de recouvrement de 6 % puisse aussi être appliqué aux dépenses au titre des opérations d'urgence.

67. Le Comité reviendra sur le problème du classement des postes et des sources de financement à l'occasion de ses vérifications futures, afin de déterminer si le classement se fonde sur des hypothèses solides et vérifiables. Les postes d'agent engagé au titre de projets seront examinés afin de déterminer si les fonctions remplies par leurs titulaires justifient un financement sur les ressources affectées aux projets et si les lieux d'affectation actuels des titulaires se justifient du point de vue du rapport coût-efficacité.

Services d'achats contre remboursement

68. L'UNICEF achète contre remboursement, par l'intermédiaire de la Division des approvisionnements de Copenhague, du matériel et des fournitures pour le compte des gouvernements avec lesquels il coopère, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations. Les recettes tirées de cette activité servent à financer les traitements et dépenses connexes correspondant à 55 postes. L'examen de ce compte spécial pour l'exercice biennal 1990-1991 a fait apparaître des recettes totales de 4 040 428 dollars, pour des dépenses de 5 342 602 dollars, soit un déficit de 1 302 174 dollars.

69. Au 31 décembre 1991, le solde reporté, d'un montant de 1 million de dollars, provenant des recettes annuelles avait été entièrement absorbé par les déficits annuels successifs. Lorsque l'on impute le déficit de 1,3 million de dollars sur le solde de 0,8 million de dollars, il en résulte un solde déficitaire de 0,5 million de dollars. Cette situation appelle un réexamen de la viabilité de l'opération. En revanche, si les intérêts, qui s'élèvent à 1,3 million de dollars, sont inscrits en recettes, il en résulte un solde excédentaire de 0,8 million de dollars au 31 décembre 1991.

70. Un examen plus attentif des résultats de ce centre de coûts sur les cinq dernières années fait apparaître un déséquilibre entre les recettes d'une part et les dépenses au titre des postes financés à l'aide des recettes des activités d'achats contre remboursement d'autre part.

<u>Année</u>	<u>Recettes</u> (En milliers de dollars E.-U.)	<u>Augmentation (diminution)</u> (En pourcentage)	<u>Nombre de postes</u>	<u>Augmentation (diminution)</u> (En pourcentage)
1987	1 725	-	40	-
1988	2 093	21	43	8
1989	1 874	(11)	57	33
1990	2 079	11	55	(4)
1991	1 962	(6)	55	-

71. Il ressort du tableau ci-dessus qu'alors que les recettes ont diminué en 1989 par rapport à 1988, passant de 2,1 millions à 1,9 million de dollars, soit une baisse de 11 %, le nombre de postes a lui augmenté de 33 %. De même, en 1991, lorsque les recettes se sont établies à 1,9 million de dollars contre 2,1 millions de dollars en 1990, le nombre de postes n'a pas changé.

72. Le Comité estime que cette activité devrait être autonome sur le plan financier et que c'est à l'UNICEF de veiller à ce qu'il puisse en être ainsi. Partant de ce principe, le Comité a rappelé les recommandations qu'il avait formulées à l'occasion de la vérification intérimaire des comptes du siège et de la Division des approvisionnements de Copenhague :

a) Les dépenses de personnel imputées sur le compte spécial devraient être revues et les réductions voulues devraient être effectuées. A l'avenir, le nombre de postes devrait être en rapport avec le volume des services d'achats projetés;

b) La Commission actuellement prélevée au titre des frais de manutention devrait être revue en fonction des dépenses réelles;

c) Les dépenses devraient être contrôlées de plus près afin de limiter les frais de fonctionnement.

73. L'Administration a approuvé les recommandations du Comité et l'a informé que les dépenses de personnel imputées aux services d'achats faisaient actuellement l'objet d'un examen attentif et que des mesures appropriées seraient formulées à l'occasion de l'élaboration du prochain budget. L'Administration a décidé de porter à 6 %, à dater du 1er juillet 1992, la commission prélevée au titre des frais de manutention, qui est actuellement de 4 %.

Gestion de la trésorerie

Comptabilisation des annonces de contributions pluriannuelles

74. Il ressort de l'examen de la comptabilisation des contributions annoncées pour les programmes s'étendant sur plusieurs années, qu'il est indispensable de revoir le système de comptabilisation des recettes au titre des fonds supplémentaires afin de réduire le volume de la correspondance que l'UNICEF adresse aux donateurs pour leur demander de confirmer leurs intentions concernant l'emploi des fonds en vue de leur inscription aux comptes de l'UNICEF.

75. Les accords auxquels donnent lieu les annonces de contributions pluriannuelles comportent normalement un tableau de décaissement. Cela n'empêche pas l'UNICEF de demander fréquemment aux donateurs d'indiquer par écrit l'échelonnement souhaité des dépenses. C'est ainsi qu'un donateur a pu recevoir un avis de ce type : "Si vous ne nous faites pas connaître par écrit vos intentions concernant le ou les exercices auxquels vous souhaitez voir affecter votre contribution, cette dernière sera comptabilisée dans sa totalité en recette de l'exercice 1991". Dans ce cas précis, l'étalement des décaissements avait pourtant été clairement indiqué dans l'accord : "1991 : 60 millions de dollars; 1992 : 70 millions de dollars; 1993 : 80 millions de dollars". Le donateur a précisé dans sa réponse que l'inscription des décaissements au compte des recettes relevait des services de l'UNICEF.

76. Les envois de courrier aux quatre coins du monde en vue d'obtenir la confirmation du calendrier des décaissements alors que les accords ont été signés retardent la comptabilisation des recettes. On peut raisonnablement supposer que lorsqu'un pays verse la contribution annoncée sans y joindre d'instructions supplémentaires, il convient d'appliquer le calendrier convenu lors de l'accord.

77. La pratique actuelle à l'UNICEF consiste à comptabiliser en recette de l'exercice la totalité de la contribution annoncée pour plusieurs années et de n'inscrire aucune somme en recette comptabilisée d'avance, à moins que le donateur n'indique l'échelonnement des versements dans une lettre d'annonce de contributions. Il convient de comptabiliser les contributions en se fondant sur les intentions des donateurs. Lorsque celles-ci ne sont pas claires, l'examen des accords préalablement à la signature devrait permettre de déceler les points à préciser.

78. Le Comité a constaté que les contributions versées par trois donateurs ont été comptabilisées en recettes de l'exercice 1991 au lieu d'être réparties entre 1991 et les exercices suivants, alors que l'échelonnement des contributions était bien précisé dans les tableaux de décaissement. De ce fait, les contributions inscrites en recettes en 1991 étaient surévaluées de 7 millions de dollars. Dans d'autres cas, au contraire, l'UNICEF a bien comptabilisé les recettes de l'exercice 1991 sur la base des montants indiqués dans les tableaux de décaissement, la différence étant inscrite en recettes comptabilisées d'avance. L'UNICEF n'applique donc pas de méthode cohérente s'agissant de la comptabilisation des contributions versées au titre des fonds supplémentaires.

79. Le Comité a recommandé que, sauf avis contraire des donateurs, toutes les contributions pluriannuelles soient comptabilisées en recettes au titre des fonds supplémentaires sur la base des tableaux de décaissement présentés par les donateurs. L'UNICEF devrait modifier ses méthodes de comptabilisation de manière à respecter dans tous les cas les souhaits des donateurs, afin que les états financiers rendent compte de l'état réel des fonds supplémentaires.

80. L'Administration a approuvé la recommandation du Comité et a demandé au Bureau du financement des programmes de faire figurer un tableau de décaissement dans tous les accords d'annonce de contributions aux fonds supplémentaires.

Gestion des programmes

Avances consenties aux gouvernements

81. La gestion des avances en espèces consenties aux gouvernements peut être encore améliorée. En l'absence d'estimations concernant le montant des avances, les bureaux extérieurs ne peuvent pas mesurer et contrôler efficacement les versements effectués. De même, les avances n'étant pas inscrites sous un numéro de compte séparé, l'UNICEF ne connaît pas le montant global des encours et les états présentés au siège contiennent toujours des inexactitudes. Les budgets-programmes présentés chaque année au siège par les bureaux extérieurs ne comportent pas d'indication concernant la part de leurs dépenses prévues qui sera transférée aux gouvernements sous forme d'avances. De ce fait, ces transferts ne sont soumis à aucune restriction.

82. Selon l'Administration, il n'est peut-être pas possible d'établir des estimations, les bureaux extérieurs ne sachant pas à l'avance quels montants seront transférés aux gouvernements au cours de l'exercice. Le Comité a noté qu'en plus des budgets-programmes annuels, les bureaux extérieurs présentaient des plans d'action annuels qui contiennent une description détaillée des projets ainsi que la date d'achèvement de chaque activité. Ces plans étant établis en collaboration avec les gouvernements participants, il est d'autant plus facile à ces derniers de prévoir leurs besoins pour l'exercice.

83. Les avances non régularisées au 31 décembre 1991 s'élevaient à 68,9 millions de dollars, soit une réduction notable (21 %) par rapport au solde au 31 décembre 1990. Les avances non régularisées à la fin de l'exercice biennal représentaient 4,6 % des dépenses totales au titre des programmes. Le Comité reconnaît que la situation s'est améliorée grâce à un suivi plus strict, mais l'effort doit être poursuivi. Il a constaté à

l'occasion des visites de vérification dans les bureaux extérieurs que dans bien des cas ces derniers continuaient d'avancer de nouveaux fonds avant d'avoir reçu les états des dépenses financées par les avances antérieures. Dans quelques cas, les avances avaient bien été utilisées aux fins stipulées mais les pièces justificatives n'avaient pas été fournies, les partenaires de l'UNICEF n'ayant pas respecté les procédures en matière de contrôle, de comptabilité et d'information financière.

84. Pour tenter de résoudre le problème des avances non régularisées, l'UNICEF a introduit un nouveau système qui consiste à demander aux gouvernements de financer eux-mêmes certains projets et de se faire ensuite rembourser par l'UNICEF sur la base des dépenses encourues. Ce système, idéal en théorie, n'est pas toujours applicable en raison des difficultés budgétaires des pays. A l'heure actuelle, 18 bureaux extérieurs appliquent le nouveau système.

85. Le Comité a noté que le nouveau système avait considérablement ralenti l'exécution des projets dans un bureau extérieur en raison des difficultés rencontrées par le gouvernement pour réunir les fonds nécessaires. L'UNICEF a eu raison de souligner que l'application systématique du système du remboursement pouvait considérablement ralentir, voire bloquer, l'exécution des programmes. Il convient donc de n'appliquer le nouveau système que lorsque les gouvernements sont sûrs de leur capacité de financement.

86. Le Comité fait les recommandations suivantes :

a) L'UNICEF devrait veiller de nouveau à ce que ses bureaux extérieurs respectent scrupuleusement le principe qui consiste à n'accorder de nouvelles avances qu'une fois régularisées les avances antérieures;

b) Les bureaux extérieurs devraient présenter des estimations annuelles des avances en espèces qu'ils comptent devoir verser aux gouvernements dans le courant de l'exercice;

c) Un numéro de compte distinct devrait être affecté aux avances versées, de façon que l'Administration puisse connaître le montant global de ces avances aux fins du suivi et du contrôle.

87. L'Administration continuera de suivre et de contrôler les avances consenties aux gouvernements pour s'assurer du strict respect des procédures d'octroi des nouvelles avances. Elle vérifiera que les bureaux extérieurs présentent bien des estimations annuelles des avances. Enfin, la Division de la gestion financière étudiera la création d'un code spécial pour les avances en espèces, en collaboration avec la Division des programmes.

Exécution des projets

88. Pour mesurer le taux d'exécution des programmes, le Comité a analysé des données statistiques sur les programmes de pays - y compris les programmes financés à l'aide de fonds d'action générale et de comptes spéciaux - exécutés durant l'exercice biennal 1990-1991. Il a comparé les allocations de crédits aux dépenses effectives en prenant pour référence un taux de dépenses minimum de 75 %. Le Comité a constaté que le taux d'exécution des programmes avait progressé en 1990 par rapport à 1989, puis diminué en 1991. En 1989 et 1990,

les dépenses effectives représentaient, pour l'ensemble des programmes, 74 % et 80 % respectivement des crédits alloués. Ce taux n'était plus que de 69,3 % en 1991.

89. Le taux d'exécution des projets financés par prélèvement sur la masse commune des ressources était supérieur à celui des projets financés par des fonds supplémentaires. En 1990 et 1991, 83 % des programmes financés sur la masse commune des ressources avaient atteint un taux d'exécution supérieur à 75 %. Au cours de la même période, sur 256 projets financés par des fonds supplémentaires, 69 seulement (soit 26,9 %) enregistraient des taux d'exécution supérieurs à 75 % et 186 (72,6 %) se situaient en dessous de l'objectif des 75 %.

90. L'Administration a donné plusieurs explications au faible taux d'exécution des programmes financés par des fonds supplémentaires. Les dépenses n'ont pas pu suivre le rythme des apports au titre des secours d'urgence, en particulier au cours du deuxième semestre de 1991 car l'exécution des programmes a été ralentie dans de nombreux pays par des changements de régime et des conflits internes. L'exécution de grands programmes de pays a en outre été délibérément ralentie pour limiter les effets indésirables des fluctuations du dollar des Etats-Unis. Le Comité a engagé vivement l'Administration à prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer l'exécution des programmes.

91. L'Administration a indiqué que la Division des programmes avait récemment examiné la question du faible taux d'exécution des programmes financés par des fonds supplémentaires dans le cadre de plusieurs réunions des chefs de section. Les causes de la situation ont été analysées et des mesures ont été proposées. Les bureaux extérieurs seront invités à prendre des mesures pour améliorer l'exécution de l'ensemble des programmes de pays et en particulier des programmes financés par des fonds supplémentaires.

Allocation par secteur des ressources affectées aux programmes

92. L'examen des rapports que le Conseil d'administration a publiés entre 1988 et 1991 a révélé qu'un certain nombre de questions - dont l'orientation des objectifs et stratégies de l'UNICEF concernant les femmes et les enfants - inquiétaient les délégués. Ces derniers étaient partagés quant à l'importance des ressources qu'il convenait d'accorder aux différents secteurs d'activité pour atteindre les objectifs généraux de l'UNICEF. Nous avons examiné la méthode d'établissement du plan à moyen terme et du plan financier connexe, tous deux à la base de la réalisation des buts et objectifs de l'organisation.

93. S'agissant des critères d'allocation des ressources entre les pays et les principaux secteurs d'activité, nous avons été informés que le Conseil d'administration avait entériné l'idée que l'UNICEF devrait, d'ici à l'an 2000, réserver 80 % de ses ressources à quatre secteurs d'intérêt majeur, à savoir : la santé (25 %), la nutrition (15 %), l'eau et l'assainissement (20 %) et l'éducation (20 %). Il a été expliqué que cette formule d'établissement de priorités mondiales avait été mise au point à partir d'une analyse de la situation des femmes et des enfants ainsi que des plans et des priorités nationaux. Cependant, les besoins variant d'un pays à l'autre et pouvant fluctuer en fonction de l'évolution des besoins et des priorités de chaque pays, il est difficile de parvenir à un équilibre parfait entre les priorités mondiales de l'organisation et les besoins nationaux.

94. En 1990, les dépenses engagées dans chaque secteur dans l'ensemble des pays se sont réparties comme suit : santé, 42 %; nutrition de l'enfant, 6 %; eau et assainissement, 15 %; éducation, 9 %; autres secteurs d'activité, 7 %; planification, appui aux programmes et activités de plaidoyer, 13 % et situations d'urgence, 8 %. Cette répartition a été établie en fonction des priorités de certains programmes de pays, des décisions du Conseil d'administration, des perspectives de financement des programmes par les donateurs et des buts et objectifs que l'UNICEF se propose d'atteindre dans les délais donnés. Si tous les principaux secteurs d'activité ont bénéficié d'une dotation, le pourcentage des fonds qui leur ont été alloués ne correspondait pas à celui qui était spécifié dans les documents exposant les politiques et priorités mondiales de l'organisation.

95. L'Administration a décrit avec justesse les problèmes posés par l'harmonisation des politiques et priorités mondiales avec les besoins immédiats et changeants de chaque pays. Par exemple, allouer à chaque pays un montant calculé d'après le taux d'allocation des ressources appliqué aux priorités mondiales serait contraire à la politique retenue pour les programmes des pays en développement, qui consiste à tenir compte des besoins particuliers de ces derniers et à prendre les mesures les plus appropriées pour y répondre. L'Administration s'efforce de concilier les deux options en modulant son aide de manière que les pays soient au fait des priorités mondiales, lesquelles sont aussi, à l'évidence, des priorités nationales.

96. Nonobstant ces difficultés, l'UNICEF et le Conseil d'administration doivent s'entendre sur une allocation des ressources par secteur qui tienne compte à la fois des objectifs poursuivis et des besoins des pays bénéficiaires. L'équilibre entre ces objectifs du Fonds, tels qu'ils sont définis dans les documents exposant les priorités mondiales, et les besoins des pays suppose la mise au point d'une formule souple que l'on pourrait ajuster d'une année sur l'autre et selon les pays sans remettre en cause les objectifs mondiaux.

Versement de compléments de traitement et autres primes financières à des fonctionnaires nationaux participant aux activités des programmes

97. Dans un rapport de vérification intérimaire, le Comité a signalé des cas où des bureaux extérieurs ont versé des primes sous la forme de compléments de traitement ou d'indemnités journalières de subsistance à des fonctionnaires nationaux participant à des projets bénéficiant d'une aide de l'UNICEF. Cette pratique est contraire à l'esprit et au contenu des accords figurant dans le Plan d'opération, lesquels prévoient que les gouvernements sont tenus d'affecter le personnel voulu aux programmes de l'UNICEF et de prendre à leur charge les dépenses renouvelables et de fonctionnement de ces programmes.

98. Dans l'un des pays mentionnés dans ce rapport, l'UNICEF a versé à plus de 2 000 fonctionnaires nationaux des compléments de traitement qui n'étaient généralement pas fonction des résultats obtenus et du rendement. Une analyse à mi-parcours a relevé l'exemple d'un projet réalisé à l'échelon national dont 80 à 90 % des ressources ont été absorbées par le versement de primes de ce type à 80 fonctionnaires nationaux. Il a été également signalé, dans le rapport annuel pour 1990, que 60 % de l'assistance financière de l'UNICEF à ce même pays servait à financer des dépenses renouvelables et de fonctionnement.

99. L'examen du rapport annuel pour 1990 concernant un autre pays a aussi révélé que, dans le souci de maintenir le rythme des activités de ses programmes, et en particulier à celles du programme élargi de vaccination, l'UNICEF avait versé des compléments de traitement, des primes et des indemnités journalières de subsistance à des fonctionnaires nationaux participant à ses programmes. Il a été observé que les compléments de traitement avaient été versés pour compenser le faible niveau de rémunération des fonctionnaires en question, en particulier ceux des catégories inférieures.

100. Dans un autre pays, le Comité a noté que l'UNICEF prenait à sa charge les traitements de l'ensemble des agents et des techniciens chargés de la vaccination au niveau des districts. En outre, le bureau de l'UNICEF dans ce pays rémunérait les fonctionnaires chargés d'un programme national de développement en faveur des femmes et des enfants dans les zones rurales et appuyait financièrement des groupes de femmes. Dans un autre pays encore, l'UNICEF rémunérait les instituteurs de l'école primaire centrale à laquelle il apporte une aide.

101. Le Comité estime que l'un des objectifs premiers de l'appui que l'UNICEF apporte aux programmes de pays est d'amener les gouvernements à en assurer à terme la gestion et, partant, à se passer de l'aide du Fonds. Etant donné la situation économique des pays dans lesquels l'UNICEF a recours aux pratiques susmentionnées, il n'est pas certain que les gouvernements concernés seront en mesure de continuer à verser lesdites primes lorsque l'organisation cessera de leur venir en aide. Les ressources consacrées au versement des compléments de traitement seraient mieux utilisées si elles servaient à élargir d'autres programmes.

102. Le Comité a recommandé que les bureaux extérieurs cessent de verser des compléments de traitement et s'efforcent plutôt d'encourager les gouvernements à honorer les engagements qu'ils ont contractés auprès de l'UNICEF en améliorant leur politique sociale et en consacrant pour ce faire davantage de ressources au financement des coûts salariaux, qui sont des dépenses renouvelables de base.

103. A l'appui du versement de compléments de traitement et autres primes à certains fonctionnaires nationaux, l'Administration a fait valoir la situation économique catastrophique dans laquelle se trouvent certains pays en raison de la sécheresse et de guerres civiles. Dans l'un de ces pays, l'assistance de l'UNICEF s'expliquait par le fait que le gouvernement ne disposait d'aucune ressource pour financer les traitements de ses fonctionnaires. Le Comité a été informé que la question était actuellement examinée par le Groupe consultatif mixte de programmation qui est composé de représentants de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes. L'Administration comprend l'importance de la question et partage l'opinion du Comité selon laquelle il est nécessaire de formuler une politique appropriée et de l'appliquer d'une manière cohérente. L'UNICEF participe pleinement aux travaux actuellement en cours pour élaborer des directives de politique générale sur la question.

104. Les accords contenus dans le Plan d'opération étant muets sur la question de l'utilisation des ressources des programmes aux fins du versement de compléments de traitement à des fonctionnaires nationaux, le Conseil estime

que l'UNICEF a mal utilisé certaines des ressources en question en les réservant à des activités qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes. En outre, le fait de verser des primes à une catégorie donnée de fonctionnaires parce qu'ils sont faiblement rémunérés peut donner lieu à des sentiments de jalousie de nature à engendrer des situations politiques et sociales explosives. Il faut statuer clairement sur la question sans plus tarder et adopter une politique cohérente au niveau mondial.

Sommet mondial pour les enfants

105. Le Comité a examiné les comptes du Sommet mondial pour les enfants et des activités connexes de mobilisation. Ces comptes ne sont pas clos, les services du siège de l'UNICEF continuant de recevoir des contributions et des avis de décaissement.

106. Le Conseil d'administration avait approuvé un budget d'un montant total de 5 134 445 dollars se décomposant comme suit : 2 994 762 dollars pour le Sommet et 2 139 683 dollars pour les activités de mobilisation. Les résultats opérationnels ont fait apparaître que sur un montant total de contributions annoncées de 4 920 472 dollars, une somme de 4 806 185 dollars (soit 2 970 664 dollars pour le Sommet et 1 835 521 dollars pour les activités de mobilisation) a été reçue et que 114 287 dollars restaient à recevoir.

107. Les dépenses engagées se sont élevées à 2 885 798 dollars pour le Sommet et à 1 799 550 dollars pour les activités de mobilisation (soit un montant total de 4 685 348 dollars), le solde inutilisé des ressources se chiffrent à 84 866 dollars pour le Sommet et à 35 971 dollars pour les activités de mobilisation, soit un montant total de 120 837 dollars.

108. Conformément au mandat du Sommet, l'usage qui sera fait de ce solde sera déterminé par le Conseil d'administration de l'UNICEF. Le Comité a recommandé que l'Administration continue de suivre la suite donnée aux annonces de contributions à recevoir et celle-ci a approuvé cette recommandation. La Division de la gestion financière et le Bureau du financement des programmes établiront les chiffres définitifs des contributions restant à recevoir et des dépenses encourues et soumettront au Conseil d'administration une recommandation de clôture des comptes du Sommet.

Biens durables et non durables

Gestion des stocks au siège

109. Dans le cadre de l'analyse de la gestion des biens durables des organismes des Nations Unies à laquelle il a procédé, le Comité a observé que la valeur totale des stocks de l'UNICEF au 31 décembre 1991 était estimée à 54,6 millions de dollars. En dépit des efforts qu'elle a déployés pour améliorer leur gestion, l'Administration n'a pas pu faire connaître ce chiffre avant la clôture des comptes de l'exercice biennal. Sur les 127 bureaux extérieurs, 52 n'ont pas transmis les états récapitulatifs annuels de leurs stocks au siège suffisamment à temps pour que l'inventaire puisse être actualisé. Sur la proposition du Comité, la date limite de présentation desdits états a été portée du 29 février au 31 janvier.

110. Une grande quantité de matériel périmé a été maintenue longtemps en stock, le Comité de contrôle du matériel du siège ne s'étant pas réuni très souvent. Au cours de l'exercice biennal 1990-1991, le Comité ne s'est réuni que trois fois. En conséquence, 56 articles informatiques d'une valeur totale de 248 000 dollars et un nombre considérable de meubles mis au rebut à l'entrepôt de Long Island n'avaient toujours pas été liquidés au moment de la vérification. L'Administration entend faire le nécessaire pour que le Comité de contrôle du matériel se réunisse au moins trois fois par an.

111. Les pertes de matériel résultant de vols ont augmenté au siège. Depuis 1987, 23 articles d'une valeur totale de 36 000 dollars ont été portés manquants. L'Administration a publié des circulaires à ce sujet et pris diverses mesures de sécurité (installation de caméras, de systèmes de sécurité électroniques et de serrures fonctionnant avec des clefs électroniques, notamment).

Gestion des stocks dans les bureaux extérieurs

112. Dans les bureaux extérieurs, le Comité a observé que l'amélioration du contrôle des biens durables s'imposait dans certains cas. De nouveaux actifs n'avaient pas été enregistrés à temps et des articles dont on avait approuvé la liquidation n'avaient pas été sortis assez rapidement des rôles de l'inventaire. Les inventaires de fin d'année n'ont pas toujours été établis par des fonctionnaires autres qui avaient la garde du matériel. Certains fonctionnaires n'avaient pas rendu le matériel qui leur avait été prêté lorsqu'ils ont quitté l'organisation. L'Administration a reconnu qu'il fallait améliorer la surveillance en stipulant la date à laquelle le matériel prêté devait être retourné et a insisté sur ce point.

113. Un fonctionnaire relevant d'un bureau extérieur a fait usage, sans autorisation, d'un téléphone de l'organisation fonctionnant par satellite à des fins personnelles; le montant total des factures correspondantes s'élevait à 20 000 dollars. Etant donné le salaire peu élevé du fonctionnaire en question, on n'a pas jugé bon d'exiger de lui qu'il restitue cette somme. Cependant, la dispense de restitution a été accordée avant que l'approbation du Directeur général n'ait été obtenue. Compte tenu des préoccupations exprimées par le Comité, l'Administration a l'intention de publier des instructions sur le contrôle effectif de l'usage que les membres du personnel font des téléphones fonctionnant par satellite.

Opérations des bureaux extérieurs

Location de véhicules en vue d'opérations d'urgence

114. L'étude des contrats adjugés par l'un des bureaux régionaux de l'UNICEF a révélé que neuf véhicules (cinq pick-ups Toyota Hi-Lux à habitacle double; un pick-up Toyota Hi-Lux à habitacle simple; deux camions 10 tonnes et un Landcruiser Toyota) avaient été loués à différents moments entre avril et décembre 1991 en vue d'opérations d'urgence à un coût total de 322 365 dollars.

115. Au moment du lancement desdites opérations, des véhicules du même type étaient en vente sur le marché local à des prix considérés comme raisonnables.

116. Bien que les directives applicables aux achats d'urgence mettent davantage l'accent sur la nécessité d'intervenir rapidement pour sauver des vies humaines que sur des considérations d'ordre financier, elles font état du besoin de se procurer rapidement sur place les articles indispensables qui, lorsqu'ils sont disponibles localement, constituent un apport précieux, notamment au tout début des opérations d'urgence. Comme, en l'occurrence, il était essentiel d'agir vite pour éviter d'autres pertes en vies humaines et alléger la détresse des victimes, le siège a approuvé la location des véhicules nécessaires plutôt que leur achat sur le marché local comme le demandait le bureau de l'UNICEF.

117. Nous avons constaté que la location des véhicules en question avait été très onéreuse et que, si les circonstances avaient permis à l'UNICEF de les acheter sur le marché, l'Organisation se serait acquittée de sa tâche à un coût inférieur de moitié. Etant donné qu'au moment de la location, on pouvait acheter sur place des véhicules similaires à des prix raisonnables, le Conseil estime que, même si au départ le temps avait manqué, il aurait été possible de ne louer les véhicules nécessaires que pour une période limitée (un ou deux mois). Dans ce laps de temps, l'UNICEF aurait eu tout loisir d'acheter des véhicules qui lui auraient permis de s'acquitter convenablement de sa tâche après expiration du contrat initial.

118. Le Comité estime par conséquent qu'il est indispensable de revoir constamment les décisions prises dans des situations de crise afin de s'assurer qu'elles restent bien fondées lorsque les circonstances changent. Le Comité recommande également qu'à l'avenir, on s'emploie à coordonner la planification d'urgence et à l'examiner régulièrement pour que les ressources financières disponibles soient utilisées de façon économique et rationnelle.

119. En approuvant cette recommandation, l'Administration a déclaré que les décisions prises en situation d'urgence seraient continuellement revues de façon à garantir une utilisation optimale des ressources.

Opération Cartes de voeux

Provision pour perte de change

120. Un examen des états financiers récapitulatifs de l'opération Cartes de voeux pour l'exercice terminé le 30 avril 1991 a révélé une perte nette de change de 1,6 million de dollars contre 1,4 million pour la saison de 1989. Cette perte nette provient de la différence entre la perte de change prévue qui s'élevait à 8,6 millions de dollars et le gain de change de 7 millions de dollars qui a été réalisé grâce à la réévaluation périodique des actifs et des passifs détenus en devises autres que le dollar des Etats-Unis.

121. Le Comité a constaté que selon les accords d'accréditation, alors que les comités nationaux doivent présenter leurs rapports d'inventaire et de trésorerie pour le 30 avril, ils ont jusqu'au 31 août de l'année suivant la campagne pour verser le produit des ventes. Malgré cette concession, on a remarqué après chaque campagne que ces versements se faisaient avec un retard important sur la date prévue. Cinq comités nationaux avaient ainsi omis de verser une somme à recevoir de 1 million de dollars pour la saison de 1989, tandis que deux comités étaient débiteurs de 0,5 million pour les campagnes de 1987 et 1988.

122. Les retards considérables constatés dans le versement des recettes à l'UNICEF, notamment lorsqu'ils dépassent la date limite du 31 août, exacerbent l'effet des fluctuations des taux de change. Des pertes nettes répétées ont été enregistrées au cours des quatre derniers exercices (en 1987, 2,6 millions de dollars; en 1988, 9,2 millions de dollars; en 1989, 1,4 million de dollars; en 1990, 1,6 million de dollars). De l'avis du Comité, il faudrait minimiser les pertes de change en éliminant le délai qui existe entre la date de comptabilisation des ventes (30 avril) et la date effective des versements (après le 31 août).

123. L'Administration a pris note de cette recommandation et, lors de la prochaine révision des accords existants, examinera avec les comités nationaux la possibilité d'avancer la date du versement des recettes à l'UNICEF. L'Administration persévéra en outre dans ses efforts en vue de recouvrer toutes les créances en souffrance.

Question de droits de douane et d'impôts sur les produits de l'opération Cartes de vœux

124. L'Article XVII intitulé "Cartes de vœux et autres produits de l'UNICEF" qui figure dans la recommandation relative à un accord de base type de coopération entre l'UNICEF et les gouvernements (E/ICEF/1991/L.1/Rev.1 du 27 mars 1991) stipule notamment que "tous les articles importés ou exportés par l'UNICEF ou par les organismes nationaux dûment autorisés par lui à agir en son nom en vue de la réalisation des buts et objectifs établis de l'opération Cartes de vœux de l'UNICEF, seront exempts de tous droits de douane et de toutes interdictions et restrictions et leur vente au profit de l'UNICEF sera exonérée de tous impôts nationaux et locaux".

125. En vérifiant les comptes définitifs de l'opération Cartes de vœux de l'UNICEF (New York) au 30 avril 1991, nous avons constaté que, contrairement aux dispositions susmentionnées, un montant total de 136 890 dollars figurait au passif comme somme à payer à quatre États Membres de l'Organisation des Nations Unies au titre de droits et d'impôts.

126. Nous avons pris note d'une déclaration de la Division des questions juridiques générales du Secrétariat de l'ONU selon laquelle les gouvernements des pays où les cartes étaient vendues voyaient le plus souvent d'un oeil défavorable l'imposition de droits de douane sur les produits de l'opération Cartes de vœux de l'UNICEF.

127. Sur recommandation du Comité, l'Administration a affirmé qu'avec l'aide du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, elle continuerait à aider les partenaires de vente à obtenir des exemptions douanières et fiscales.

Présentation tardive des rapports d'inventaire et de trésorerie

128. Les comités nationaux et autres partenaires de vente doivent présenter leurs rapports de vente et leurs comptes d'inventaire à l'opération Cartes de vœux avant la clôture des comptes de cette dernière. En cas de défaut et pour être à même d'arrêter définitivement ses comptes, l'opération Cartes de vœux a pour principe de fonder les prévisions de vente pour l'exercice en cours sur les livraisons de l'année précédente .

129. Malgré un suivi périodique, la moitié environ des pays couverts par le bureau de l'opération Cartes de vœux de Genève ont négligé de présenter les rapports en question dans les délais prescrits, puisque neuf d'entre eux ne les ont présentés qu'après clôture des comptes. En conséquence, les chiffres de vente comptabilisés pour la campagne de 1990 terminée le 30 avril 1991 sont fondés sur des livraisons faites pendant la campagne de 1989.

130. Pour deux des pays qui ont fait défaut, les chiffres estimatifs de ventes ont été considérablement inférieurs aux ventes réelles. Dans un cas, les ventes réelles ont dépassé les prévisions de 12 662 dollars (170 %) et dans l'autre de 65 654 dollars (234 %). Cette façon de procéder compromet l'exactitude des comptes dans la mesure où les ventes comptabilisées sont peut-être sensiblement sous-estimées. Des efforts ont été faits pour présenter les rapports en question dans les délais voulus. Tous les partenaires de vente ont reçu une lettre circulaire les engageant à respecter strictement la date fixée, à savoir le 30 avril 1992.

Vérification interne

Ressources administratives

131. Lors de son examen horizontal de la fonction de vérification interne dans tous les organismes des Nations Unies, le Comité a examiné les ressources dont disposait le Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF pour s'acquitter convenablement de ses responsabilités professionnelles.

132. Nous avons constaté que sur les 13 postes permanents d'administrateurs internationaux dont dispose le Bureau, trois postes P-5 demeuraient vacants en octobre 1991. Un de ces postes a toutefois été pourvu avant la fin de l'année. Contrairement au modèle habituel, la répartition des postes vacants présente la forme d'une pyramide inversée. Dix de ces postes se situent en effet à l'échelon supérieur et trois autres à l'échelon intermédiaire alors qu'on ne constate aucune vacance à l'échelon le plus bas. Il s'ensuit que, dans des bureaux de taille relativement modeste, le personnel supérieur a été amené à effectuer des vérifications d'importance mineure. On nous a dit que cet état des choses était lié à un reclassement des postes des vérificateurs régionaux dont on exigeait à présent qu'ils aient un niveau d'expérience suffisant pour travailler avec un minimum de supervision; ce reclassement avait également eu pour objet de combler l'écart qui existait entre les vérificateurs régionaux et les directeurs régionaux de l'UNICEF dont ils devaient examiner les activités.

133. De l'avis du Comité, il fallait revoir le tableau des effectifs en appliquant de façon objective aux besoins en personnel les indicateurs de volume de travail nécessaires, afin que la vérification interne des comptes puisse se faire de façon efficace à un coût raisonnable. Selon l'Administration, la future structure du Bureau de la vérification interne des comptes dépendrait de la décision qui serait prise par le Conseil d'administration à sa session de 1993.

134. Un examen du programme de vérification interne pour 1991 a révélé que sur 62 vérifications prévues, 34 avaient été menées à bien au 28 octobre 1992 et 15 étaient encore en cours d'exécution, ce qui signifie que l'on avait exécuté 49 % des vérifications prévues (79 % si l'on comptait les vérifications

en cours d'exécution). Ces résultats indiquent que 18,8 % seulement des 260 vérifications prévues au total dans le monde entier par le plan chenille triennal avaient été menées à bien. Ce faible niveau d'exécution fait ressortir la disproportion qui existe entre les ressources dont dispose actuellement l'UNICEF pour s'acquitter de ses fonctions de vérification interne et l'expansion constante de ses opérations dans le monde.

135. Un nombre important de bureaux qui n'ont fait l'objet d'aucune vérification pendant des périodes allant de près de cinq ans à huit ans ne figurent pas dans le plan d'activités pour 1991. Trois des 11 vérificateurs titulaires ont été recrutés en 1991 - deux en mars/avril et le troisième en novembre. De ce fait, il n'a pas été possible de procéder à toutes les vérifications prévues, le plan d'activités reposant sur l'hypothèse que tous les postes vacants seraient pourvus avant 1991.

136. Le Comité a recommandé que les postes vacants restants soient pourvus au plus vite afin de permettre au Bureau de la vérification interne des comptes de s'acquitter convenablement de ses fonctions.

137. En acceptant cette recommandation, l'Administration a expliqué que la nécessité de répartir les postes de façon équitable sur le plan géographique compliquait le recrutement et qu'il lui était difficile d'appliquer les principes de l'Organisation concernant le recrutement des femmes dans la mesure où seul un faible pourcentage de candidates répondait aux annonces répétées.

Etablissement des rapports et suivi

138. Selon les normes d'établissement des rapports de vérification interne, les conclusions d'une vérification devraient être exposées dans un rapport officiel et présentées dans les délais voulus de façon à permettre des changements constructifs. Dans quelques cas, on a constaté des retards dans la publication des rapports de vérification.

139. Dans l'un de ces cas, malgré des rappels répétés, un vérificateur a présenté 10 rapports entre 1988 et 1990 avec des retards s'échelonnant jusqu'à trois ans. Bien que, sur la recommandation du Directeur, son contrat n'ait pas été renouvelé, ce vérificateur a bénéficié par la suite d'un transfert latéral dans un bureau extérieur en tant que représentant de l'UNICEF et il a reçu une réprimande verbale pour manque de conscience professionnelle! Les retards constatés dans la présentation des rapports de vérification ont considérablement diminué en 1991, la présence des vérificateurs au siège ayant permis surveillance plus étroite.

140. L'examen du rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes sur la suite donnée à ses recommandations a révélé une série d'insuffisances chroniques dont il avait déjà été fait état dans les rapports de vérification interne, ce qui signifie que l'on n'avait pas remédié à la plupart des carences repérées. En étudiant le registre des observations des vérificateurs, nous avons constaté que les bureaux soumis à vérification ont reçu 44 rappels pour manque de réponse dans les délais voulus à un total de 102 résumés desdites observations parus en 1991. Certains bureaux n'ont jamais répondu.

141. Les défaillances signalées dans les rapports de vérification interne sont dues le plus souvent au non-respect des règles établies plutôt qu'à l'absence de règles efficaces. Cette situation est inquiétante car elle semble indiquer que l'UNICEF manque de la détermination nécessaire pour faire appliquer ses propres règles. Le Comité reprend donc à son compte la recommandation des vérificateurs selon laquelle les chefs de bureau devraient être considérés comme personnellement responsables des carences constatées dans l'exécution des tâches dont sont chargés leurs services.

142. Le Comité a également constaté que l'Administration avait pris un certain nombre de mesures pour faire appliquer les recommandations des vérificateurs. Elle a notamment créé un Comité de vérification interne qui a pour mandat d'en suivre l'application. En outre, la question de l'examen et du suivi des problèmes de vérification qui intéressent l'organisation a été inscrite à l'ordre du jour des réunions des représentants de l'UNICEF. L'efficacité de ces mesures sera évaluée par le Comité lors de ses prochaines vérifications.

Lieu d'affectation des vérificateurs internes

143. A la demande du Conseil d'administration de l'UNICEF et pour pouvoir émettre les recommandations appropriées, le Comité des commissaires aux comptes s'est penché sur les avantages et inconvénients respectifs des solutions contraires qui avaient été proposées lors de la session ordinaire du Conseil d'administration pour 1991 : les vérificateurs devaient-ils s'acquitter de leurs fonctions dans les bureaux extérieurs ou au siège?

144. Le Comité a donc examiné les principes et les règles qui régissent les activités des vérificateurs en poste dans les bureaux extérieurs afin d'évaluer la qualité de leur travail. On trouvera dans un document de l'UNICEF en date du 6 mai 1983 (cote EXD-2856) un rappel des objectifs, des fonctions, de la structure et des méthodes du Bureau de la vérification interne. Selon ce document, les vérificateurs régionaux/résidents sont requis de conserver leurs documents de travail dans les bureaux régionaux. La section 3.4 indique en outre que "les visites des vérificateurs au siège et du Directeur et/ou Directeur adjoint dans la région permettent aux premiers de bénéficier de consultations professionnelles et d'encadrement et aux seconds de contrôler les plans de vérification et documents de travail de leur personnel".

145. Nous avons constaté l'irrégularité de ces consultations et de cette activité de contrôle. Les vérificateurs régionaux ont dû travailler seuls sans possibilité de discuter certains points précis avec leurs collègues ou de tirer parti de leur expérience.

146. C'est au Directeur de la vérification interne qu'il incombe de superviser adéquatement les vérifications, de leur planification à leur conclusion, conformément aux normes de la pratique professionnelle de la vérification interne des comptes promulguées par l'Institut des auditeurs internes, dont le personnel de la vérification interne de l'UNICEF est membre collectif. Selon ces normes, superviser la vérification veut dire approuver le programme de vérification et veiller à son application, sauf lorsqu'il est justifié de s'en écarter et que le vérificateur est autorisé à le faire. Cela signifie aussi que l'on examine les documents de travail du vérificateur pour déterminer s'ils corroborent de façon adéquate les observations, les conclusions et les rapports.

147. Or, pour que les rapports soient présentés en temps voulu et dans un souci d'économie, les vérificateurs en poste dans les bureaux extérieurs ont été autorisés à publier leurs rapports sans examen préalable par leur supérieur. On nous a expliqué que les supérieurs hiérarchiques du vérificateur procédaient à une analyse de postes et que leurs conclusions étaient communiquées à l'intéressé afin que celui-ci puisse faire des progrès dans l'accomplissement de sa tâche. Le Comité, quant à lui, doute de l'efficacité de ce type de contrôle a posteriori.

148. Les anciens vérificateurs régionaux avec lesquels nous nous sommes entretenus ont déclaré unanimement que non seulement ils s'étaient trouvés isolés sur le plan professionnel et qu'ils avaient dû travailler sans encadrement, mais encore qu'ils avaient quelque peu perdu de leur indépendance et de leur objectivité puisque invariablement on les avait considérés comme faisant partie intégrante du personnel du bureau régional et qu'ils avaient été amenés à participer aux prises de décisions. En outre, au stade initial des vérifications, ils s'étaient trouvés très désavantagés par leur manque d'accès à des documents de référence cruciaux qui auraient pu leur permettre de préparer soigneusement leur travail.

149. Les vérificateurs régionaux n'avaient par ailleurs que des contacts sporadiques avec leurs supérieurs, des collègues plus expérimentés ou même leurs homologues régionaux. On a également signalé au Comité qu'il revenait en moyenne à 40 000 dollars par famille d'opérer un roulement triennal parmi les vérificateurs. De l'avis du Bureau, même si, du fait de l'économie réalisée sur les frais de roulement, l'affectation au siège du personnel responsable de la vérification interne n'était pas moins onéreuse, la qualité des vérifications y gagnerait considérablement.

150. L'Administration a signalé d'autres problèmes importants, notamment le fait qu'il revenait à des fonctionnaires régionaux privés d'accès adéquat à des documents de base détaillés de tenir compte d'observations complexes devant être précisées au siège, à New York, souvent avec le concours de plusieurs divisions. Bien qu'il soit possible d'envoyer au siège pour éclaircissement les observations complexes des vérificateurs, une telle solution interdirait toute intervention rapide.

151. De par leur expérience d'anciens vérificateurs régionaux, le Directeur et le Directeur adjoint connaissent bien les inconvénients qu'une approche décentralisée présente sur le plan de la gestion. C'est en réponse aux préoccupations et à l'insatisfaction des vérificateurs régionaux que l'on a décidé d'affecter à nouveau ces derniers au siège. Sa conception du vérificateur régional ayant fait ses preuves, l'Administration a déclaré n'avoir jamais eu l'intention d'en changer.

152. Le Comité voudrait faire remarquer que les consultations professionnelles à l'occasion de visites au siège des vérificateurs en poste dans les bureaux extérieurs et de visites dans les bureaux extérieurs de personnel d'encadrement du siège, que prévoit la section 5.4 du document publié sous la cote EXD-2856, ne s'étaient pas matérialisées (voir par 45). Deuxièmement, l'éparpillement des vérificateurs parmi les différents bureaux extérieurs interdisait au Directeur de la vérification interne de fournir un niveau de supervision conforme aux normes professionnelles de l'Institut des auditeurs internes.

153. La décentralisation pourrait se révéler bénéfique si le Bureau de la vérification interne des comptes disposait de suffisamment de vérificateurs pour les regrouper dans des services indépendants au sein de différents bureaux extérieurs. Parce que les effectifs actuels ne permettaient pas d'affecter plus d'un vérificateur par bureau régional, on a constaté que :

- a) Les vérificateurs se retrouvaient isolés sur le plan professionnel;
- b) L'encadrement de la fonction de vérification se faisait difficilement, avec les répercussions que l'on sait sur l'établissement des rapports;
- c) Les vérificateurs amenés à sympathiser avec le personnel du bureau, extérieur et à participer indûment à la prise de décisions voyaient leur indépendance compromise.

154. Tant que l'on n'aura pas pallié ces insuffisances, le Comité estime plus efficace et plus rationnel que les vérificateurs s'acquittent de leurs fonctions au siège.

Inscription des pertes de numéraire, d'effets à recevoir
et de biens au compte des profits et pertes

155. L'Administration a informé le Comité qu'après consultation des bureaux de l'UNICEF et, le cas échéant, des donateurs, les recettes avaient été ajustées pour faire ressortir la réduction des comptes. Des sommes à recevoir de gouvernements et d'organismes non gouvernementaux d'un montant total de 7,5 millions de dollars avaient été passées par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 1990-1991. Sur ce total, 2,1 millions concernaient la masse commune des ressources et 5,4 millions les fonds supplémentaires. En outre, une somme de 562 441 dollars correspondant au montant des stocks conservés dans les entrepôts de l'opération Cartes de vœux et des sommes à recevoir d'un montant de 118 652 dollars ont été passés par profits et pertes au titre de l'opération Cartes de vœux en 1990-1991.

156. Le Comité a été informé également qu'un montant total de 539 353 dollars avait été passé par profits et pertes, dont 531 118 dollars représentant la valeur de fournitures périmées dans les entrepôts de la Division des approvisionnements et 8 235 dollars correspondant à une perte de numéraire.

Versements à titre gracieux

157. Il a été effectué un versement à titre gracieux d'un montant de 8 000 dollars pour rembourser les frais médicaux d'un consultant non couverts par l'assurance.

Cas de fraude ou de fraude présumée

158. Le Comité a été informé de 12 cas de fraude et disparition de matériel de bureau au cours de l'exercice biennal 1990-1991. Dans un des neuf cas d'irrégularités financières commises par des fonctionnaires de l'UNICEF, une prompt intervention a évité toute perte à l'organisation. Dans sept autres cas, on a récupéré les fonds détournés et les fonctionnaires responsables ont

quitté l'organisation ou ont été renvoyés. Dans un cas, une petite partie des fonds détournés après que de fausses spécifications avaient été utilisées lors de l'exécution d'un contrat a été inscrite par l'UNICEF au compte des profits et pertes, et dans un autre cas où une banque serait impliquée, l'enquête se poursuit. Au siège de l'UNICEF, on a observé une recrudescence de chapardage entraînant disparition de matériel de bureau. Des mesures correctives ont été prises en vue de protéger les biens de l'organisation.

Remerciements

159. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et leur personnel du concours et de l'aide qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Président de la Cour des comptes d'Allemagne

(Signé) Heinz Günter ZAVELBERG

ANNEXE I

Suivi des mesures adoptées pour donner suite aux recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989 a/

I. RECOMMANDATION 6 a)

1. Il faudrait ajuster et indiquer séparément dans l'état VI les dépenses totales, d'un montant de 8,3 millions de dollars, imputées au Fonds de réserve pour les secours d'urgence au cours de l'exercice biennal, qui apparaissent dans cet état comme des dépenses relatives aux programmes imputées sur la masse commune des ressources engagées dans les pays ayant bénéficié de l'assistance du Fonds (cette recommandation a été appliquée).

II. RECOMMANDATION 6 b)

2. La politique consistant à comptabiliser les avances en espèces consenties aux gouvernements dans les comptes de l'UNICEF comme des dépenses au titre des programmes doit être assortie de l'obligation de présenter des pièces justificatives établissant de façon convaincante que ces avances ont été effectivement utilisées pour l'objet spécifié. A cet égard, il faudrait prendre les dispositions suivantes :

a) Il faudrait mettre au point une procédure de contrôle plus efficace qui garantisse que les avances consenties aux gouvernements seront régularisées dans les délais prescrits;

b) Il faudrait modifier la formule 153 pour obtenir des renseignements sur l'ancienneté des avances et d'autres données utiles à la gestion;

c) Pour faciliter le contrôle, les bureaux extérieurs devraient adresser directement à la Section de la comptabilité les états des dépenses financées par les avances aux gouvernements;

d) Il faudrait demander aux bureaux extérieurs de rappeler les règles relatives aux paiements en espèces dans tous les mémorandums d'accord passés avec les gouvernements. Ainsi qu'il est précisé dans la circulaire financière No 15, aucune nouvelle somme ne peut être transférée à un gouvernement qui a plus de six mois de retard dans la justification d'avances antérieures.

A. Mesures prises par l'Administration

3. Comme indiqué dans le rapport de 1991, un certain nombre de mesures ont été adoptées pour assurer un contrôle approprié des avances en espèces consenties aux gouvernements. Un système bien coordonné et plus systématique a été mis en place. La circulaire financière No 15 (Révision 1), et des directives complémentaires destinées aux bureaux extérieurs ont été publiées le 28 juin 1991 pour préciser quelles étaient les politiques et procédures

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 5 B (A/45/5/Add.2 et Corr.1), sect. II, par. 6.

suivies par l'UNICEF en ce qui concerne l'assistance hors fournitures. Le soin de veiller à l'application de cette circulaire et des directives est l'une des tâches importantes qui a été confiée à un fonctionnaire de rang élevé de la Section de la comptabilité de la Division de la gestion financière.

4. Les initiatives prises par le secrétariat et les bureaux extérieurs ont permis d'améliorer considérablement la situation en ce qui concerne les avances en espèces consenties aux gouvernements. Le Comité des commissaires aux comptes a noté avec satisfaction, lors de sa dernière vérification intérimaire, la réduction de 22 611 058 dollars du solde total des avances, qui a été ramené de 84 497 532 dollars au 31 décembre 1990 à 61 886 475 dollars au 30 juin 1991.

5. Au cours de cette vérification, les commissaires aux comptes ont réaffirmé la nécessité de prendre en compte l'ancienneté des avances, pour préciser leur état. La circulaire financière No 15 (Révision 1) met l'Administration en devoir de donner, à compter des rapports de l'exercice terminé le 31 décembre 1991, qui viennent seulement de lui être communiqués, des renseignements sur l'ancienneté des avances à recouvrer. Ces renseignements seront communiqués au Comité des commissaires aux comptes pour leur prochaine vérification.

B. Observations du Comité

6. Le Comité reconnaît que plusieurs mesures déjà prises par l'Administration ont eu pour effet d'améliorer la comptabilisation des avances en espèces. Le problème des avances non régularisées est toutefois loin d'être résolu. Les visites des vérificateurs dans les bureaux extérieurs ont révélé que, dans de nombreux cas, de nouvelles avances ont été consenties alors qu'aucun justificatif de l'emploi d'avances antérieures n'avait été présenté. Le Comité a exposé dans le présent rapport les mesures supplémentaires qu'il conviendrait d'adopter pour faciliter le contrôle et la régularisation des avances en espèces.

III. RECOMMANDATION 6 c)

7. Nous recommandons à l'Administration de faire le nécessaire pour que soit modifié l'article 4.10 du règlement financier de l'UNICEF afin que la comptabilisation des gains et pertes de change respecte le principe de la permanence des méthodes (cette recommandation a été appliquée).

IV. RECOMMANDATION 6 d)

8. Il faudrait examiner la possibilité d'éponger les liquidités excédentaires en finançant des services supplémentaires.

A. Mesures prises par l'Administration

9. Le plan financier à moyen terme vise désormais à accélérer l'exécution des activités de programme grâce à l'utilisation des liquidités excédentaires. Parallèlement, on a mis en place un groupe de travail du Comité consultatif en matière de finances pour examiner les besoins existants de liquidités et faire des recommandations sur les éventuelles modifications à apporter aux procédures suivies.

B. Observations du Comité

10. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté une amélioration dans ce domaine. Le coefficient de liquidité a légèrement diminué et l'excédent des recettes sur les dépenses avait nettement baissé au 31 décembre 1991, bien que les dépenses demeurent inférieures au montant des contributions.

V. RECOMMANDATION 6 e)

11. Afin de garantir la fiabilité des données comptables, l'Administration devrait continuer à étudier la possibilité de prendre des mesures efficaces pour améliorer le codage des opérations et l'exactitude des données provenant des bureaux extérieurs.

A. Mesures adoptées par l'Administration

12. L'Administration continue à dispenser une formation au personnel des bureaux extérieurs pour assurer la présentation, dans les délais prescrits, de données comptables exactes. En 1991, les activités de formation de groupe ont été complétées par des visites dans les bureaux, ayant pour objet, en particulier, de mettre l'accent sur l'examen des comptes des programmes. Chaque fois que possible, les bureaux extérieurs ont été encouragés à envoyer leurs fonctionnaires à New York afin de s'y entretenir avec le personnel compétent. L'amélioration des systèmes comptable et financier centraux a également contribué à renforcer l'intégrité et l'exactitude des données dans les bureaux extérieurs. Le dialogue et les études visant à améliorer les systèmes de traitement électronique des données utilisés par les bureaux extérieurs pour présenter les données comptables au siège se poursuivent afin d'en améliorer encore davantage l'exactitude.

B. Observations du Comité

13. L'examen du Comité n'a révélé aucune erreur substantielle de codage ou de comptabilité.

VI. RECOMMANDATION 6 f)

14. Au stade de la planification, il faudrait définir clairement les éléments nécessaires à la mise en oeuvre des projets afin d'améliorer l'exécution des programmes. Il faut également faire preuve de prudence en réaffectant les fonds de projets qui progressent lentement à des projets qui progressent plus vite afin que des projets entrepris dans des zones "difficiles", où il se pose toujours des difficultés au niveau de l'exécution, ne soient pas inconsciemment négligés.

A. Mesures adoptées par l'Administration

15. L'UNICEF continue d'améliorer l'exécution des programmes dans leur ensemble ainsi que du point de vue des besoins et priorités des programmes des différents pays. On relève un net progrès en ce qui concerne les programmes de pays financés par prélèvement sur la masse commune des ressources, dont le taux d'exécution était faible (inférieur à 75 %); ceux-ci ont été ramenés de 15 en 1989 à 13 en 1990 et à seulement 7 en 1991.

16. Le nombre des pays ayant un faible taux d'exécution des programmes a été ramené de 48 en 1989 à 37 en 1990. Il est cependant remonté à 46 en 1991. L'Administration analyse actuellement les causes précises des faibles taux d'exécution de chacun de ces programmes de pays financés par des fonds supplémentaires. On déterminera ce faisant les problèmes généraux qui se posent. Une fois l'analyse achevée, l'Administration devrait être en mesure de trouver des solutions réalistes qui permettent de continuer à améliorer l'exécution des programmes de pays financés par des fonds supplémentaires.

B. Observations du Comité

17. L'examen du Comité a révélé un accroissement du taux d'exécution d'ensemble des programmes de 1989 à 1990 mais une diminution en 1991. Cette diminution a été attribuée au fait que les projets financés par des fonds supplémentaires ont eu un taux d'exécution généralement bas en 1991, en raison de la mise en oeuvre cette année-là de programmes d'urgence.

VII. RECOMMANDATION 6 g)

18. Il faut encore améliorer l'exécution des projets afin d'éliminer ou de réduire au minimum les dépassements de crédit qui, en l'absence de fonds supplémentaires, doivent nécessairement être couverts par prélèvement sur la masse commune des ressources.

A. Mesures adoptées par l'Administration

19. L'Administration a décidé, parmi ses grandes priorités pour 1991, d'améliorer le contrôle de l'exécution des programmes. Des rapports spéciaux sur les demandes de fonds et de matériel faisant l'objet de dépassements de crédit ont été régulièrement publiés depuis 1991. Ils ont été distribués aux pays et bureaux concernés auxquels il a été demandé d'entreprendre des actions appropriées concernant ces dépassements. Ces derniers ont, en 1991, été analysés et vérifiés en détail pour en déterminer les causes, et les bureaux extérieurs ont été priés de prendre les mesures voulues pour éviter que des dépassements ne se reproduisent.

B. Observations du Comité

20. Les mesures prises n'ont pas réussi à résoudre le problème. Les projets financés par des fonds supplémentaires ont occasionné un déficit de 7 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 1990-1991. Sur ce montant, 5 millions de dollars ont été imputés à la masse commune des ressources, les donateurs n'ayant pas fourni des fonds suffisants et 2 millions de dollars ont fait l'objet d'une enquête. D'autres faiblesses relevées par le Comité ont été examinées dans le présent rapport.

VIII. RECOMMANDATION 6 h)

21. Le taux de croissance des activités opérationnelles de l'UNICEF ayant été supérieur à celui des ressources en personnel de l'organisation, il faudra que l'Administration prenne des mesures pour évaluer les besoins en personnel, en particulier dans les divisions opérationnelles, afin de prendre les mesures correctives appropriées (cette recommandation a été appliquée).

IX. RECOMMANDATION 6 i)

22. Dans le cadre des activités d'appel de fonds, les donateurs potentiels devraient être encouragés à fournir des informations suffisantes au sujet de leurs contributions pour en faciliter la comptabilisation, l'encaissement et l'utilisation. Les donateurs pourraient, à cette fin, remplir une formule type fournissant les informations pertinentes.

A. Mesures prises par l'Administration

23. L'Administration est favorable à cette recommandation. Entre-temps, les divisions responsables du secrétariat ont discuté des moyens qui permettraient d'améliorer les communications avec les donateurs. On cherche ainsi à faire en sorte que l'information reçue contribue à une gestion efficace des espèces.

B. Observations du Comité

24. Il reste encore à fournir des informations suffisantes sur les contributions supplémentaires.

X. RECOMMANDATION 6 j)

25. Il faudrait payer les factures au dernier moment et placer les sommes correspondantes à court terme pour les rentabiliser au maximum (cette recommandation a été appliquée).

XI. RECOMMANDATION 6 k)

26. Il faudrait veiller à ce que les procédures en vigueur concernant la communication d'informations sur les montants dus par les fonctionnaires avant que ne leur soit versée l'avance finale à laquelle ils ont droit à la cessation de service soient strictement respectées, afin que toutes les sommes aux dues soient intégralement recouvrées avant que les intéressés ne quittent l'organisation.

A. Mesures prises par l'Administration

27. L'Administration a pris des mesures pour renforcer le système général de contrôle des comptes de tiers ouverts au nom de fonctionnaires. En 1991, tous ces comptes ont été placés sous la supervision d'un seul responsable de manière à simplifier encore les procédures et à en garantir un contrôle adéquat.

28. On a procédé en 1991 à l'étude et l'évaluation complètes des besoins du système général de contrôle des comptes de tiers ouverts au nom de fonctionnaires. Elles ont porté principalement sur le contrôle interne et la justification de l'emploi des fonds, ainsi que sur les procédures qui garantiront un redressement rapide de ces opérations. On élaborera en 1992 les systèmes qui seront appliqués au cours de l'exercice biennal 1992-1993.

29. L'Administration a par ailleurs poursuivi ses efforts pour examiner et garantir l'exactitude des soldes de comptes existants. Un projet spécial visant à vérifier le bilan de l'année précédente sera achevé en 1992.

B. Observations du Comité

30. Les mesures de contrôle des comptes de tiers ouverts au nom de fonctionnaires continuent d'être appliquées. Deux groupes de travail ont été constitués : le premier est chargé de contrôler les comptes des tiers ouverts au nom de fonctionnaires et le deuxième d'étudier la possibilité d'automatiser les procédures de contrôle employées.

XII. RECOMMANDATION 6 l)

31. Il faudrait envisager la possibilité de procéder à un contrôle centralisé de certains articles particulièrement "intéressants" comme les ordinateurs et les véhicules. A cette fin, les bureaux extérieurs devraient présenter des copies de leur inventaire au 31 décembre de chaque année, afin qu'il soit intégré à un inventaire global au siège (cette recommandation a été appliquée).

XIII. RECOMMANDATION 6 m)

32. Des mesures devraient être prises en vue de la conclusion d'un arrangement officiel adéquat pour la garde des médicaments et du matériel appartenant à l'UNICEF dans un bureau extérieur.

A. Mesures prises par l'Administration

33. Comme indiqué en 1991, un nouveau bureau de pays a été créé pour faciliter les opérations de l'UNICEF dans le pays concerné et l'Administration a pris les dispositions pour que la garde des fournitures appartenant à l'UNICEF soit correctement assurée. Aucune anomalie n'a été relevée depuis lors.

B. Observations du Comité

34. On devrait considérer que cette recommandation a été appliquée dans la mesure où aucune anomalie n'a été signalée au Comité concernant le contrôle des fournitures se trouvant dans le bureau extérieur.

XIV. Recommandations 6 n) et 6 o)

35. L'UNICEF devrait strictement se conformer à sa politique consistant à ne pas participer à des projets de construction nécessitant des ressources financières considérables lorsqu'il n'est pas certain d'obtenir des contributions de contrepartie (cette recommandation a été appliquée).

36. Lorsqu'ils passent des commandes, les services de l'opération Cartes de vœux devraient veiller à ménager des délais d'exécution suffisants pour que des articles de qualité puissent être obtenus dans les meilleurs délais et aux meilleurs prix (cette recommandation a été appliquée).

ANNEXE II

Situation de trésorerieMasse commune des ressources et fonds supplémentairesCalcul de l'augmentation de l'actif et du passif courants
au 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	1991	1989	Augmentation/ diminution
Actif			
<u>A court terme</u>			
Disponibilités	403 264 004	310 797 592	92 466 412
Contributions à recevoir pour l'exercice en cours et pour les exercices antérieurs	288 926 067	222 870 613	66 055 454
Comptes débiteurs, avances et dépôts	156 969 435	129 319 634	27 649 801
Stocks	40 505 223	34 252 556	6 252 667
Total	<u>889 664 729</u>	<u>697 240 395</u>	<u>192 424 334</u>
<u>A long terme</u>			
Contributions à recevoir pour des exercices ultérieurs	86 703 398	53 154 261	33 549 136
Immobilisations	<u>8 072 308</u>	<u>4 329 001</u>	<u>3 743 307</u>
Total, actif à court et à long terme	<u>984 440 435</u>	<u>754 723 657</u>	<u>229 716 777</u>

	1991	1989	Augmentation/ diminution
<u>Passif et solde des fonds</u>			
<u>A long terme</u>			
Comptes spéciaux :			
Achats et services divers	47 121 373	59 636 849	(12 515 476)
Solde des fonds	715 610 312	579 262 114	136 348 198
Total	<u>762 731 685</u>	<u>638 898 963</u>	<u>123 832 722</u>
<u>A court terme</u>			
Contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs	143 819 947	59 357 193	84 462 754
Recettes comptabilisées d'avance au titre de l'opération Cartes de voeux et d'opérations connexes	466 149	11 997 618	(11 531 469)
Comptes créditeurs et autres engagements non réglés	77 422 654	44 469 883	32 952 770
Total, passif à court terme	221 708 750	115 824 694	105 884 055
Total, solde des fonds et passif à court terme	<u>984 440 435</u>	<u>754 723 657</u>	<u>229 716 777</u>
Augmentation (diminution) de l'actif courant net	<u>762 731 685</u>	<u>638 898 963</u>	<u>123 832 722</u>
Augmentation (diminution) de l'actif courant			229 716 777
<u>Moins</u> : Augmentation du passif courant			<u>105 884 055</u>
Augmentation (diminution) de l'actif courant net			<u>123 832 722</u>

1. L'augmentation/diminution de l'actif et du passif courants figure à l'annexe I.

2. Le tableau ci-dessous indique l'origine et l'emploi des fonds, pour l'exercice biennal visé.

Origine des fonds	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Total
Contributions des gouvernements	794 439 778	381 982 247	1 172 422 025
Autres contributions	44 854 015	186 667 970	231 521 985
Opération Cartes de vœux et opérations connexes	159 384 247	-	159 384 247
Organismes des Nations Unies	-	21 319 792	21 319 792
Autres recettes	74 901 936	-	74 901 936
Ecart de conversion	(36 784 163)	1 052 352	(35 731 811)
Augmentation du fonds d'assurance maladie	2 305 313	-	2 305 313
Augmentation des dépenses de personnel et charges connexes liées aux services d'achat	23 551	-	23 551
Augmentation du fonds des immobilisations	22 184 341	-	22 184 341
Total	1 061 309 018	591 022 361	1 652 331 379
Emploi des fonds			
Passation par profits et pertes de contributions annoncées et autres sommes	2 678 423	5 356 242	8 034 664
Dépenses	947 538 612	538 134 904	1 485 673 517

Origine des fonds	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Total
Augmentation des virements interfonds	22 000 000	-	22 000 000
Diminution du fonds autorenouvelable/événements spéciaux	275 000	-	275 000
Diminution du passif/compte spécial - services d'achat	12 515 476	-	12 515 476
Total	985 007 511	543 491 146	1 528 498 657
<u>Augmentation du fonds de roulement</u>	<u>76 301 507</u>	<u>47 531 215</u>	<u>123 832 722</u>

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés de I à VIII, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991. Nous avons notamment effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière du Fonds au 31 décembre 1991 et des opérations réalisées pendant l'exercice terminé à cette date.

Les états financiers ont été élaborés conformément aux principes comptables établis, qui ont été appliqués de façon à être compatibles avec les méthodes suivies lors de l'exercice financier précédent, et les opérations réalisées ont été conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Président de la Commission de vérification
de comptes des Philippines

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Président de la Cour fédérale des comptes
d'Allemagne

(Signé) Heinz Günter ZAVELBERG

IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1991

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

		1990-1991			1988-1989		
		Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Total	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Total
RECETTES							
Contributions des gouvernements	(tableau 1)	794 439 778,20	381 982 247,11	1 176 422 025,31	629 840 400,97	366 218 093,75	996 058 484,72
Contributions de sources non gouvernementales	(tableau 1)	44 854 015,24	186 667 969,83	231 521 985,07	47 183 320,00	139 926 718,80	187 110 038,80
Opération Cartes de voeux et opérations connexes							
Bénéfice net		159 384 247,09		159 384 247,09	86 236 202,88		86 236 202,88
Ajustement dû à un changement de méthode comptable					43 498 995,14		43 498 995,14
Organismes des Nations Unies	(tableau 1)		21 319 792,31	21 319 792,31		16 519 011,21	16 519 011,21
Autres recettes	(tableau 2)	74 901 935,74		74 901 935,74	72 185 870,51		72 185 870,51
Ecart de conversion		(36 784 162,99)	1 052 352,08	(35 731 810,91)	(18 265 194,40)	(4 763 935,63)	(23 029 130,03)
TOTAL, RECETTES		1 036 795 813,28	591 022 361,33	1 627 818 174,61	860 679 595,10	517 899 888,13	1 378 579 483,23
DEPENSES							
Coopération au titre des programmes, à imputer sur :							
Masse commune des ressources		637 286 799,19		637 286 799,19	458 714 499,92		458 714 499,92
Fonds pour l'appui aux programmes	(état VII)	167 140 027,43		167 140 027,43	134 755 290,12		134 755 290,12
Fonds supplémentaires autres que ceux fournis par des organismes des Nations Unies			518 389 114,81	518 389 114,81		427 779 554,52	427 779 554,52
Fonds fournis par des organismes des Nations Unies			19 745 789,33	19 745 789,33		14 147 931,61	14 147 931,61
Total, coopération au titre des programmes		804 426 826,62	538 134 904,14	1 342 561 730,76	593 469 790,04	441 927 486,13	1 035 397 276,17
Services administratifs	(état VII)	143 111 785,86		143 111 785,86	108 548 295,17		108 548 295,17
TOTAL, DEPENSES		947 538 612,48	538 134 904,14	1 485 673 516,62	702 018 085,21	441 927 486,13	1 143 945 571,34
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES COMPTE NON TENU DES SOMMES PASSEES PAR PROFITS ET PERTES		89 257 200,80	52 887 457,19	142 144 657,99	158 661 509,89	75 972 402,00	234 633 911,89
Passation par profits et pertes de contributions annoncées et autres sommes	(note 4)	2 678 422,84	5 356 241,69	8 034 664,53	532 649,31	4 778 770,29	5 311 419,60
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES COMPTE TENU DES SOMMES PASSEES PAR PROFITS ET PERTES		86 578 777,96	47 531 215,50	134 109 993,46	158 128 860,58	71 193 631,71	229 322 492,29

Les états II à VIII et les notes 1 à 16 ci-après font partie intégrante du présent état et il convient de s'y reporter.

Le Contrôleur

(Signé) Kano YAMAMOTO

Le Directeur général

(Signé) James P. GRANT

ETAT IA

Etat financier des recettes et des dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	1991			1990		
	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Total	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Total
RECETTES						
Contributions des gouvernements	396 870 479,35	182 201 017,38	579 071 496,73	397 569 298,85	199 781 229,73	597 350 528,58
Contributions de sources non gouvernementales	18 270 270,36	114 614 319,26	132 884 589,62	26 583 744,88	72 053 650,57	98 637 395,45
Opération Cartes de vœux et opérations connexes	69 640 718,95		69 640 718,95	89 743 528,14		89 743 528,14
Organismes des Nations Unies		11 359 348,18	11 359 348,18		9 960 444,13	9 960 444,13
Autres recettes	35 244 520,68		35 244 520,68	39 661 415,06		39 661 415,06
Ecart de conversion	(14 283 880,62)	(7 202 824,88)	(21 486 705,50)	(22 500 282,37)	8 255 176,96	(14 245 105,41)
TOTAL, RECETTES	505 742 108,72	300 971 859,94	806 713 968,66	531 057 704,56	290 050 501,39	821 108 205,95
DEPENSES						
Coopération au titre des programmes, à imputer sur :						
Masse commune des ressources	317 843 567,62		317 843 567,62	319 443 231,57		319 443 231,57
Fonds pour l'appui aux programmes	86 237 829,44		86 237 829,44	80 902 197,99		80 902 197,99
Fonds supplémentaires autres que ceux fournis par des organismes des Nations Unies		260 146 233,09	260 146 233,09		258 242 881,72	258 242 881,72
Fonds fournis par des organismes des Nations Unies		13 101 457,48	13 101 457,48		6 644 331,85	6 644 331,85
Total, coopération au titre des programmes	404 081 397,06	273 247 690,57	677 329 087,63	400 345 429,56	264 887 213,57	665 232 643,13
Services administratifs	74 459 581,61		74 459 581,61	68 652 204,25		68 652 204,25
TOTAL, DEPENSES	478 540 978,67	273 247 690,57	751 788 669,24	468 997 633,81	264 887 213,57	733 884 847,38
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES COMPTE NON TENU DES SOMMES PASSES PAR PROFITS ET PERTES	27 201 130,05	27 724 169,37	54 925 299,42	62 060 070,75	25 163 287,82	87 223 358,57
Passation par profits et pertes de contributions annoncées et autres sommes	1 401 310,02	1 723 579,14	3 124 889,16	1 281 112,82	3 632 662,55	4 913 775,37
EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES COMPTE TENU DES SOMMES PASSES PAR PROFITS ET PERTES	25 799 820,03	26 000 590,23	51 800 410,26	60 778 957,93	21 530 625,27	82 309 583,20

ETAT II

Etat de l'actif, du passif et du solde des fonds
au 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

		1991	1989
ACTIF			
Disponibilités			
Contributions à recevoir :	(tableau 3)	403 264 004,25	310 797 592,19
Pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs	(tableau 4)	288 926 066,96	222 870 613,22
Pour des exercices ultérieurs	(tableau 8)	86 703 397,68	53 154 261,35
Comptes débiteurs, avances et dépôts	(tableau 6)	156 969 435,24	129 319 634,13
Stocks	(tableau 7)	40 505 223,02	34 252 555,71
Immobilisations	(note 16)	8 072 308,13	4 329 001,02
TOTAL, ACTIF		<u>984 440 435,28</u>	<u>754 723 657,62</u>
PASSIF			
Contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs	(tableau 8)	143 819 947,26	59 357 193,39
Recettes comptabilisées d'avance au titre de l'opération Carte de vœux et d'opérations connexes		466 148,96	11 997 617,73
Comptes créditeurs et autres engagements non réglés	(tableau 9)	77 422 653,58	44 469 883,52
Comptes spéciaux :			
Achats et services divers	(tableau 10)	47 121 373,66	59 636 849,34
TOTAL, PASSIF		<u>268 830 123,46</u>	<u>175 461 543,98</u>
SOLDE DES FONDS	(état III)	<u>715 610 311,82</u>	<u>579 262 113,64</u>
TOTAL, PASSIF ET SOLDE DES FONDS		<u>984 440 435,28</u>	<u>754 723 657,62</u>

Les états III à VIII et les notes 1 à 16 font partie intégrante du présent état et il convient de s'y reporter.

Le Contrôleur

(Signé) Kano YAMAMOTO

Le Directeur général

(Signé) James P. GRANT

ETAT III

Etat des variations du solde des fonds au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	Masse commune des ressources et autres fonds	Fonds supplémentaires	Total
SOLDE DES FONDS AU 1er JANVIER 1990	265 273 989,63	313 988 124,01	579 262 113,64
Augmentation du fonds d'assurance maladie	2 305 312,62		2 305 312,62
Augmentation du fonds pour dépenses de personnel et charges connexes liées aux services d'achat	23 551,42		23 551,42
Augmentation du fonds d'immobilisation	22 184 340,68		22 184 340,68
Virements entre fonds	(22 000 000,00)		(22 000 000,00)
Diminution du fonds renouvelable - activités spéciales	(275 000,00)		(275 000,00)
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991 (état I)	86 578 777,96	47 531 215,50	134 109 993,46
SOLDE DES FONDS AU 31 DECEMBRE 1991	<u>354 090 972,31</u>	<u>361 519 339,51</u>	<u>715 610 311,82</u>
COMPOSITION DU SOLDE DES FONDS AU 31 DECEMBRE		<u>1991</u>	<u>1989</u>
Masse commune des ressources		322 011 719,94	257 432 941,98
Fonds supplémentaire		361 519 339,51 a/	313 988 124,01 b/
Fonds pour dépenses de personnel et charges connexes liées aux services d'achat (tableau 11)		854 847,79	831 296,37
Fonds renouvelable - activités spéciales			275 000,00
Fonds d'assurance		300 000,00	300 000,00
Fonds d'assurance maladie		4 448 265,76	2 142 953,14
Fonds d'immobilisation		26 476 138,82	4 291 798,14
TOTAL, SOLDE DES FONDS		<u>715 610 311,82</u>	<u>579 262 113,64</u>

a/ Déduction faite des dépassements de crédits (2 020 699,85 dollars) indiqués dans le document E/ICEF/1992/AB/L.11 pour 1991.

b/ Déduction faite des dépassements de crédits (4 835 863,20 dollars) indiqués dans le document E/ICEF/1990/AB/L.10 pour 1989.

ETAT IV

Etat de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	1990-1991	1988-1989
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES		
Excédent des recettes sur les dépenses après passation par pertes et profits (état I)	134 109 993,46	229 322 492,29
Ajustements pour établir la concordance entre le montant net des recettes et le montant net des liquidités dégagées des activités opérationnelles :		
Fonds d'immobilisation	22 184 340,68	
Virements entre fonds	(22 000 000,00)	
Fonds d'assurance maladie	2 305 312,62	2 142 953,14
Fonds d'assurance		50 000,00
Fonds pour dépenses de personnel et charges connexes liées aux services d'achat	23 551,42	131 296,37
Fonds renouvelable - activités spéciales	(275 000,00)	
Total des ajustements	2 238 204,72	2 324 249,51
Contributions à recevoir pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs	(66 055 453,74)	(53 687 621,16)
Contributions à recevoir pour l'exercice à venir	(33 549 136,33)	82 365 223,89
Comptes débiteurs, avances et dépôts	(27 649 801,11)	(88 710 117,88)
Stocks	(6 252 667,31)	9 607 385,03
Immobilisations	(3 743 307,11)	2 455 559,59
Contributions annoncées et versées d'avance pour des exercices ultérieurs	84 462 753,87	(93 125 094,28)
Recettes comptabilisées d'avance au titre de l'opération Cartes de vœux et d'opérations connexes	(11 531 468,77)	(1 045 139,41)
Dépenses payées d'avance pour l'opération Cartes de vœux et les opérations connexes		15 267 880,76
Comptes créditeurs et autres engagements non réglés	32 952 770,06	6 713 143,64
Comptes spéciaux	(12 515 475,68)	7 597 115,06
Total des variations de l'actif et du passif	(43 881 786,12)	(112 561 664,76)
Montant net des fonds dégagés (utilisés)	92 466 412,06	119 085 077,04
Liquidités (espèces et autres valeurs disponibles) au début de l'exercice biennal	310 797 592,19	191 712 515,15
Liquidités (espèces et autres valeurs disponibles) à la fin de l'exercice biennal	403 264 004,25	310 797 592,19

ETAT V

Etat au 31 décembre 1991 des engagements approuvés imputables à la masse commune
des ressources ou aux fonds supplémentaires

(En dollars des Etats-Unis)

	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires		Total
		Gouvernements et autres sources	Organismes des Nations Unies	
Solde inutilisé des fonds alloués aux programmes au 1er janvier 1990	852 123 932,47	369 201 334,33	8 592 349,99	1 229 917 616,79
Engagements approuvés par le Conseil d'administration <u>a/</u> :				
Nouveaux programmes	1 190 988 460,00			1 190 988 460,00
Economies et déficits	(242 937,60)			(242 937,60)
Engagements ayant pris effet entre les sessions du Conseil	82 253 652,43	575 381 926,94	24 670 748,13	682 306 327,50
Ajustements apportés aux programmes	25 619 019,71	10 656 043,65	(50,52)	36 275 012,84
Economies réalisées sur le budget de l'exercice 1990-1991	(6 891 580,16)			(6 891 580,16)
Montant recouvré au titre des acti- vités d'emballage et d'emmagasinage	(10 029 206,55)			(10 029 206,55)
	<u>2 133 821 340,30</u>	<u>955 239 304,92</u>	<u>33 263 047,60</u>	<u>3 122 323 692,82</u>
Dépenses	<u>947 538 612,48</u>	<u>518 389 114,81</u>	<u>19 745 789,33</u>	<u>1 485 673 516,62</u>
Solde inutilisé des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 1991	<u>1 186 282 727,82</u>	<u>436 850 190,11</u>	<u>13 517 258,27</u>	<u>1 636 650 176,20</u>
Solde des fonds au 31 décembre 1991	322 011 719,94	354 113 578,18	7 405 761,33	683 531 059,45
Ecart de conversion, 1987-1991		1 840 711,19		1 840 711,19
Total partiel	<u>322 011 719,94</u>	<u>355 954 289,37</u>	<u>7 405 761,33</u>	<u>685 371 770,64</u>
Engagements à imputer sur les recettes futures	<u>864 271 007,88</u>	<u>80 895 900,74</u>	<u>6 111 496,94</u>	<u>951 278 405,56</u>

a/ E/ICEF/1990/P/L.1, E/ICEF/1990/P/L.36, E/ICEF/1990/P/L.38, E/ICEF/1989/P/L.41, E/ICEF/1989/12, E/ICEF/1991/AB/L.12, E/ICEF/1991/P/L.2, E/ICEF/1991/P/L.39, E/ICEF/1991/P/L.40, E/ICEF/1992/P/L.44 et E/ICEF/1991/15.

ETAT VI

Coopération au titre des programmes : Masse commune des ressources, fonds supplémentaires
et fonds provenant d'organismes des Nations Unies : état au 31 décembre 1991 des fonds
alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés

(En dollars des Etats-Unis)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1er janvier 1990	Nouveaux programmes	Total des programmes	Total des dépenses	Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 1991
AFRIQUE					
Angola	9 026 280,55	24 760 795,37	33 787 075,92	18 625 832,93	15 161 242,99
Bénin	5 338 411,03	3 870 681,06	9 209 092,09	4 790 826,19	4 418 265,90
Botswana	595 470,30	2 454 217,97	3 049 688,27	1 631 264,88	1 418 423,39
Burkina Faso	5 385 959,87	6 356 866,05	11 742 825,92	8 666 185,67	3 076 640,25
Burundi	5 903 394,34	1 900 524,10	7 803 918,44	6 034 204,50	1 769 713,94
Cameroun	2 482 221,43	4 740 030,91	7 222 252,34	3 107 287,46	4 114 964,88
Cap-Vert	676 862,51	3 568 175,95	4 245 038,46	1 668 833,43	2 576 205,03
Comores	300 958,19	1 510 267,24	1 811 225,43	1 342 854,57	468 370,86
Congo	931 606,94	2 718 245,65	3 649 852,59	2 566 911,00	1 082 941,59
Côte d'Ivoire	2 049 401,27	2 649 456,05	4 698 857,32	4 233 685,15	465 172,17
Ethiopie	36 627 075,69	18 966 087,34	55 593 163,03	40 061 379,73	15 531 783,30
Gambie	1 019 708,72	669 394,31	1 689 103,03	1 473 801,27	215 301,76
Ghana	3 307 692,60	13 545 741,57	16 853 434,17	4 926 243,11	11 927 191,06
Guinée	4 365 968,17	11 529 693,54	15 895 661,71	7 821 586,92	8 074 074,79
Guinée-Bissau	1 489 725,17	3 660 958,40	5 150 683,57	3 400 169,62	1 750 513,95
Guinée équatoriale	433 121,47	2 880 000,00	3 313 121,47	1 619 679,77	1 693 441,70
Kenya	12 691 538,82	8 194 180,06	20 885 718,88	13 394 703,70	7 491 015,18
Lesotho	2 083 307,11	777 650,17	2 860 957,28	2 685 728,62	175 228,66
Libéria	1 255 623,89	12 810 642,73	14 066 266,62	4 701 353,13	9 364 913,49
Madagascar	2 536 328,83	15 134 574,70	17 670 903,53	7 835 996,12	9 834 907,41
Malawi	5 876 469,92	4 345 197,67	10 221 667,59	8 218 095,44	2 003 572,15
Mali	12 246 476,51	6 132 798,80	18 379 275,31	12 328 611,52	6 050 663,79
Maurice	200 150,76	1 315 921,57	1 516 072,33	737 485,47	778 586,86
Mauritanie	2 440 871,31	2 157 112,03	4 597 983,34	3 654 632,21	943 351,13
Mozambique	24 183 610,39	45 120 417,06	69 304 027,45	32 059 408,16	37 244 619,29
Namibie	2 481 636,95	6 939 480,11	9 421 117,06	6 332 657,31	3 088 459,75
Niger	8 719 136,50	2 325 127,38	11 044 263,88	5 459 593,24	5 584 670,64
Nigéria	26 886 627,06	71 721 013,29	98 607 640,35	39 095 628,29	59 512 012,06
Ouganda	10 530 860,61	60 149 108,67	70 679 969,28	26 699 839,98	43 980 129,30
République centrafricaine	3 840 707,52	3 027 580,47	6 868 287,99	5 627 867,18	1 240 420,81
République-Unie de Tanzanie	28 685 329,85	20 050 081,56	48 735 411,41	30 753 781,33	17 981 630,08
Rwanda	5 232 712,24	4 173 660,69	9 406 372,93	6 627 453,56	2 778 919,37
Sao Tomé-et-Principe	742 974,12	2 302 566,07	3 045 540,19	658 766,95	2 386 773,24
Sénégal	3 339 303,67	7 966 887,54	11 306 191,21	8 079 406,36	3 226 784,85
Sierra Leone	2 143 218,84	11 956 790,94	14 100 009,78	6 644 825,61	7 455 184,17
Somalie	6 316 076,79	9 715 127,05	16 031 203,84	8 542 613,12	7 488 590,72
Swaziland	1 597 544,73	2 494 251,41	4 091 796,14	1 749 618,20	2 342 177,94
Tchad	5 003 938,84	8 699 473,30	13 703 412,14	7 933 246,16	5 770 165,98
Togo	5 165 676,54	2 187 000,00	7 352 676,54	2 985 050,06	4 367 626,48
Zaïre	2 034 746,01	21 345 000,00	23 379 746,01	13 785 148,89	9 594 597,12
Zambie	3 184 154,70	10 175 620,71	13 359 775,41	5 564 708,13	7 795 067,28
Zimbabwe	4 593 640,96	6 256 246,05	10 849 887,01	4 398 688,74	6 451 198,27
Coopération régionale	14 090 423,83	15 734 873,11	29 825 296,94	11 692 198,61	18 133 098,33
Total pour la région	278 036 945,55	468 989 518,65	747 026 464,20	390 217 852,29	356 808 611,91

ETAT VI (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1er janvier 1990	Nouveaux programmes	Total des programmes	Total des dépenses	Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 1991
ASIE ORIENTALE ET PACIFIQUE					
Cambodge	8 620 070,14	15 471 817,98	24 091 888,12	12 659 220,58	11 432 667,54
Chine	62 814 557,94	8 826 481,86	71 641 039,80	30 719 768,36	40 921 271,44
Iles du Pacifique	2 958 361,36	227 294,76	3 185 656,12	2 677 007,64	508 648,48
Indonésie	15 806 281,30	58 473 289,57	74 279 570,87	21 252 483,20	53 027 087,67
Malaisie	1 101 920,32		1 101 920,32	844 436,50	257 483,82
Mongolie	120 527,31	2 430 000,00	2 550 527,31	461 266,46	2 089 260,85
Myanmar	9 136 959,12	26 616 280,63	35 753 239,75	14 312 958,03	21 440 281,72
Papouasie-Nouvelle-Guinée	971 264,62	1 574 850,84	2 546 115,46	1 780 971,70	765 143,76
Philippines	11 181 743,32	22 038 848,31	33 220 591,63	16 673 726,75	16 546 864,88
République de Corée	1 072,19	1 529 952,34	1 541 024,53	871 957,82	669 066,71
République démocratique populaire lao	4 049 726,78	3 217 952,94	7 267 679,72	4 286 935,14	2 980 744,58
République populaire démocratique de Corée	1 085 880,42		1 085 880,42	672 544,94	413 335,48
Thaïlande	10 453 070,36	4 105 061,67	14 558 132,03	7 666 922,25	6 891 209,78
Viet Nam	14 997 485,28	41 015 466,38	56 012 951,66	19 825 987,85	36 186 963,81
Coopération régionale	5 264 748,33	19 062 082,16	24 326 830,49	18 263 025,63	6 063 804,86
Total pour la région	148 573 668,79	204 589 379,44	353 163 048,23	152 969 212,85	200 193 835,38
ASIE DU SUD					
Afghanistan	(332 277,51)	345 916,16	13 638,65	13 638,65	
Bangladesh	86 898 634,67	36 953 039,52	123 851 674,19	65 752 056,70	58 099 617,49
Bhoutan	7 376 958,17	711 140,91	8 088 099,08	5 708 622,05	2 379 477,03
Inde	86 871 928,23	248 009 671,98	334 881 600,21	119 996 085,80	214 885 514,41
Maldives	646 208,88	2 185 572,47	2 831 781,35	1 290 941,21	1 540 840,14
Népal	19 057 489,86	6 499 261,61	25 556 751,47	15 303 756,81	10 252 994,66
Pakistan	36 441 893,72	10 920 826,56	47 362 720,28	28 905 272,83	18 457 447,45
Sri Lanka	7 659 644,76	9 482 570,28	17 142 215,04	9 564 327,91	7 577 887,13
Total pour la région	244 620 480,78	315 107 999,49	559 728 480,27	246 534 701,96	313 193 778,31
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD					
Algérie	184 502,98	4 027 000,00	4 211 502,98	878 602,35	3 332 900,63
Arabie saoudite	72 552,28	(53 145,52)	19 406,76	19 406,76	
Bahreïn	50 673,56		50 673,56	50 673,56	
Djibouti	1 558 805,13	1 993 337,61	3 552 142,74	2 282 021,27	1 270 121,47
Egypte	19 983 588,49	851 053,52	20 834 642,01	8 061 120,53	12 773 521,48
Iran (République islamique d')	1 250 054,15	10 488 553,36	11 738 607,51	7 971 067,28	3 767 540,23
Iraq	1 882 797,97	38 524 778,96	40 407 576,93	25 099 285,72	15 308 291,21
Jordanie	62 272,77	10 551 399,81	10 613 672,58	7 040 632,67	3 573 039,91
Koweït		99 221,00	99 221,00	19 884,33	79 336,67
Liban	2 972 031,22	5 144 105,20	8 116 136,42	6 821 122,66	1 295 013,76
Liban (reconstruction)	425 976,25	(425 917,75)	58,50	58,50	
Maroc	2 718 846,27	2 960 597,45	5 679 443,72	5 171 843,78	507 599,94
Oman	263 935,89	4 151 053,24	4 414 989,13	993 656,59	3 421 332,54
République arabe syrienne	638 893,37	3 169 869,92	3 808 763,29	1 843 075,20	1 965 688,09
Soudan	19 095 249,52	78 180 418,51	97 275 668,03	51 501 590,74	45 774 077,29
Tunisie	549 338,00	4 759 930,13	5 309 268,13	1 311 325,23	3 997 942,90
Turquie	1 186 779,21	16 611 555,81	17 798 335,02	5 306 900,68	12 491 434,34
Yémen	8 407 798,16	5 679 344,96	14 087 143,12	6 892 843,93	7 194 299,19

ETAT VI (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1er janvier 1990	Nouveaux programmes	Total des programmes	Total des dépenses	Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 1991
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD (suite)					
Enfants et mères palestiniens	972 314,86	3 436 388,21	4 408 703,07	3 221 093,46	1 187 609,61
Coopération régionale	128 985,71	53 145,52	182 131,23	132 593,59	49 537,64
Total pour la région	62 405 395,79	190 202 689,94	212 608 085,73	134 618 798,83	117 989 286,90
EUROPE					
Albanie		908 915,38	908 915,38	281 914,94	627 000,44
Bulgarie		50 000,00	50 000,00	2 048,40	47 951,60
Roumanie		4 185 699,87	4 185 699,87	2 690 034,64	1 495 665,23
Union des Républiques socialistes soviétiques <u>a/</u>		336 570,43	336 570,43	293 097,33	43 473,10
Yougoslavie		1 337 985,44	1 337 985,44		1 337 985,44
Total pour la région		6 819 171,12	6 819 171,12	3 267 095,31	3 552 075,81
AMERIQUES ET CARAIBES					
Argentine	1 000 299,72	4 598 822,29	5 599 122,01	2 237 212,12	3 361 909,89
Belize	97 495,94	218 347,65	315 843,59	192 384,10	123 459,49
Bolivie	5 944 889,12	8 560 156,79	14 505 045,91	9 108 603,40	5 396 442,51
Brésil	4 899 286,07	14 327 953,77	19 227 239,84	10 137 285,34	9 089 954,50
Chili	410 306,04	3 949 400,00	4 359 706,04	1 312 452,99	3 047 253,05
Colombie	5 331 908,93	2 090 906,66	7 422 815,59	5 073 795,27	2 349 020,32
Costa Rica	334 060,12	8 439,92	342 500,04	330 266,88	12 233,16
Cuba		700 000,00	700 000,00	686 263,48	13 736,52
Dominique	7 589,75		7 589,75		7 589,75
El Salvador	2 169 033,32	1 730 977,04	3 900 010,36	3 356 303,23	543 707,13
Equateur	295 754,64	5 443 364,65	5 739 119,29	4 108 453,57	1 630 665,72
Guatemala	1 877 627,60	3 315 111,53	5 192 739,13	4 393 479,67	799 259,46
Guyana	388 143,71	1 480 000,00	1 868 143,71	1 047 876,64	820 267,07
Haïti	2 480 318,91	9 443 021,51	11 923 340,42	4 753 071,39	7 170 269,03
Honduras	1 640 827,62	4 525 199,15	6 166 026,77	3 196 079,45	2 969 947,32
Jamaïque	769 111,02	2 302 134,03	3 071 245,05	1 768 955,54	1 302 289,51
Mexique	2 074 426,61	11 468 829,44	13 543 256,05	7 465 097,35	6 078 158,70
Nicaragua	3 192 909,27	4 503 258,38	7 696 167,65	6 208 916,05	1 487 251,60
Panama	16 529,17	(15 155,76)	1 373,41	1 373,41	
Paraguay	1 363 532,53	852 088,04	2 215 620,57	1 594 571,14	621 049,43
Pérou	5 706 622,03	4 787 779,01	10 494 401,04	9 256 538,27	1 237 862,77
République dominicaine	1 020 661,07	995 257,06	2 015 918,13	1 899 293,74	116 624,39
Sainte-Lucie	10 244,14		10 244,14		10 244,14
Uruguay	269 936,45		269 936,45	208 890,59	61 045,86
Venezuela		3 750 000,00	3 750 000,00	727 153,90	3 022 846,10
Coopération régionale	22 305 993,88	44 422 406,35	66 728 400,23	25 345 927,12	41 382 473,11
Total pour la région	63 607 507,66	133 458 297,51	197 065 805,17	104 410 244,64	92 655 560,53
ASSISTANCE MONDIALE					
Surveillance alimentaire et nutritionnelle	4 688 346,91	850 803,81	5 539 150,72	2 451 920,81	3 087 229,91
Projets régionaux pour les femmes	139 232,93		139 232,93	69 930,95	69 301,98

ETAT VI (suite)

Assistance par région et par pays	Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 1er janvier 1990	Nouveaux programmes	Total des programmes	Total des dépenses	Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 1991
ASSISTANCE MONDIALE (suite)					
Préparation des projets et formation	31 544 695,06	33 069 808,50	64 614 503,56	33 676 601,05	30 937 902,51
Fonds de réserve pour les secours d'urgence <u>b/</u>	1 301 847,00	10 698 732,88	12 000 579,88	8 346 804,20	3 653 775,68
Opération d'urgence en Syrie		18 475 000,00	18 475 000,00		18 475 000,00
Formation de spécialistes de la communication pour les activités touchant la survie et le développement de l'enfant	748 544,74	(166 132,54)	582 412,20	(44 219,98)	626 632,18
Parlementaires et médias	92 653,45		92 653,45		92 653,45
Centre international pour le développement de l'enfant	6 053 509,00	8 875 550,36	14 929 059,36	7 832 696,43	7 096 362,93
Communications à l'échelon mondial		2 030 000,00	2 030 000,00	286 032,09	1 743 967,91
Survie et développement de l'enfant	66 528 789,12	102 235 883,55	168 764 672,67	81 963 590,04	86 801 082,63
Programme commun OMS/UNICEF pour l'amélioration de la nutrition	13 168 791,18	(1 992 378,67)	11 176 412,51	7 051 474,41	4 124 938,10
Médicaments essentiels pour les soins de santé primaires en Afrique	6 412 693,83	(49 853,30)	6 362 840,53	1 768 967,45	4 593 873,08
Total, assistance mondiale	130 679 103,22	174 027 414,59	304 706 517,81	143 403 797,45	161 202 720,36
TOTAL, ASSISTANCE AU TITRE DES PROGRAMMES	927 923 101,79	1 493 194 470,74	2 421 117 572,53	1 175 421 703,33	1 245 695 869,20
Services d'appui aux programmes	163 681 027,00	217 175 400,93	380 856 427,93	177 169 233,98	203 697 193,95
Services administratifs	138 313 488,00	192 065 410,91	330 378 898,91	143 111 785,86	187 267 113,05
Sommes recouvrées au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage		(10 029 206,55)	(10 029 206,55)	(10 029 206,55)	
BUDGET TOTAL	301 994 515,00	399 211 605,29	701 206 120,29	310 251 813,29	390 954 307,00
TOTAL, ASSISTANCE	1 229 917 616,79	1 892 406 076,03	3 122 323 692,82	1 485 673 516,62	1 636 650 176,20

(Voir notes de l'état page suivante)

a/ Dans une lettre datée du 24 décembre 1991, le Président de la Fédération de Russie a informé le Secrétaire général que la Fédération de Russie, avec l'appui des 11 Etats de la Communauté d'Etats indépendants, succédait à l'Union des Républiques socialistes soviétiques en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies et de tous les organismes des Nations Unies.

b/ En 1990, le Directeur général a prélevé sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence un montant de 4 millions de dollars se répartissant comme suit : 265 000 dollars pour l'aide d'urgence à l'Afrique; 100 000 dollars pour Djibouti; 3 734 dollars pour la République islamique d'Iran; 1 679 266 dollars pour le Soudan; 50 000 dollars pour la Namibie; 80 000 dollars pour la Côte d'Ivoire; 100 000 dollars pour la Guinée; 580 000 dollars pour le Libéria; 70 000 dollars pour la Cisjordanie et la bande de Gaza; 40 000 dollars pour la République-Unie de Tanzanie; 100 000 dollars pour Madagascar; 80 000 dollars pour la Sierra Leone; 692 000 dollars pour l'Angola; 160 000 dollars pour le Yémen.

c/ En 1991, le Directeur général a prélevé sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence un montant de 6 132 412 dollars se répartissant comme suit : 573 100 dollars pour l'aide d'urgence à l'Afrique; 693 000 dollars pour l'Afghanistan; 265 000 dollars pour l'Angola; 54 444 dollars pour l'Albanie; 865 332 dollars pour le Bangladesh; 50 000 dollars pour la Bolivie; 92 000 dollars pour le Cameroun; 250 000 dollars pour le Tchad; 50 000 dollars pour le Costa Rica; 35 218 dollars pour l'Equateur; 50 779 dollars pour le Koweït en raison de la situation entre le Koweït et l'Iraq; 200 000 dollars pour Haïti; 339 130 dollars pour la République islamique d'Iran; 93 500 dollars pour le Kenya; 111 000 dollars pour le Malawi; 175 000 dollars pour la Mauritanie; 25 000 dollars pour Maurice; 50 000 dollars pour le Mozambique; 75 000 dollars pour le Myanmar; 25 000 dollars pour Panama; 438 000 dollars pour le Pérou; 100 000 dollars pour les Philippines; 251 000 dollars pour la Sierra Leone; 685 000 dollars pour la Somalie; 200 000 dollars pour le Viet Nam; 100 000 dollars pour la Cisjordanie et la bande de Gaza; 35 909 dollars pour le Yémen et 250 000 dollars pour la Yougoslavie.

ETAT VII

Montant des prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal
terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget approuvé	Engagements contractés a/		Soldes inutilisés
		Services d'appui aux programmes	Services administratifs	
Dépenses budgétaires				
Catégorie 1 - Dépenses de personnel				
Personnel international	102 286 351,00	53 365 777,49	45 095 066,59	3 825 506,92
Personnel local	91 009 169,00	47 551 400,78	40 181 811,00	3 275 957,22
Catégorie 2 - Frais généraux de fonctionnement				
Frais généraux du siège	64 201 142,00	34 169 891,61	28 874 188,86	1 157 061,53
Frais généraux des bureaux extérieurs	57 359 216,00	32 276 598,82	27 274 321,53	(2 191 704,35)
Dépenses d'équipement du siège	2 196 223,00	1 378 810,68	1 165 120,46	(347 708,14)
Dépenses d'équipement des bureaux extérieurs	1 186 250,00	616 882,89	521 277,42	48 089,69
Catégorie 3 - Frais d'emballage et d'emmagasinage				
	8 934 249,00	7 809 871,71		1 124 377,29
Total, toutes catégories	327 172 600,00	177 169 233,98	143 111 785,86	6 891 580,16
A déduire :				
Montant recouvré au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage et autres recettes provenant de ces activités b/	16 000 000,00	16 341 749,47		(341 749,47)
Autres recettes	7 150 000,00	8 274 930,06	1 732 222,53	(2 857 152,59)
Contributions des gouvernements bénéficiaires aux dépenses budgétaires locales	1 850 000,00	714 943,81	639 116,44	495 939,75
Total partiel	25 000 000,00	25 331 623,34	2 371 338,97	(2 702 962,31)
Total général	302 172 600,00	151 837 610,64	140 740 446,89	9 594 542,47

a/ Engagements contractés :	<u>1991</u>	<u>1990</u>	<u>Total</u>
Services d'appui aux programmes	92 221 667,88	84 947 566,10	177 169 233,98
Services administratifs (état I)	74 459 581,61	68 652 204,25	143 111 785,86
Total	166 681 249,49	153 599 770,35	320 281 019,84
b/ Services d'appui aux programmes	92 221 667,88	84 947 566,10	177 169 233,98
A déduire : Montant recouvré au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage	5 983 838,44	4 045 368,11	10 029 206,55
Montant net, services d'appui aux programmes (état I)	86 237 829,44	80 902 197,99	167 140 027,43

ETAT VIII

Fonds d'immobilisations

Etat de l'actif et du passif et du solde
du fonds au 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	1991	1989
ACTIF		
Liquidités	19 627 959,54	
Locaux à usage de bureaux :		
Dar-es-Salaam	542 774,26	181 038,70
Harare	394 847,05	394 847,05
New Delhi	1 812 847,63	1 812 847,63
Niamey	247 397,31	247 397,31
Port-au-Prince	186 036,90	186 036,90
Sanaa	268 276,56	268 276,56
Santiago	32 142,85	32 142,85
Accra	351 537,05	
Bogota	1 658 465,98	
Bamako	44 337,95	
Total partiel	5 538 663,54	3 122 587,00
Logements de l'UNICEF :		
Lagos	65 205,61	65 205,61
Harare	212 106,46	212 106,46
Kampala	250 000,00	250 000,00
Jakarta		226 407,23
Brasilia	146 476,57	146 476,57
Jouba	21 617,96	21 617,96
Windhoek	374 099,14	247 397,31
Bujumbura	240 000,00	
Total partiel	1 309 505,74	1 169 211,14
TOTAL, ACTIF	26 476 138,82	4 291 798,14

ETAT VIII (suite)

	1991	1989
PASSIF		
Solde du Fonds		
Crédits ouverts au budget ordinaire :		
Exercices antérieurs	4 291 798,14	4 044 400,83
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	126 701,83	
Exercice en cours		247 397,31
Recettes de l'exercice en cours	57 638,85	
Virements provenant de la masse commune des ressources	22 000 000,00	
TOTAL, PASSIF ET SOLDE DU FONDS	26 476 138,82	4 291 798,14

Notes afférentes aux états financiers

Recettes et dépenses

1. Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991, le montant total des contributions a atteint 1 429 263 803 dollars, soit une augmentation de 229 576 258 dollars par rapport à l'exercice biennal 1988-1989. Pour l'année civile 1990, elles se sont élevées à 705 948 368 dollars et pour l'année civile 1991 à 723 315 435 dollars.

2. Les contributions se rapportant à l'exercice biennal se sont réparties comme suit : 839 293 794 dollars au titre de la masse commune des ressources et 589 970 009 dollars au titre des fonds supplémentaires. En 1991, 415 140 750 dollars ont été affectés à la masse commune des ressources et 308 174 685 dollars aux fonds supplémentaires. Les chiffres correspondants pour 1990 sont les suivants : 424 153 044 dollars (masse commune des ressources) et 281 795 324 dollars (fonds supplémentaires).

3. Le montant net des recettes provenant de l'opération Cartes de vœux et des opérations connexes a atteint 159 384 247 dollars pour l'exercice considéré (69 640 719 dollars en 1991 contre 89 743 528 dollars en 1990).

4. Le montant de 8 034 665 dollars figurant dans l'état I comprend un montant de 7 495 312 dollars représentant les contributions annoncées qui ont fait l'objet d'un ajustement ou ont été passées par profits et pertes. Le solde, soit 539 353 dollars, est constitué d'autres avoirs passés en charges et de pertes. En ce qui concerne les contributions annoncées, le montant indiqué se décompose comme suit :

	<u>Masse commune</u> <u>des ressources</u>	<u>Fonds</u> <u>supplémentaires</u>	<u>Total</u>
(En dollars des Etats-Unis)			
a) Fonds supplémentaires : solde annulé par les donateurs		1 670 040	1 670 040
b) Fonds supplémentaires : solde annulé à l'achèvement de projets		2 693 168	2 693 168
c) Contributions non acquittées	2 139 070	470 705	2 609 775
d) Virements de fonds sur des comptes spéciaux		522 329	522 329
Total, montants passés par profits et pertes et ajustements	<u>2 139 070</u>	<u>5 356 242</u>	<u>7 495 312</u>

5. Les recettes accessoires se sont élevées à 74 901 936 dollars (tableau 2). Il s'agit essentiellement du revenu des fonds placés en banque dans des comptes de dépôt à terme ou dans des comptes courants rémunérés (48 176 172 dollars) et des recettes provenant des activités d'emballage et d'emmagasinage (6 312 543 dollars). Ce dernier montant comprend l'écart entre les frais de transport refacturés (au taux de 6 %) et le montant effectif des frais de transport sur les achats, les ventes et autres opérations effectuées par la Division des approvisionnements de l'UNICEF à Copenhague.

6. Le montant effectif des dépenses afférentes aux activités d'emballage et d'emmagasinage est indiqué dans l'état VII à la rubrique "Services d'appui aux programmes". La majoration de 10 % imputée sur le budget des programmes de l'UNICEF pour couvrir ces dépenses, qui se sont élevées à 10 029 207 dollars en 1990-1991, vient en diminution du montant total du coût des services d'appui aux programmes, comme il est indiqué dans l'état I et dans la note à l'état VII.

7. La valeur des fournitures expédiées par la Division des approvisionnements à Copenhague en 1990-1991 est estimée à 85 838 445 dollars, montant qui comprend une majoration de 10 % pour les frais d'emballage et d'emmagasinage (E/ICEF/1985/AB/L.1, par. 285) et une autre de 6 % pour les frais de transport. La première de ces majorations est portée sur une ligne distincte dans les comptes de l'UNICEF, en diminution du coût des services d'appui aux programmes. Les fournitures expédiées au cours de l'exercice se répartissaient comme suit : 68 % constituaient des apports aux programmes de pays de l'UNICEF et 32 % représentaient les fournitures livrées contre remboursement pour le compte de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies ou d'organisations non gouvernementales.

Actif, passif et solde des fonds

8. L'évolution du dollar des Etats-Unis (unité de compte) par rapport aux autres monnaies dans lesquelles sont libellées certaines créances et dettes s'est traduite par une perte de change nette de 35 731 811 dollars pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991.

9. Au 31 décembre 1991, l'encaisse s'élevait à 403 264 004 dollars (état II), dont 47 121 374 dollars représentaient les sommes détenues pour le compte de donateurs et destinées à financer l'achat de biens et de services contre remboursement. La ventilation de l'encaisse est donnée dans le tableau 3.

10. Au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU le 1er janvier 1992, la conversion en solde des comptes bancaires (comptes courants, comptes d'épargne, etc.) se serait traduite par une réévaluation des disponibilités, qui auraient été supérieures de 4 679 591 dollars au montant indiqué.

11. Les contributions à recevoir pour l'exercice considéré et les années antérieures s'élevaient à 288 926 067 dollars au 31 décembre 1991. Sur ce montant, 263 361 612 dollars correspondaient aux fonds supplémentaires, qui sont normalement versés au fur et à mesure de l'exécution de projets spécifiques, conformément au calendrier de versement arrêté avec les donateurs. La ventilation des contributions à recevoir est indiquée au tableau 4 et leur répartition chronologique au tableau 5.

12. Au 31 décembre 1991, les disponibilités et les sommes à recevoir comprenaient des avoirs en roubles qui ont été considérablement dévalués entre décembre 1991 et mars 1992, le taux de change passant de 1,75 rouble à 100 roubles pour 1 dollar des Etats-Unis. Le tableau ci-dessous rend compte de l'incidence de la dévaluation de mars 1992 sur ces avoirs.

	<u>Avoirs en</u> <u>roubles</u> <u>31 déc. 1991</u>	<u>Equivalent -</u> <u>Dollars E.-U.</u> <u>31 déc. 1991</u>	<u>Equivalent -</u> <u>Dollars E.-U.</u> <u>Mars 1992</u>	<u>Ecart</u> <u>résultant de</u> <u>la dévaluation</u> <u>(Dollars E.-U.)</u>
Disponibilités	32 219 947,4	18 411 398,54	322 199,47	(18 089 199,07)
Sommes à recevoir	15 000 000,0	8 571 428,57	150 000,00	(8 421 428,57)
Total	<u>47 219 947,4</u>	<u>26 982 827,11</u>	<u>472 199,47</u>	<u>(26 510 627,64)</u>

13. Les contributions annoncées et versées d'avance s'élevaient à 143 819 947 dollars au 31 décembre 1991. Elles seront portées au compte des recettes au cours de l'année spécifiée dans les conditions dont l'annonce de contribution est assortie. Leur composition est indiquée dans le tableau 8.

14. Au 31 décembre 1991, le montant total des comptes débiteurs, avances et dépôts, était de 156 969 435 dollars, dont 101 360 574 dollars concernaient l'opération Cartes de vœux (voir la récapitulation de principes comptables importants, par. 10 à 13). Des chiffres détaillés sont donnés dans le tableau 6.

15. Les stocks au 31 décembre 1991 étaient évalués à 40 505 223 dollars; ils se composaient essentiellement de fournitures destinées à l'exécution des programmes, qui étaient entreposées à Copenhague, et des stocks de l'opération Cartes de vœux. Le détail des stocks est indiqué dans le tableau 7.

16. Les immobilisations inscrites au bilan au 31 décembre 1991 comprenaient, outre des locaux à usage de bureaux et des logements pour le personnel, évalués au prix d'acquisition, les machines et le matériel servant à l'opération Cartes de vœux, qui sont amortis sur leur durée de vie utile (voir la récapitulation de principes comptables importants, par. 20 à 22 relatifs aux règles de comptabilisation des immobilisations de l'UNICEF). Conformément à la procédure suivie depuis 1986, le matériel informatique acheté en 1991 a été imputé sur le budget des services administratifs et ne figure pas au bilan.

Tableaux relatifs aux états financiers

Tableau 1

Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires				Total
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Organismes des Nations Unies	Total partiel	
Afghanistan	70 000,00		70 000,00					70 000,00
Albanie	400,00		400,00					400,00
Algérie	60 254,99		60 254,99					60 254,99
Allemagne	21 228 742,52	12 521 243,41	33 749 985,93	11 313 916,42	11 679 539,76		22 993 456,18	56 743 442,11
Angola	15 000,00		15 000,00					15 000,00
Arabie saoudite	2 000 000,00	93 750,90	2 093 750,90		48 333,33		48 333,33	2 142 084,23
Argentine	222 242,00		222 242,00					222 242,00
Australie	5 626 153,85	7 113,44	5 633 267,29	13 819 463,12	1 925 423,50		15 744 886,62	21 378 153,91
Autriche	3 413 547,19	406 746,58	3 820 293,77	48 557,84	1 054 225,55		1 102 783,39	4 923 077,16
Bahamas	1 400,00		1 400,00					1 400,00
Bangladesh	18 980,00		18 980,00					18 980,00
Barbade	4 000,00	500,00	4 500,00					4 500,00
Bélarus	1 236 039,83		1 236 039,83					1 236 039,83
Belgique	4 369 658,12	2 431 267,43	6 800 925,55	529 860,13	763 022,40		1 292 882,53	8 093 808,08
Belize	5 000,00		5 000,00					5 000,00
Bénin	6 000,00		6 000,00					6 000,00
Bhoutan	12 763,80		12 763,80					12 763,80
Bolivie	35 000,00		35 000,00					35 000,00
Botswana	29 480,00		29 480,00					29 480,00
Brazil		164,28	164,28		2 064 589,24		2 064 589,24	2 064 753,52
Brunéi Darussalam				50 000,00				50 000,00
Bulgarie	32 540,59		32 540,59					32 540,59
Burkina Faso	3 712,03		3 712,03					3 712,03
Burundi	10 611,74		10 611,74					10 611,74
Cameroun	115 785,78		115 785,78					115 785,78
Canada	29 892 097,48	1 091,26	29 893 188,74	48 319 586,67	22 528 663,10		70 848 249,77	100 741 438,51
Cap-Vert	965,19		965,19					965,19
Chili	145 929,41		145 929,41	50 000,00			50 000,00	195 929,41
Chine	1 320 000,00	750,00	1 320 750,00					1 320 750,00
Chypre	3 083,33	23 406,21	26 489,54					26 489,54
Colombie	904 055,45		904 055,45					904 055,45
Costa Rica	10 842,47		10 842,47					10 842,47
Côte d'Ivoire					1 064,75		1 064,75	1 064,75
Cuba	66 033,92		66 033,92					66 033,92
Danemark	34 716 825,78	234 488,89	34 951 314,67	37 922 509,16	139 884,62		38 062 393,78	73 013 708,45
Djibouti	2 000,00		2 000,00					2 000,00
Dominique	2 343,48		2 343,48					2 343,48
Egypte	45 151,27	1 596,39	45 747,66					45 747,66
El Salvador	75 000,00	345,30	75 345,30					75 345,30
Emirats arabes unis	100 000,00	7 984,45	107 984,45		235 599,58		235 599,58	343 584,03
Equateur	56 229,05		56 229,05	10 000,00			10 000,00	66 229,05
Espagne	4 956 694,77		4 956 694,77	49 019,61	15 102 725,42		15 151 745,03	20 108 439,80
Etats-Unis d'Amérique	140 400 000,00	326 623,46	140 726 623,46	30 601 973,76	54 005 117,04		84 607 090,80	225 333 714,26
Ethiopie	98 550,72	80,00	98 630,72					98 630,72
Fédération de Russie	28 200 082,07	28 782,25	28 228 864,32					28 228 864,32
Fidji	1 462,05		1 462,05					1 462,05
Finlande	77 929 518,62	123 084,07	78 052 602,69	8 043 567,09	4 286 383,00		12 329 950,09	90 382 552,78
France	13 814 897,34	4 088 784,60	17 903 681,94		1 923 056,37		1 923 056,37	19 826 738,31
Grèce	350 000,00	210 146,55	560 146,55	10 000,00	383 734,21		393 734,21	953 880,76
Guatemala	61 939,35	3 533,38	65 472,73					65 472,73
Guyana	725,45		725,45					725,45
Haïti	5 000,00	113,82	5 113,82		5 259,01		5 259,01	10 372,83
Honduras	27 924,53		27 924,53					27 924,53
Hong-kong	19 221,59		19 221,59					19 221,59
Honorie	81 110,20		81 110,20					81 110,20
Iles Vierges britanniques	310,00		310,00					310,00
Inde	2 888 843,91	82 500,00	2 971 343,91	70 000,00			70 000,00	3 041 343,91
Indonésie	600 000,00	5 915,66	605 915,66					605 915,66
Iran (République islamique d')	100 000,00		100 000,00					100 000,00
Iraq	193 548,38		193 548,38	1 016 129,03			1 016 129,03	1 209 677,41
Irlande	935 549,70	409 404,82	1 344 954,52	407 845,76	46 875,00		454 720,76	1 799 675,28
Islande	164 949,38		164 949,38					164 949,38
Israël	100 339,81		100 339,81					100 339,81
Italie	84 676 762,74	2 958 461,99	87 635 224,73	9 547 060,57	5 932 076,17		15 479 136,74	103 114 361,47
Jamaïque	2 428,57		2 428,57					2 428,57

Tableau 1 (suite)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires				
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Organismes des Nations Unies	Total partiel	Total
Japon	43 660 000,00	6 871 460,41	50 531 460,41	1 302 124,99	21 273 267,89		22 574 392,88	73 105 853,29
Jordanie	29 940,66	275,00	30 215,66					30 215,66
Kenya	25 495,65		25 495,65					25 495,65
Koweït	200 000,00	168,33	200 168,33	2 000 000,00				2 200 168,33
Lesotho	3 116,02	258,81	3 376,83					3 376,83
Liban	5 000,00		5 000,00					5 000,00
Libéria		88,10	88,10					88,10
Liechtenstein	3 496,50		3 496,50	3 496,50			3 496,50	6 993,00
Luxembourg	155 885,79	206 059,01	361 944,80		45 147,94		45 147,94	407 092,74
Madagascar	4 256,08		4 256,08					4 256,08
Malaisie	168 330,00	364,47	168 694,47	105 000,00	18 545,46		123 545,46	292 239,93
Malawi	5 852,83	137,93	5 990,76					5 990,76
Maldives	8 526,81		8 526,81					8 526,81
Mali		1 287,44	1 287,44	93 076,92				93 076,92
Malte	7 046,13		7 046,13					7 046,13
Maroc	140 000,00		140 000,00					140 000,00
Maurice	10 892,42	304,45	11 196,87					11 196,87
Mexique	145 917,34	2 722,57	148 639,91		30 816,07		30 816,07	179 455,98
Monaco	26 317,10		26 317,10					26 317,10
Mongolie	5 995,00		5 995,00					5 995,00
Mozambique		100,00	100,00					100,00
Myanmar	503 733,16	38,34	503 771,50					503 771,50
Nicaragua	11 730,00		11 730,00					11 730,00
Niger	2 000,00		2 000,00					2 000,00
Nigéria	843 817,20	996,74	844 813,94	3 600 621,03			3 600 621,03	4 445 434,97
Norvège	77 031 275,74	56 200,64	77 087 476,38	25 185 961,33			25 185 961,33	102 273 437,71
Nouvelle-Zélande	1 020 305,48	13 306,63	1 033 612,11	236 508,06	144 588,35		381 096,41	1 414 708,52
Oman	10 000,00		10 000,00	1 212,66	78 025,48		79 238,14	89 238,14
Ouganda	1 483,48		1 483,48					1 483,48
Pakistan	258 718,23	39,78	258 758,01					258 758,01
Panama	50 000,00		50 000,00					50 000,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée		106,38	106,38					106,38
Paraguay	2 000,00		2 000,00					2 000,00
Pays-Bas	35 344 551,63	2 507 467,62	37 852 019,25	24 958 095,04	27 808 819,00		52 766 914,04	90 618 933,29
Philippines	370 192,03		370 392,03					370 392,03
Pologne	51 987,11		51 987,11					51 987,11
Portugal	65 000,00	212 011,20	277 011,20		422 988,50		422 988,50	699 999,70
République arabe syrienne	35 714,29	100,00	35 814,29					35 814,29
République centrafricaine	5 357,14		5 357,14	489 034,08			489 034,08	494 391,22
République de Corée	1 000 000,00	300,25	1 000 300,25			373 630,05	373 630,05	1 373 930,30
République démocratique populaire lao	10 000,00		10 000,00					10 000,00
République populaire démocratique de Corée	46 844,84		46 844,84					46 844,84
République-Unie de Tanzanie	10 743,04	200,00	10 943,04					10 943,04
Roumanie	18 174,60		18 174,60					18 174,60
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30 713 078,26	240 264,76	30 953 343,02	6 691 332,85	8 987 399,90		15 678 732,75	46 632 075,77
Rwanda	3 958,40		3 958,40					3 958,40
Sainte-Lucie	2 586,08		2 586,08					2 586,08
Saint-Kitts-et-Nevis	1 750,00		1 750,00					1 750,00
Saint-Marin	7 116,28	20 000,00	27 116,28		35 829,38		35 829,38	62 945,66
Saint-Siège	4 000,00		4 000,00					4 000,00
Saint-Vincent-et-Grenadines	2 250,00		2 250,00					2 250,00
Sierra Leone	4 386,19		4 386,19					4 386,19
Singapour	10 000,00		10 000,00					10 000,00
Soudan				8 000 000,00			8 000 000,00	8 000 000,00
Sri Lanka	31 400,00	2 875,53	34 275,53					34 275,53
Suède	113 218 111,34	45 132,40	113 263 243,74	107 325 003,25	33 843,35		107 358 846,60	220 622 090,34
Suisse	24 626 053,94	10 653 492,89	35 279 546,83	20 312 568,25	5 159 810,91		25 472 379,16	60 751 925,99
Swaziland	2 713,18		2 713,18					2 713,18
Tchad	7 326,01		7 326,01					7 326,01
Tchécoslovaquie	112 103,01		112 103,01					112 103,01
Thaïlande	549 423,27	269,58	549 692,85					549 692,85
Togo	7 751,94		7 751,94					7 751,94
Trinité-et-Tobago	8 779,63		8 779,63					8 779,63
Tunisie	144 552,15		144 552,15					144 552,15
Turquie	102 181,82	1 212,21	103 394,03		30 000,00		30 000,00	133 394,03

Tableau 1 (suite)

	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires				
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Organismes des Nations Unies	Total partiel	Total
Ukraine	1 417 956,71		1 417 956,71					1 417 956,71
Uruguay	20 000,00		20 000,00					20 000,00
Venezuela	342 035,36		342 035,36					342 035,36
Viet Nam	17 000,00		17 000,00					17 000,00
Yémen	30 567,67		30 567,67					30 567,67
Yougoslavie	250 000,00	2 234,45	252 234,45		4 081,63		4 081,63	256 316,08
Zaïre	3 000,00		3 000,00					3 000,00
Zambie	6 515,78		6 515,78					6 515,78
Zimbabwe	26 584,43	252,35	26 836,78					26 836,78
Divers		46 407,83	46 407,83		95 603,87		95 603,87	142 011,70
Total partiel	794 439 778,20	44 854 015,24	839 293 793,44	362 112 524,12	186 667 969,83	0,00	548 780 493,95	1 388 074 287,39
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES								
Programme arabe du Golfe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND)				37 000,00			37 000,00	37 000,00
Communauté économique européenne				19 832 722,99			19 832 722,99	19 832 722,99
Fonds de l'OPEP								0,0
Total partiel				19 869 722,99			19 869 722,99	19 869 722,99
ORGANISMES DES NATIONS UNIES								
OPS (Washington)								
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies					30 000,00		30 000,00	30 000,00
PERU (New York)					4 926 962,23		4 926 962,23	4 926 962,23
PFUD (New York)					2 320 754,00		2 320 754,00	2 320 754,00
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (Genève)					1 691 120,00		1 691 120,00	1 691 120,00
Bureau								
FNUAP (New York)					7 428 432,00		7 428 432,00	7 428 432,00
HCR (Genève)					4 073 424,08		4 073 424,08	4 073 424,08
					849 100,00		849 100,00	849 100,00
Total partiel					21 319 792,31		21 319 792,31	21 319 792,31
TOTAL GENERAL	794 439 778,20 b/	44 854 015,24	839 293 793,44	381 982 247,11	186 667 969,83	21 319 792,31	589 970 009,25	1 429 263 802,69
RECAPITULATION								
Gouvernements et organisations intergouvernementales	1 176 422 025,31							
Sources non gouvernementales	231 521 985,07							
Organismes des Nations Unies	21 319 792,31							
TOTAL	1 429 263 802,69							

a/ Le Gouvernement danois a fait une annonce de contribution à la masse commune des ressources de l'UNICEF d'un montant de 235 millions de couronnes danoises, dont 15 947 400 ont été comptabilisées comme une provision destinée à financer les dépenses administratives de la Division des approvisionnements à Copenhague.

b/ Y compris les contributions (1 354 060,25 dollars) aux dépenses budgétaires locales.

Tableau 2

Autres recettes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	1990-1991	1988-1989
<u>Recettes inscrites au budget a/</u>		
Montant recouvré au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage b/	6 312 542,92	6 490 284,83
Remboursement de services fournis à l'opération Cartes de voeux		230 000,00
Ajustements des sommes à payer (exercice précédent)	7 276 655,45	4 644 048,38
Commissions payées par des organisations et remboursement du coût de services fournis	944 963,23	1 104 744,69
Recettes provenant de la vente de films, de livres, de publications, etc.	15 431,46	26 805,78
Recettes provenant de la vente de matériel de bureau excédentaire ou vétuste	1 000 088,74	488 486,01
Recettes accessoires	770 013,71	655 597,39
Total partiel	16 319 695,51	13 639 967,08
<u>Recettes relatives aux opérations des programmes</u>		
Indemnisations (transport et assurances)	22 750,17	57 509,76
Recettes provenant de la vente de matériel excédentaire ou vétuste (programmes)	265 475,51	338 079,71
Total partiel	288 225,68	395 589,47
<u>Recettes relatives aux opérations financières</u>		
Intérêts (comptes courants et placements à court terme)	48 176 172,48	46 537 618,43
Escomptes au comptant	1 035 665,17	524 265,57
Gains (pertes) de change	6 852 994,83	8 615 645,58
Recettes accessoires	2 229 182,07	4 361 139,84
Total partiel	58 294 014,55	60 038 669,42
A déduire : Montant passé par profits et pertes		1 888 355,46
TOTAL	74 901 935,74	72 185 870,51

a/ Les contributions des gouvernements au titre des dépenses budgétaires locales se sont élevées pour 1991 à 1 354 060,25 dollars. Ces contributions des gouvernements à la masse commune des ressources de l'UNICEF (tableau 1) sont indiquées séparément dans l'état VII.

b/ Le montant recouvré au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage ne comprend pas la surtaxe opérationnelle de 10 % applicable aux dépenses de programme de l'UNICEF. Cependant, pour présenter les prévisions de dépenses actuellement approuvées, le montant recouvré au titre de ces activités qui figure à l'état VII comprend cette surtaxe de 10 %.

Tableau 3

Disponibilités au 31 décembre 1991
(Equivalent en dollars des Etats-Unis)

	Délai de disponibilité					Total
	Dépôts à vue	2-7 jours	8-30 jours	31-90 jours	Plus de 90 jours	
<u>Encaisse et disponible en banque ou en transit</u>						
Monnaies convertibles	6 834 889,11					6 834 889,11
Monnaies non convertibles	24 862 922,86					24 862 922,86
Total partiel	<u>31 697 811,97</u>					<u>31 697 811,97</u>
<u>Comptes à vue et dépôts à terme</u>						
Franc belge	494 407,18	454 545,45	757,575,76	2 575 757,58		4 282 285,97
Dollar canadien	948 581,92		1 399 705,19	2 857 561,57		5 205 848,68
Deutsche mark	3 074 736,48		2 812 500,00	6 875 000,00	5 312 500,00	18 074 736,48
ECU	65 152,13	641 025,64	1 326 077,76	1 410 256,41		3 442 511,94
Marka finlandais	155 000,28	232 558,14	232 558,14	906 976,74		1 527 093,30
Franc français	3 823 283,36	1 834 862,38	1 834 862,38	6 788 990,83	2 752 293,58	17 034 292,53
Drachme grecque						0,00
Livre irlandaise	178,38					178,38
Lire italienne	1 630 654,31	833 333,33	1 250 000,00	3 250 000,00		6 963 987,64
Yen japonais	1 544 580,74	1 450 381,68	8 625 954,21	6 984 732,82		18 605 649,45
Florin néerlandais	1 885 238,55	555 555,56		2 666 666,67		5 107 460,78
Couronne norvégienne	5 028 512,41	158 730,16	317 460,32	1 269 841,27	158 730,16	6 933 274,32
Escudo portugais	5 305,51					5 305,51
Livre sterling	1 712 006,86		3 008 849,56	2 300 884,95		7 021 741,37
Peseta espagnole	1 417,55					1 417,55
Couronne suédoise	855 122,16		1 016 949,15	338 983,05		2 211 054,36
Franc suisse	1 613 882,58	1 398 601,40	1 398 601,40	3 846 153,85		8 257 239,23
Dollar des Etats-Unis	10 475 903,55	22 000 000,00	48 000 000,00	130 046 875,00	54 156 124,64	264 678 903,19
Autres monnaies convertibles	1 754 446,02					1 754 446,02
Autres monnaies non convertibles	458 765,58					458 765,58
Total partiel	<u>35 527 175,55</u>	<u>29 559 593,74</u>	<u>71 981 093,87</u>	<u>172 118 680,74</u>	<u>62 379 648,38</u>	<u>371 566 192,28</u>
Total général	<u>67 224 987,52</u>	<u>29 559 593,74</u>	<u>71 981 093,87</u>	<u>172 118 680,74</u>	<u>62 379 648,38</u>	<u>403 264 004,25</u>
RECAPITULATION						
					Monnaies convertibles	377 942 315,81
					Monnaies non convertibles	25 321 688,44
					TOTAL	<u>403 264 004,25</u>

Tableau 4

Sommes à recevoir au 31 décembre 1991 : contributions à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs

(En dollars des Etats-Unis)

Donateur	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			Total général
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	
GOVERNEMENTS							
Afghanistan	75 000,00		75 000,00				75 000,00
Albanie	400,00		400,00				400,00
Algérie	8 000,00		8 000,00				8 000,00
Allemagne				566 624,38		566 624,38	566 624,38
Arabie saoudite	1 000 000,00		1 000 000,00				1 000 000,00
Australie				2 941 029,81		2 941 029,81	2 941 029,81
Bangladesh	9 500,00		9 500,00				9 500,00
Bélarus	621 142,86		621 142,86				621 142,86
Bénin	3 000,00		3 000,00				3 000,00
Bhoutan	5 775,00		5 775,00				5 775,00
Bulgarie	4 371,58		4 371,58				4 371,58
Burkina Faso	4 930,40		4 930,40				4 930,40
Canada				21 776 452,33		21 776 452,33	21 776 452,33
Chili	150 000,00		150 000,00				150 000,00
Chypre	1 000,00		1 000,00				1 000,00
Comores	3 000,00		3 000,00				3 000,00
Danemark				2 795 702,00		2 795 702,00	2 795 702,00
Djibouti	3 000,00		3 000,00				3 000,00
Egypte	40 567,56		40 567,56				40 567,56
El Salvador	25 000,00		25 000,00				25 000,00
Equateur				10 000,00		10 000,00	10 000,00
Espagne				49 019,61		49 019,61	49 019,61
Etats-Unis d'Amérique	400 000,00		400 000,00	21 404 005,56		21 404 005,56	21 804 005,56
Fédération de Russie	7 236 571,43		7 236 571,43				7 236 571,43
Fidji	1 426,37		1 426,37				1 426,37
Finlande	892,86		892,86	8 444,21		8 444,21	9 337,07
France	1 284 403,68		1 284 403,68	440 366,97		440 366,97	1 724 770,65
Guatemala	90 000,00		90 000,00				90 000,00
Guyana	157,26		157,26				157,26
Indonésie	300 000,00		300 000,00				300 000,00
Iran (République islamique d')	50 000,00		50 000,00				50 000,00
Italie				22 854 351,67		22 854 351,67	22 854 351,67
Italie - Promme élargi de vaccination				20 945 582,00		20 945 582,00	20 945 582,00
Kenya	37 571,92		37 571,92				37 571,92
Koweït	400 000,00		400 000,00				400 000,00
Lesotho	1 907,02		1 907,02				1 907,02
Liban	5 000,00		5 000,00				5 000,00
Libéria	5 000,00		5 000,00				5 000,00
Liechtenstein	3 496,50		3 496,50	3 496,50		3 496,50	6 993,00
Luxembourg	75 757,58		75 757,58				75 757,58
Madagascar	3 684,35		3 684,35				3 684,35
Malawi	3 717,47		3 717,47				3 717,47
Mali				93 076,92		93 076,92	93 076,92
Maroc	140 000,00		140 000,00	63 792,42		63 792,42	203 792,42
Niger	2 000,00		2 000,00				2 000,00
Nigéria	176 435,64		176 435,64	29 693,37		29 693,37	206 129,01
Norvège				606 778,92		606 778,92	606 778,92
Oman	5 000,00		5 000,00				5 000,00
Ouganda	1 419,65		1 419,65				1 419,65
Pakistan	40 653,06		40 653,06				40 653,06
Pays-Bas				6 832 042,02		6 832 042,02	6 832 042,02
Panama	25 000,00		25 000,00				25 000,00
Paraguay	2 000,00		2 000,00				2 000,00
Philippines	182 534,44		182 534,44				182 534,44
République centrafricaine				423 121,04		423 121,04	423 121,04
République de Corée	600 000,00		600 000,00				600 000,00
République démocratique populaire lao	10 000,00		10 000,00				10 000,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord				442 477,88		442 477,88	442 477,88
Roumanie	1 666,66		1 666,66				1 666,66
Sénégal	12 000,00		12 000,00				12 000,00

Tableau 4 (suite)

Donateur	Masse commune des ressources			Fonds supplémentaires			Total	Total général
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales	Total		
Singapour	10 000,00		10 000,00					10 000,00
Somalie	78,95		78,95					78,95
Soudan	3 020,13		3 020,13	6 500 000,00		6 500 000,00	6 500 000,00	6 503 020,13
Suède	3 389 830,51		3 389 830,51	51 843 648,40		51 843 648,40	51 843 648,40	55 233 478,91
Suisse				7 091 437,95		7 091 437,95	7 091 437,95	7 091 437,95
Tchad	7 326,01		7 326,01					7 326,01
Thaïlande	193 453,31		193 453,31					193 453,31
Ukraine	713 714,29		713 714,29					713 714,29
Uruguay	10 000,00		10 000,00					10 000,00
Viet Nam	17 000,00		17 000,00					17 000,00
Yugoslavie	200 551,69		200 551,69					200 551,69
Zaire	2 000,00		2 000,00					2 000,00
Zambie	2 925,00		2 925,00					2 925,00
Zimbabwe	9 272,18		9 272,18					9 272,18
Total partiel	17 612 155,36	0,00	17 612 155,36	167 721 143,96		167 721 143,96	167 721 143,96	185 333 299,32
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES								
Programme arabe du Golfe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND)	7 952 300,00		7 952 300,00	3 544 400,00		3 544 400,00	3 544 400,00	11 496 700,00
Communauté économique européenne				43 700 058,38		43 700 058,38	43 700 058,38	43 700 058,38
Fonds de l'OPEP				118 151,28		118 151,28	118 151,28	118 151,28
Total partiel	7 952 300,00		7 952 300,00	47 362 609,66		47 362 609,66	47 362 609,66	55 314 909,66
COMITES NATIONAUX POUR L'UNICEF								
Allemagne								
Canada				100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Luxembourg				4 849 872,71		4 849 872,71	4 849 872,71	4 849 872,71
Pays-Bas				3 030,30		3 030,30	3 030,30	3 030,30
				111 111,10		111 111,10	111 111,10	111 111,10
Total partiel				5 064 014,11		5 064 014,11	5 064 014,11	5 064 014,11
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES								
Canada								
Etats-Unis d'Amérique				3 406 899,56		3 406 899,56	3 406 899,56	3 406 899,56
Pays-Bas				30 562 261,47		30 562 261,47	30 562 261,47	30 562 261,47
République de Corée				173 154,19		173 154,19	173 154,19	173 154,19
				4 130,78		4 130,78	4 130,78	4 130,78
Total partiel				34 146 446,00		34 146 446,00	34 146 446,00	34 146 446,00
ORGANISMES DES NATIONS UNIES								
Secrétariat de l'ONU				827 000,00		827 000,00	827 000,00	827 000,00
FENU (New York)				1 464 358,86		1 464 358,86	1 464 358,86	1 464 358,86
PNUD (New York)				2 144 686,09		2 144 686,09	2 144 686,09	2 144 686,09
UNDRO (Genève)				1 293 973,10		1 293 973,10	1 293 973,10	1 293 973,10
FNUPR (New York)				2 308 563,57		2 308 563,57	2 308 563,57	2 308 563,57
HCR (Genève)				896 688,89		896 688,89	896 688,89	896 688,89
Banque mondiale				132 127,36		132 127,36	132 127,36	132 127,36
Total partiel				9 067 397,87		9 067 397,87	9 067 397,87	9 067 397,87
TOTAL	25 564 455,36		25 564 455,36	215 083 753,62		48 277 857,98	263 361 611,60	288 926 066,96
RECAPITULATION								
Gouvernements et organisations intergouvernementales						240 648 208,98		
Comités nationaux pour l'UNICEF						5 064 014,11		
Organisations non gouvernementales						34 146 446,00		
Organismes des Nations Unies						9 067 397,87		
TOTAL						288 926 066,96		

Tableau 5

Ventilation par ordre chronologique des contributions à recevoir
au 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	1989 et années antérieures	1989	1990	1991	Total
<u>Masse commune des ressources</u>					
Gouvernements et organisations intergouvernementales	8 426 967,24	580 183,67	1 168 651,75	15 388 652,70	25 564 455,36
<u>Fonds supplémentaires</u>					
Gouvernements et organisations intergouvernementales	45 829 204,88	36 557 000,25	48 312 302,97	84 385 245,52	215 083 753,62
Comités nationaux pour l'UNICEF	37 521,82	200 393,86	424 547,38	4 401 551,05	5 064 014,11
Sources non gouvernementales	310 951,92	2 482 705,86	7 875 229,29	23 477 558,93	34 146 446,00
Organismes des Nations Unies	1 709 211,15	495 248,75	815 338,81	6 047 599,16	9 067 397,87
Total partiel	47 886 889,77	39 735 348,72	57 427 418,45	118 311 954,66	263 361 611,60
Total	56 313 857,01	40 315 532,39	58 596 070,20	133 700 607,36	288 926 066,96

Tableau 6

Comptes débiteurs, avances et dépôts au 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	1991	1989
<u>Comptes débiteurs</u>		
ONU et institutions spécialisées (pour des fournitures et sommes avancées au titre de bourses et d'autres projets communs d'assistance)	2 645 806,85	1 726 285,61
Organisations non gouvernementales (campagnes de collecte de fonds)		
Comités nationaux pour l'UNICEF	101 360 574,38	83 640 521,35
Gouvernements et autres sources	345 688,21	606 349,82
Compagnies de transport et d'assurance (indemnisations)	97 859,61	88 598,36
Divers	3 558 213,61	2 687 996,72
Banques (intérêts échus)	2 243 565,90	3 379 467,58
Comptes spéciaux (gouvernements, organismes des Nations Unies et autres organisations)	31 259 485,72	24 746 186,17
Total, comptes débiteurs	<u>141 511 194,28</u>	<u>116 875 405,61</u>
<u>Dépôts et paiements anticipés au titre de services fournis dans certains bureaux</u>	<u>14 475 141,42</u>	<u>12 038 744,10</u>
<u>Avances</u>		
Aux fournisseurs (sur le prix des marchandises achetées et les frais de transport)	983 099,54	405 484,42
Total général	<u><u>156 969 435,24</u></u>	<u><u>129 319 634,13</u></u>

Tableau 7

Stocks au 31 décembre 1991

(En dollars de Etats-Unis)

	1991	1989
<u>Fournitures pour les programmes de l'UNICEF</u>		
Entrepôt de la Division des approvisionnements à Copenhague		
En stock	29 000 273,32	25 261 414,34
En transit	1 889 952,25	927 308,17
	<u>30 890 225,57</u>	<u>26 188 722,51</u>
<u>Matériel d'emballage</u>	<u>248 900,46</u>	<u>200 859,07</u>
Total du matériel en stock à l'entrepôt de la Division des approvisionnements (Copenhague) et du matériel en transit	31 139 126,03	26 389 581,58
<u>Stocks détenus ailleurs</u>		
Chez les fournisseurs	<u>26 296,60</u>	<u>23 727,06</u>
<u>Opération Cartes de vœux et opérations connexes</u>		
Matières premières	4 780 136,49	2 880 369,62
Produits en cours de fabrication	1 532 306,83	1 028 670,66
Produits finis	3 027 357,07	3 930 206,79
	<u>9 339 800,39</u>	<u>7 839 247,07</u>
Total des stocks	<u><u>40 505 223,02</u></u>	<u><u>34 252 555,71</u></u>

Tableau 8

Etat au 31 décembre 1991 des contributions annoncées ou versées d'avance pour des exercices ultérieurs

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Contributions annoncées</u>		<u>Contributions versées d'avance</u>		<u>Total</u>
	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds Supplémentaires</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	
<u>Gouvernements et organisations intergouvernementales</u>					
Australie			3 253 968,25		3 253 968,25
Colombie			16 704,13		16 704,13
Danemark		14 083 000,00		304 000,00	14 387 000,00
Etats-Unis d'Amérique		174 620,00	53 250 000,00		53 424 620,00
Italie		5 833 333,34			5 833 333,34
Mali		57 655,67			57 655,67
Mauritanie			6 403,25		6 403,25
Norvège		5 628 317,47			5 628 317,47
Oman			50 000,00		50 000,00
Suède		48 308 812,34			48 308 812,34
Suisse		3 975 460,14			3 975 460,14
Venezuela			235 473,95		235 473,95
Total partiel		78 061 198,96	56 812 549,58	304 000,00	135 177 748,54
<u>Comités nationaux pour l'UNICEF</u>					
Canada		2 530 701,78			2 530 701,78
Total partiel		2 530 701,78			2 530 701,78
<u>Organismes des Nations Unies</u>					
FNUAP (New York)		6 111 496,94			6 111 496,94
Total partiel		6 111 496,94			6 111 496,94
Total général		86 703 397,68	56 812 549,58	304 000,00	143 819 947,26

Tableau 9

Comptes créditeurs et autres engagements non réglés au 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	1991	1989
<u>Comptes créditeurs</u>		
ONU et institutions spécialisées		
Traitements et indemnités connexes	7 296 481,43	5 927 740,33
Achat et transport de fournitures et de matériel		1 181 701,25
Opération Cartes de vœux et opérations connexes	3 819 229,71	2 825 554,79
Transport	1 193 701,95	3 780 989,97
Divers	4 173 774,47	3 524 753,37
<u>Engagements non réglés</u>		
Dépenses imputées sur le budget des programmes		
Fournitures et matériel	31 416 585,63	13 448 827,66
Services	10 663 015,95	
Dépenses imputées sur le budget des services administratifs	18 859 864,44	13 680 316,15
Provisions pour sommes à payer à des fonctionnaires en vertu du système de péréquation des impôts		100 000,00
Total	<u><u>77 422 653,58</u></u>	<u><u>44 469 883,52</u></u>

Tableau 10

Services d'achat et autres activités : comptes de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

	Solde au 1er janvier 1990	Contributions		Total disponible	Dépenses	Montants restitués	Solde au 31 décembre 1991
		Reçues	Versées d'avance/ annoncées				
COMPTES SPECIAUX POUR LES SERVICES D'ACHAT ET AUTRES ACTIVITES							
Gouvernements	52 846 891,92	79 256 643,50	5 039 456,33	137 142 991,75	90 624 463,52	4 702 979,32	41 815 548,91
Organismes des Nations Unies	426 792,01	10 919 708,11	2 300 104,75	13 646 604,87	12 482 765,16	106 018,61	1 057 821,10
Divers	4 252 384,17	18 941 856,73	1 499 933,85	24 694 174,75	19 458 327,27	1 108 679,85	4 127 167,63
(tableau 10.1)	<u>57 526 068,10</u>	<u>109 118 208,34</u>	<u>8 839 494,93</u>	<u>175 483 771,37</u>	<u>122 565 555,95</u>	<u>5 917 677,78</u>	<u>47 000 537,64</u>
CONFERENCE MONDIALE SUR L'EDUCATION POUR TOUS (tableau 10.2)	<u>2 110 781,24</u>	<u>1 248 967,99</u>		<u>3 359 749,23</u>	<u>3 359 749,23</u>		
SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS							
Sommet (tableau 10.3)		2 970 664,04		2 970 664,04	2 885 798,45		84 865,59
Activités de mobilisation (tableau 10.3)		1 835 520,63		1 835 520,63	1 799 550,20		35 970,43
		4 806 184,67		4 806 184,67	4 685 348,65		120 836,02
TOTAL	<u>59 636 849,34</u>	<u>115 173 361,00</u>	<u>8 839 494,93</u>	<u>183 649 705,27</u>	<u>130 610 653,83</u>	<u>5 917 677,78</u>	<u>47 121 373,66</u>

Tableau 10.1

Services d'achat et autres activités : comptes spéciaux
pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1990 a/	Contributions		Total disponible	Dépenses	Montants restitués/ virés	Solde au 31 décembre 1991
		Reçues	Versées d'avance/ annoncées				
Gouvernements et organisations inter-gouvernementales							
AGFUND	81 156,32	(81 156,00)		0,32	0,32		
Afghanistan	16 623,53	62 944,71		79 568,24	62 944,71		16 623,53
Allemagne, République fédérale d' G/	2 365 343,79	1 738 267,52	(45 500,00)	4 058 111,31	2 342 155,57	0,00	1 715 955,74
Argentine	388,38			388,38	142,04		246,34
Australie	186 770,83	120 644,41		307 415,24	117 590,40	499,21	189 325,77
Bangladesh	7 217 513,06	22 870 204,14	520 468,44	30 608 185,64	16 468 768,53	576 670,34	13 562 746,77
Belgique	67 849,23	(77 146,96)		(9 297,73)	(10 468,32)	1 170,59	
Belize	9 979,78	3 041,00		13 020,78	9 624,90		3 395,88
Bénin	644,77	651 757,00	8 316,45	660 718,22	560 503,38		100 214,84
Bhoutan	-	0,20	270 548,72	270 548,92	270 548,92		
Bolivie	176 893,78	257 465,15	1 866,62	436 225,55	152 588,03	3 112,38	280 525,14
Botswana	24 946,67	34 515,19	453,04	59 914,90	29 468,48	5 046,71	25 399,71
Brésil	52 475,16	3 943 302,11		3 995 777,27	3 662 915,85		332 861,42
Burkina Faso	770,21	327 116,00	1 803,99	329 690,20	139 218,90		190 471,30
Burundi	-	5 748,00	200,75	5 948,75	5 271,76		676,99
Cambodge	-	19 536,00		19 536,00			19 536,00
Canada	331 963,13	1 587 486,32	73,42	1 919 522,87	1 801 233,02	13 689,64	104 600,21
Chili		109 671,15		107 206,31	107 206,31	0,00	(107 206,31)
Colombie	79 816,36	246 050,42	13 475,52	339 342,30	247 996,21	0,00	91 346,09
Comores	6 236,42	23 123,01	861,21	30 220,64	9 332,21	6 236,42	14 652,01
Congo		19 588,00			17 250,48	0,00	(17 250,48)
Costa Rica	6 642,28			6 642,28	6 435,56	0,00	206,72
Cuba	9 675,80			9 675,80	0,00	0,00	9 675,80
Danemark	799 838,20	1 595 587,82	10 471,17	2 405 897,19	1 714 075,68	352 941,81	338 879,70
Djibouti	-	47 276,15	18 294,78	65 570,93	65 570,93	0,00	
Dominique	82,38			82,38	3,22	0,00	79,16
Dubaï		1 982,00	616,64		1 675,24	923,40	(2 598,64)
Egypte	7 310,37			7 310,37	0,00	0,00	7 310,37
Equateur	2 585,21	421 873,40	132,04	424 590,65	479 431,44	0,00	(54 840,79)
Etats-Unis d'Amérique	2 041 857,57	2 874 354,37	2 771 410,32	7 687 622,26	7 561 150,14	2 087,81	124 384,31
Ethiopie	337 928,93	1 758 921,09	11 441,72	2 108 291,74	616 946,98	84 202,54	1 407 142,22
Fédération de Russie		1 803 882,00		1 803 882,00	60,00	1 803,822,00	0,00
Finlande	67 485,22	606 501,44		673 986,66	543 889,88	0,00	130 096,78
Fonds de l'OPEP	157 363,50	0,00	(12 922,80)	144 440,70	139 546,21	0,00	4 894,49
France	542 333,84	814 781,34		1 357 115,18	853 709,49	(1 343,87)	504 749,56
Gabon	1 372,90			1 372,90	0,00	0,00	1 372,90
Gambie	18 040,35	363 980,63	27 504,29	409 525,27	392 918,29	0,00	16 606,98
Ghana	1 699 435,71	1 174 347,64		2 873 783,35	1 072 240,30	1 077 759,53	723 783,52
Guatemala	80,56			80,56	0,00	0,00	80,56
Guinée	29 504,21	83 249,57	2 780,06	115 533,84	32 511,76	0,00	83 022,08
Guinée-Bissau	283,96	115 563,00		115 846,96	115 242,04		604,92
Guyana	3 709,48			3 709,48	0,00		3 709,48
Haïti	30 928,45	40 211,00	2 869,25	74 008,70	52 513,46		21 495,24
Honduras	10 941,19			10 941,19		10 941,19	0,00
Inde	260 917,00	522 238,69	306,19	783 461,88	498 139,70	4 371,67	280 950,51
Indonésie	76 602,36	3 713 722,00		3 790 324,36	3 341 132,81	76 602,36	372 589,19
Iran (République islamique d')	6 680,16		5 596,40	12 276,56	0,00	0,00	12 276,56
Iraq	282 105,02			282 105,02	0,00	0,00	282 105,02
Irlande	2 186,45	6 014,00		8 200,45	608,57	2 186,45	5 405,43
Italie	21 789 242,93	5 523 578,42	350 928,67	27 663 750,02	20 442 060,70	(3 188,82)	7 224 878,14

Tableau 10.1 (suite)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1990	Contributions			Total disponible	Dépenses	Montants restitués/ virés	Solde au 31 décembre 1991
		Reçues	Versées d'avance/ annoncées					
Jamahiriya arabe								
libyenne	24 237,33			24 237,33	15 595,46			8 641,87
Jamaïque	15 137,28	500 882,86	250,69	516 270,83	289 005,89	7 408,77		219 856,17
Japon	137 635,68	3 284 167,59	223 821,02	3 645 624,29	2 971 641,45	1 453,88		672 528,96
Kenya	16 591,59	203 983,15	240 574,71	461 149,45	222 317,57	3 430,35		235 401,53
Kiribati	2 325,45			2 325,45	0,00	0,00		2 325,45
Koweït								
		871,62			871,62	0,00		(871,62)
Lesotho	32 689,17	115 036,00	628,59	148 353,76	86 856,24	3 522,12		57 975,40
Libéria	65 545,51			65 545,51	38 542,30			27 003,21
Madagascar	15 453,59	159 670,62	12,65	175 136,86	86 989,65	12 170,22		75 976,99
Malawi	12 394,12	354 161,88	803,72	367 359,72	34 542,88			332 816,84
Mali								
	245 843,52	3 813,35	6 248,88	255 905,75	187 458,17	6 481,85		61 965,73
Maroc	91 612,65		6 648,85	98 261,50	79 193,41	0,00		19 068,09
Mauritanie	7 579,40	14 640,12		22 219,52	12 343,92	0,00		9 875,60
Mexique	2 398,28			2 398,28	0,00	1 330,21		1 068,07
Micronésie (Etats fédérés de)	6 795,35	25 350,22	(4 151,65)	27 993,92	19 882,51	2 726,82		5 384,59
Mozambique								
	25,23	9 950,00		9 975,23	9 802,44	0,00		172,79
Myanmar	1 491 133,50	1 415 176,62	3 130,24	2 906 440,36	2 555 185,63	0,00		354 254,73
Népal	42 110,17	158 566,96	34 689,19	235 366,32	145 468,09	(29 533,43)		119 431,66
Nicaragua	280,61			280,61	0,00	0,00		280,61
Niger				0,00	(677,13)	0,00		677,13
Nigéria								
	5 771 125,40	671 896,14	148 204,80	6 591 226,34	3 817 712,22	400 000,00		2 373 514,12
Norvège	58 126,99	159 201,99	440,22	217 769,20	151 391,69	0,00		66 377,51
Oman	60 436,13	399 546,69	2 598,92	462 581,74	318 519,83	20 855,91		123 206,00
Ouganda	139 048,43	441 740,70		580 789,13	156 550,78			424 238,35
Pakistan	1 911 955,26	4 736 294,64		6 648 249,90	5 310 779,83	23 859,42		1 313 610,65
Panama								
		11 518,00			11 026,03	0,00		(11 026,03)
Papouasie-								
Nouvelle-Guinée								
	10 387,00	42 763,00	186,70	53 336,70	35 544,21	0,00		17 792,49
Paraguay	361,60	31 207,00		31 568,60	30 281,74	0,00		1 286,86
Pays-Bas	106 614,68	3 457 764,48		3 564 379,16	941 302,04	(14 556,47)		2 637 633,59
Pérou	3 385,59		2 588,46	5 974,05	581,01	0,00		5 393,04
Philippines								
	68 510,57	106 650,22	2 049,43	177 210,22	45 572,24	15 337,15		116 300,83
Pologne		50 000,00	3 189,59	53 189,59	53 189,59	0,00		
Portugal	965,55			965,55	250,00	715,55		0,00
République arabe syrienne								
	42 500,00	197 594,00	12 482,26	252 576,26	241 583,51			10 992,75
République centrafricaine								
	1 649,93	126 628,83	4 125,16	132 403,92	96 453,39	0,00		35 950,53
Républie-Unie de Tanzanie								
	848 731,92	4 034 673,38	50 784,82	4 934 190,12	2 819 751,15	19 661,15		2 094 777,82
Roumanie		1 085 642,46		1 085 642,46	1 022 546,27	0,00		63 096,19
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord								
		215 572,57	9 105,52	224 678,09	199 312,76			25 365,33
Rwanda	6 107,21	67 785,57	2 356,90	76 249,68	14 931,06	0,00		61 318,62
Saint-Kitts-et-Nevis	855,66	4 795,00	368,80	6 019,46	5 163,38	856,08		
Sao Tomé-et-Principe								
		102 667,04	1 472,51	104 139,55	97 296,72	0,00		6 842,83
Sénégal		6 837,00		6 837,00	6 825,82	0,00		11,18
Seychelles	5 102,17			5 102,17	0,00	5 102,17		0,00
Sierra Leone	326 661,61	99 163,03	6 192,67	432 017,31	181 076,03	0,00		250 941,28
Somalie	136 627,28	253 903,00	24 016,70	414 546,98	278 897,16	135 649,82		
Sri Lanka								
	14 680,47	15 825,00		30 505,47	12 082,02	0,00		18 423,45
Soudan	1 184 119,27	430 762,01	9 562,69	1 624 443,97	1 162 116,69	(34 293,57)		496 620,85
Suède	76 840,51	1 314 022,32	172 188,13	1 563 050,96	1 358 906,14	84 054,24		120 090,58
Suisse	-	91 093,40	63 476,68	154 570,08	79 303,98			75 266,10
Swaziland	2 273,83			2 273,83	51,19	2 222,64		

Tableau 10.1 (suite)

Donateurs	Solde au 1er janvier 1990	Contributions			Total disponible	Dépenses	Montants restitués/ virés	Solde au 31 décembre 1991
		Reçues	Verseées d'avance/ annoncées					
Thallande	2 955,89	2 598,53		5 554,42	2 426,62		3 127,80	
Tokélaou	-	6 753,00	29 889,30	36 642,30	36 412,19		230,11	
Tunisie	818,27	847,00	2 057,71	3 722,98	763,44		2 959,54	
Turquie	4 474,31	19 813,95		24 288,26	15 594,56	4 474,31	4 219,39	
Vanuatu	1 089,61			1 089,61	53,92	1 035,66		
Viet Nam	93 576,64	128 489,00	3 940,26	226 005,90	199 112,14	0,00	26 893,76	
Yémen b/ Yémen démocratique b/	261 146,33	541 807,29	1,64	802 955,26	477 999,97	0,00	324 955,29	
Zaire	312 547,27	(166 625,52)		145 921,75	118 814,49	0,00	27 107,26	
Zambie	258 675,12	494 333,86		753 008,98	271 312,25	0,00	481 696,73	
Zimbabwe	59 279,55	34 051,00	9 909,53	103 240,08	30 494,67	0,00	72 745,41	
	60 967,99	462 535,06	3 613,15	527 116,14	343 306,56	11 283,11	172 526,47	
Total	52 846 891,92	79 256 643,50	5 039 456,33	137 142 991,75	90 624 463,52	4 702 979,32	41 815 548,91	
Organismes des Nations Unies								
AIEA (Vienne)		186,19		186,19	186,19	0,00	0,00	
Banque mondiale Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (Genève)	2 376,31			2 376,31			2 376,31	
CBSAO	166,62	153 187,26	20 329,04	173 682,92	173 483,80	166,62	32,50	
FAO	940,09			940,09		940,09	0,00	
FENU (New York)	-	13 949,75	241,13	14 190,88	14 190,88		0,00	
FNUAP (New York)	13 825,55		3 166,54	16 992,09	3 253,55	13 634,33	104,21	
Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues	10 012,71	3 271 758,27	1 857 764,20	5 139 535,18	4 918 238,96	888,43	220 407,79	
HCR (Genève)	2 676,51	15 079,83		17 756,34	15 238,74	2 303,29	214,31	
OIT	72 576,90	1 497 696,20	197 896,24	1 768 169,34	1 690 767,07	30 110,72	47 291,55	
OMS	-	23 917,93	7 545,44	31 463,37	31 463,37		0,00	
OPS (Washington)	307 844,00	2 522 816,73	(37 735,92)	2 792 924,81	2 314 069,10	12 716,82	466 138,89	
PAM	-	2 266 972,16	46 561,13	2 313 533,29	2 190 089,23	7 885,69	115 558,37	
PNUD (New York)	3 167,24	18 212,05	87,18	21 466,47	18 299,23		3 167,24	
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	3 013,26	264 293,01	77 929,78	345 236,05	208 639,29	35 199,72	101 397,04	
Unesco	2 172,90	113 101,58	137 890,25	253 164,73	152 112,22	2 172,90	98 879,61	
UNRWA	1 375,83	76 680,40	(920,75)	77 135,48	75 709,79		1 425,69	
	6 644,09	681 856,75	(10 649,51)	677 851,33	677 023,74		827,59	
Total	426 792,01	10 919 708,11	2 300 104,75	13 646 604,87	12 482 765,16	106 018,61	1 057 821,10	
Divers	4 252 384,17	18 941 856,73	1 499 933,85	24 694 174,75	19 458 327,27	1 108 679,85	4 127 167,63	
Total général	57 526 068,10	109 118 208,34	8 839 494,93	175 483 771,37	122 565 555,95	5 917 677,78	47 000 537,64	

a/ Les autres services d'achat, autrefois classés sous la rubrique "entrepôts", ont été regroupés en 1990 sous la rubrique "comptes spéciaux".

b/ Le Yémen et le Yémen démocratique ont fusionné le 22 mai 1990 pour ne plus former qu'un seul Etat, qui est depuis lors représenté comme tel à l'Organisation, sous le nom de "Yémen".

c/ Du fait du rattachement de la République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne, qui a pris effet le 3 octobre 1990, les deux Etats allemands se sont unis pour former un seul Etat souverain. A compter de la date de l'unification, la République fédérale d'Allemagne est désignée à l'ONU sous le nom d'"Allemagne".

Tableau 10.2

Conférence mondiale sur l'éducation pour tous et activités connexes :
comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Gouvernements</u>	<u>Contributions reçues</u>
<u>Gouvernements</u>	
Australie	100 000,00
Etats-Unis d'Amérique	250 000,00
Italie	100 000,00
Japon	250 000,00
Suisse	100 000,00
Total partiel	800 000,00
<u>Organismes des Nations Unies</u>	
PNUD	16 287,99
FNUAP	60 000,00
Banque mondiale	8 000,00
Total partiel	84 287,99
<u>Autres sources</u>	
Banque asiatique de développement	134 000,00
Banque interaméricaine de développement	205 680,00
Instituto Latinoamericano de servicios legales alternativos/Interamerican Foundation	25 000,00
Total partiel	364 680,00
Total général	1 248 967,99
Solde de l'exercice antérieur	2 110 781,24
Total des fonds disponibles	3 359 749,23
Dépenses engagées	3 359 749,23
Solde inutilisé	0,00

Tableau 10.3

Sommet mondial pour les enfants et activités connexes :
comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1991

(récapitulation des opérations de 1990 et 1991)

(En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements	Contributions annoncées	Contributions reçues	
		Sommet	Mobilisation
Albanie	2 000,00		2 000,00
Allemagne, République fédérale d' a/	264 900,66	232 642,66	32 258,00
Arabie saoudite	20 000,00	20 000,00	
Bangladesh	1 522,21	1 522,21	
Barbade	1 996,70	1 996,70	
Bélarus	15 000,0	15 000,0	
Belgique	100 000,00	100 000,00	
Bhoutan	5 000,00	5 000,00	
Brésil	30 000,00	30 000,00	
Cameroun	7 407,40	7 407,40	
Canada	208 333,33	208 333,33	
Chili	5 000,00		5 000,00
Chine	50 000,00	25 000,00	25 000,00
Cuba	4 000,00	4 000,00	
Danemark	87 009,48	87 009,48	
Djibouti	1 000,00	1 000,00	
Dominique	500,00	500,00	
Egypte	50 000,00		0,00
El Salvador	5 000,00	0,00	
Etats-Unis d'Amérique	150 000,00	150 000,00	
Ethiopie	1 000,00	1 000,00	
Fédération de Russie	100 000,00	100 000,00	
Finlande	250 375,56	174 375,56	76 000,00
France	114 503,82	114 503,82	
Gambie	3 000,00	0,00	
Grèce	5 163,08	5 163,08	
Inde	30 000,00	1 000,00	0,00
Indonésie	50 000,00	20 000,00	30 000,00
Irlande	159 270,00	159 270,00	
Italie	250 000,00	150 000,00	100 000,00
Japon	200 000,00	200 000,00	
Jordanie	5 000,00	5 000,00	
Kenya	2 174,00		0,00
Koweït	100 000,00	100 000,00	

Tableau 10.3 (suite)

Gouvernements	Contributions annoncées	Contributions reçues	
		Sommet	Mobilisation
Liban	5 000,00	5 000,00	
Liechtenstein	2 000,00	2 000,00	
Luxembourg	16 046,21		16 046,21
Malaisie	50 000,00	50 000,00	
Maldives	2 000,00	500,00	1 000,00
Mali	57 591,62	57 591,62	
Mexique	75 000,00	75 000,00	
Myanmar	2 318,39	2 318,39	
Népal	1 000,00		1 000,00
Nigéria	50 000,00	50 000,00	
Norvège	96 952,22	96 952,22	
Ouganda	30 000,00		30 000,00
Pakistan	50 079,68	50 079,68	
Pays-Bas	100 000,00	100 000,00	
Philippines	2 500,00	2 500,00	
République de Corée	50 000,00		50 000,00
Roumanie	10 000,00	10 000,00	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	134 615,38	134 615,38	
Saint-Siège	5 000,00		5 000,00
Saint-Vincent-et-Grenadines	1 851,00	0,00	
Sénégal	23 904,38		23 904,38
Singapour	10 000,00	10 000,00	
Soudan	25 000,00	25 000,00	
Sri Lanka	2 500,00	2 500,00	
Suède	200 000,00	200 000,00	
Suisse	50 000,00		50 000,00
Tchad	1 063,83	1 063,83	
Tchécoslovaquie	100 000,00		100 000,00
Thaïlande	2 000,00	2 000,00	
Tunisie	2 000,00	2 000,00	
Turquie	25 000,00	25 000,00	
Ukraine	15 000,00	15 000,00	
Uruguay	1 000,00	0,00	
Venezuela	50 000,00		50 000,00
Yougoslavie	20 000,00		20 000,00
Zaire	50 000,00	50 000,00	
Zimbabwe	50 000,00	50 000,00	
	<u>3 648 578,95</u>	<u>2 938 845,36</u>	<u>617 208,59</u>

Tableau 10.3 (suite)

Gouvernements	Contributions annoncées	Contributions reçues	
		Sommet	Mobilisation
<u>Comités nationaux pour l'UNICEF</u>			
Allemagne, République fédérale d' a/	130 000,00		130 000,00
Autriche	5 504,59		5 504,59
Belgique	10 000,00		10 000,00
Bulgarie	2 475,00		0,00
Canada	50 877,19		50 877,19
Espagne	129 314,07		129 314,07
Etats-Unis d'Amérique	300 000,00		290 000,00
France	49 541,28		49 541,28
Grèce	31 318,68	31 318,68	
Italie	49 195,65		49 195,65
Japon	133 333,33		133 333,33
Luxembourg	2 857,15		2 857,15
Nouvelle-Zélande	1 119,61		1 119,61
Pays-Bas	150 000,00		150 000,00
Pologne	2 500,00		0,00
Portugal	2 501,51		2 501,51
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	114 813,59		114 813,59
Saint-Marin	811,04		811,04
Suède	25 000,00		25 000,00
Suisse	20 000,00		20 000,00
Turquie	25 000,00		25 000,00
Yougoslavie	1 932,22		1 932,22
	<u>1 238 094,91</u>	<u>31 318,68</u>	<u>1 191 801,23</u>
<u>Divers b/</u>			
Arabie saoudite	25 000,00		25 000,00
Congo	810,81		810,81
Etats-Unis d'Amérique	1 200,00	500,00	700,00
Gambie	6 787,67	0,00	
	<u>33 798,48</u>	<u>500,00</u>	<u>26 510,81</u>

Tableau 10.3 (suite)

Gouvernements	Contributions annoncées	Contributions reçues	
		Sommet	Mobilisation
Montant total des contributions annoncées ou reçues	<u>4 920,472,34</u>	2 970 664,04	1 835 520,63
Dépenses engagées		<u>2 885 798,45</u>	<u>1 799 550,20</u>
Solde inutilisé		<u>84 865,59</u>	<u>35 970,43</u>
Budgets approuvés par le Conseil d'administration	<u>5 134 445,00</u>	<u>2 994,762,00</u>	<u>2 139 683,00</u>

a/ Du fait du rattachement de la République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne, qui a pris effet le 3 octobre 1990, les deux Etats allemands se sont unis pour former un seul Etat souverain. A compter de la date de l'unification, la République fédérale d'Allemagne est désignée à l'ONU sous le nom d'"Allemagne".

b/ Contributions reçues de particuliers et d'organisations privées dans les pays indiqués.

Tableau 11

Recettes, dépenses et solde des fonds pour les achats contre
remboursement - dépenses de personnel et dépenses connexes de
l'exercice terminé le 31 décembre 1991

(En dollars des Etats-Unis)

Ressources

Solde au 1er janvier 1990	831 296,37
Fonds reçus	4 040 427,97
Intérêts créditeurs (services d'achat)	1 325 725,23
Total	<u>6 197 449,57</u>

Emplois

Dépenses relatives au personnel	5 230 519,57
Virement au compte de recettes	112 082,21
Total	<u>5 342 601,78</u>
Solde des fonds au 31 décembre 1991	<u><u>854 847,79</u></u>

V. RECAPITULATION DE PRINCIPES COMPTABLES IMPORTANTS

Comptes

1. Jusqu'au 31 décembre 1987, les comptes étaient tenus conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve des ajustements requis par la nature des activités de l'UNICEF.
2. Au cours de sa session ordinaire de 1987, par sa décision 1987/13, le Conseil d'administration a adopté le règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF, conformément à la décision 1986/181 prise le 23 juillet 1986 par le Conseil économique et social et entérinée par l'Assemblée générale dans sa décision 41/461 du 11 décembre 1986.
3. Par sa décision 1987/2, prise à sa session ordinaire de 1987, le Conseil d'administration a décidé qu'à compter du 1er janvier 1988, l'UNICEF commencerait à établir ses rapports financiers sur la base d'un exercice biennal.
4. Depuis le 1er janvier 1988, les comptes sont tenus sur la base d'un exercice biennal, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF.
5. Les contributions reçues de comités nationaux et d'organisations non gouvernementales sont comptabilisées comme recettes sur la base de la gestion, tandis que les fonds supplémentaires et les contributions d'urgence peuvent être comptabilisés dès que l'annonce de contribution faite par un comité national est considérée comme valable. Une annonce de contribution est jugée valable lorsque des fonds ont été recueillis et que le Comité national s'est engagé à verser les fonds à l'UNICEF dans le cadre d'une annonce de contribution.
6. L'unité de compte est le dollar des Etats-Unis. Lorsque des montants sont libellés en d'autres monnaies, ils sont convertis en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux variations du taux de change entre le moment où une opération est passée en écriture et où elle devient effective est comptabilisée comme gain ou perte au change.
7. Périodiquement, les éléments de l'actif et du passif libellés en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis sont évalués à des fins comptables au taux de change en vigueur pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux fluctuations de ces taux est comptabilisée séparément comme gain ou perte dans l'état des recettes et des dépenses. Conformément à la décision 1990/28 du Conseil d'administration de l'UNICEF, les gains ou pertes de change sur le montant des contributions annoncées dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis sont comptabilisés comme majoration ou diminution de ces contributions.
8. Dans le rapport financier et les comptes sont indiqués les recettes et les dépenses, l'actif et le passif de l'UNICEF, y compris ceux de l'opération Cartes de vœux. Les principes selon lesquels les éléments sont regroupés correspondent aux conventions comptables exposées aux paragraphes 9 à 13 ci-après.

9. La période comptable et les comptes de l'opération Cartes de voeux sont fixés sur la base d'un exercice financier prenant fin au 30 avril.

10. Toutefois, aux fins de consolidation uniquement, les états financiers de l'UNICEF comprennent les comptes de l'opération Cartes de voeux arrêtés sur la base de l'année civile, au 31 décembre, en se fondant sur la balance de vérification des comptes de l'opération Cartes de voeux.

11. La balance de vérification des comptes de l'opération Cartes de voeux est comptabilisée sur la base de l'année civile, au 31 décembre, en évaluant les sommes à recevoir, le chiffre des ventes et les profits sur la base des articles livrés aux dépositaires pendant la campagne de vente en cours.

12. Les conséquences financières de la consolidation des comptes de l'opération Cartes de voeux sur la base de l'année civile apparaissent tout particulièrement dans les sommes à recevoir et les profits de l'opération Cartes de voeux.

13. Les transactions interservices entre l'UNICEF et l'opération Cartes de voeux sont éliminées aux fins de la consolidation des comptes

Recettes et dépenses

14. Les recettes comprennent la masse commune des ressources plus les fonds supplémentaires. La masse commune des ressources comprend les contributions volontaires annuelles des gouvernements, les recettes nettes de l'opération Cartes de voeux, les fonds recueillis à des fins générales auprès du public et d'autres recettes. Les fonds supplémentaires sont les contributions volontaires versées à l'UNICEF en cas d'urgence et à des fins déterminées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, dans le cadre des programmes approuvés par le Conseil d'administration de l'UNICEF. Ces contributions à des fins particulières deviennent partie intégrante des recettes de l'UNICEF. Si les donateurs fixent certaines conditions à l'utilisation de leurs contributions, des comptes distincts sont ouverts pour faciliter la comptabilisation et la gestion financière.

15. Les recettes sont comptabilisées sur la base des fonds ou annonces de contributions reçues pour l'exercice en cours. Les annonces de contributions reçues pour les exercices futurs à des fins spécifiées par les donateurs sont considérées comme recettes différées et comptabilisées comme "annoncées et reçues à l'avance" (état II).

16. Les dons en nature, qui sont enregistrés en tant que postes pour mémoire dans les livres comptables, ne font pas partie des recettes de l'UNICEF.

17. L'état des recettes et des dépenses (état I) ne comprend pas les fonds reçus de comptes spéciaux ni les dépenses imputées sur ces comptes, qui apparaissent aux tableaux 10, 10.1, 10.2 et 10.3. Les comptes dont les opérations ne nécessitent pas l'approbation d'engagements par le Conseil d'administration sont considérés comme des comptes spéciaux.

Actif et passif

18. Tous les fonds reçus sont déposés dans des comptes bancaires ouverts au nom de l'UNICEF, y compris les fonds versés à l'UNICEF au titre de comptes spéciaux, et comptabilisés comme disponibilités.
19. Les contributions annoncées mais non versées sont comptabilisées comme sommes à recevoir (voir par. 15 ci-dessus).
20. Avant 1989, certains immeubles acquis par l'UNICEF et considérés comme des immobilisations étaient évalués au prix coûtant, déduction faite de la dépréciation. En 1989, la valeur non amortie des immobilisations de l'UNICEF a été imputée à l'exercice 1988-1989, ce qui a entraîné un amortissement total du compte des immobilisations de l'UNICEF au 31 décembre 1989.
21. Dans le courant de 1990, un fonds des immobilisations a été institué pour améliorer le contrôle des acquisitions futures d'immobilisations par l'UNICEF, principalement des immeubles de bureaux et des logements pour le personnel sur le terrain. Ce fonds des immobilisations a été créé par virement de la masse commune des ressources.
22. Les acquisitions futures d'immobilisations par l'UNICEF seront comprises dans le fonds des immobilisations et, selon que de besoin, des crédits autorisés supplémentaires seront ouverts pour reconstituer ce fonds.
23. Les fournitures destinées aux programmes et entreposées au Centre d'emmagasinement de la Division des fournitures de l'UNICEF à Copenhague sont comptabilisées au coût moyen. Les marchandises en transit au Centre sont évaluées au coût effectif. Les frais de transport des fournitures jusqu'à l'entrepôt sont considérés comme faisant partie intégrante du coût des fournitures. Le montant total représente la valeur des stocks, ajustée pour tenir compte de la somme des écarts entre les coûts moyens et les coûts effectifs.
24. Le stock de matières premières de l'opération Cartes de vœux, les produits en cours de fabrication et les produits finis sont évalués à leur coût standard.
25. Il n'est pas prévu de fonds pour couvrir les prestations versées au personnel au titre du rapatriement, etc., dans les années à venir ou au titre des éventualités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, car des fonds sont prévus à cette fin dans le budget.
26. Une réserve pour assurance de 200 000 dollars a été constituée en novembre 1950 pour couvrir les pertes de fournitures et de matériel destinés aux programmes de l'UNICEF non couvertes par une assurance commerciale. Lorsque des prélèvements sont effectués, cette réserve doit être reconstituée par virement de fonds prélevés sur les recettes pour la maintenir à ce montant autorisé. En 1987, l'UNICEF a décidé d'assurer lui-même ses biens pour une valeur de 100 000 dollars. Il a donc constitué une réserve à partir de ses fonds budgétaires. Ces fonds ont été imputés pour moitié sur le budget de l'exercice biennal 1986-1987 et pour l'autre moitié sur le budget de l'exercice 1988-1989.

ANNEXE I

Renseignements statistiques et autres

La présente annexe comprend les tableaux qui donnent des renseignements statistiques et autres sur les activités de l'UNICEF; ces renseignements ne font pas partie des états financiers et sont communiqués pour information.

Tableaux

1. Etat récapitulatif des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires approuvés en 1990 et 1991 (par région et par type de programme)
2. Tableau récapitulatif des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources approuvés par le Conseil d'administration à ses sessions de 1990 et 1991 (par région et par type de programme)
3. Engagements ayant pris effet en 1990 et 1991 entre les sessions du Conseil d'administration (engagements correspondant à des contributions à des fins spéciales reçues ou annoncées en 1990-1991; ajustements et virements)
4. Tableau récapitulatif des dépenses de 1990 et 1991, par région et par type de programme
5. Dépenses au titre de la coopération, par programme, en 1990 et 1991
6. Etat, au 31 décembre 1991, des fonds provenant des organismes des Nations Unies et utilisés pour financer des programmes approuvés par le Conseil d'administration
7. Assistance financée pendant l'exercice biennal 1990-1991 par le FNUAP par l'intermédiaire de l'UNICEF

Tableau 1

Etat récapitulatif des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires approuvés en 1990 et 1991

(Par région et par type de programme)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique		Asie		Moyen-Orient Afrique du Nord		Amériques et Caraïbes		Interrégional a/		Total		Total	Pourcentage
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991		
Santé	85 364	102 523	79 886	100 942	21 176	19 133	19 515	12 514	4 527	41 588	210 468	276 700	487 168	38
Approvisionnement en eau/ assainissement	39 797	30 984	26 997	71 798	4 392	13 065	1 947	14 291		4 500	73 133	134 638	207 771	13
Nutrition	9 551	2 138	16 293	15 995	980	780	3 489	2 884	3 577	5 132	33 890	26 929	60 819	6
Sécurité alimentaire des ménages	3 620	10 517	1 130	2 106			1 525	84			6 275	12 707	18 982	1
Education	10 012	30 073	12 108	41 524	3 728	9 316	7 419	7 233	15 000		48 267	88 146	136 413	9
Développement du jeune enfant	724	70	689	54 295	1 070		3 009	1 909			5 582	56 274	61 856	1
Organisation et développement communautaires	4 773	3 457	8 267	12 707	216	750	2 289	4 075			15 545	20 989	36 534	3
Services sectoriels, intégrés et urbains	9 406	4 333	477	6 415	1 345	9 532	3 822	881			15 050	21 161	36 211	3
Programmation en faveur des femmes	4 073	2 907	670	23 820	421	1 810	4 901	1 178			10 065	29 715	39 780	2
Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles	7 217	2 458	2 737	6 568	1 050	1 836	5 544	7 329	300	1 294	16 848	19 485	36 333	3
Plaidoyer	6 536	8 331	6 930	5 210	2 215	1 800	4 268	5 437	1 000	1 030	20 949	21 808	42 757	4
Planification et statistiques sociales	18 728	9 042	4 500	4 855	3 153	3 860	6 586	4 172	25	53 049	32 992	74 978	107 970	6
Appui aux programmes		14 315		17 815		1 370		3 840				37 340	37 340	
Secours d'urgence et relèvement	14 372	40 919	11 744	8 353	22 352	72 192	1 068	712	6 793	9 985	56 329	132 161	188 490	10
Réserve non allouée b/		(26)	4 745	216		40	6 000	359	4 677		15 422	589	16 011	3
Total	214 173	262 041	177 173	372 619	62 098	135 484	71 472	66 898	35 899	116 578	560 815	953 620	1 514 435	100
Prélèvement												7 730	7 730	
Solde de programmes approuvés antérieurement											(25 716)	(14 109)	(39 825)	
Total partiel	214 173	262 041	177 173	372 619	62 098	135 484	71 172	66 898	35 899	116 578	535 099	947 241	1 482 340	
Economies et déficit											(148)	346	198	
Ajustements											10 656		10 656	
TOTAL GENERAL											545 607	947 587	1 493 194	

a/ Les chiffres de 1991 comprennent un montant de 2 985 000 dollars pour les pays d'Europe centrale.

b/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

Tableau 2

Etat récapitulatif des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources approuvés par le Conseil d'administration à ses sessions de 1990 et 1991, par région et par type de programme

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique		Asie		Moyen-Orient		Amériques		Interrégional		Total		Total	Pourcentage
	1990	1991	1990	1991	Afrique du Nord	1991	et Caraïbes	1991	1990	1991	1990	1991		
Santé	45 928	65 794	27 409	64 994	18 365	15 075	12 331	4 830	3 000	41 000	107 033	191 693	298 726	32
Approvisionnement en eau/ assainissement	17 804	22 533	15 669	29 500	2 003	6 805	827	290		4 500	36 303	63 628	99 931	11
Nutrition	8 399	900	13 321	8 905	880	490	1 872	1 215	3 479	4 955	27 951	16 465	44 416	5
Sécurité alimentaire des ménages	2 305	8 227	775	1 605			1 393				4 473	9 832	14 305	2
Education	9 362	24 110	6 859	31 165	3 144	7 750	3 570	917	15 000		37 935	63 942	101 877	11
Développement du jeune enfant	724	70	494	54 120	1 070		2 815	1 650			5 103	55 840	60 943	7
Organisation et développement communautaires	3 913		6 707	11 500	198	450	785	1 490			10 603	13 440	24 043	3
Services sectoriels, intégrés et urbains	8 440	3 935		6 380	760	6 040	3 712	800			12 912	17 155	30 067	3
Programmation en faveur des femmes	3 973	2 657	425	21 945	75	1 775	2 742	270			7 215	26 647	33 862	4
Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles	6 118	1 353	370	4 034	486	1 635	574	3 460		900	7 548	11 382	18 930	2
Plaidoyer	6 201	7 949	6 847	5 210	2 038	1 800	3 478	4 922	1 000		19 564	19 881	39 445	4
Planification et statistiques sociales	2 055	8 377	469	4 445	319	3 860	2 146	2 855	25	44 700	5 014	64 237	69 251	8
Appui aux programmes	15 850	14 139	3 951	17 815	2 834	1 370	3 145	3 273			25 780	36 957	62 377	7
Secours d'urgence et relèvement	1 280		2 000								5 978	7 000	12 978	1
Réserve non allouée a/			4 745	216			6 000				10 745	216	10 961	1
Total	131 352	160 044	90 041	261 834	32 172	47 050	45 390	25 972	25 202	103 055	324 157	597 955	922 112	100
Solde de programmes approuvés antérieurement											(25 716)	(14 109)	(39 825)	
Total partiel nouveaux programmes											298 441	583 846	882 287	
Economies et déficit											(148)	346	198	
TOTAL GENERAL											298 293	584 192	882 485	

a/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

Tableau 3

Engagements ayant pris effet en 1990 et 1991 entre les sessions du Conseil d'administration
(engagements correspondant à des contributions à des fins spéciales reçues ou annoncées
en 1990-1991, ajustements et virements)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique		Asie		Moyen-Orient Afrique du Nord		Amériques et Caraïbes		Interrégional a/		Total		Total	Pourcentage
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991		
Santé	39 436	36 728	52 477	35 948	2 811	7 058	9 184	7 684	1 527	588	103 435	85 006	188 441	31
Approvisionnement en eau/ assainissement	21 993	8 451	11 328	42 298	2 389	6 260	1 120	14 001			36 830	71 010	107 840	18
Nutrition	1 152	1 238	2 972	7 090	100	290	1 617	1 669	98	177	5 939	10 464	16 403	3
Sécurité alimentaire des ménages	2 315	2 290	355	501			132	84			1 802	2 875	4 677	1
Éducation	650	5 963	5 249	10 359	584	1 566	3 849	6 316			10 332	24 204	34 536	6
Développement du jeune enfant			195	175			284	259			479	434	913	
Organisation et développement communautaires	1 860	3 457	1 560	1 207	18	300	1 504	2 585			4 942	7 549	12 491	2
Services sectoriels, intégrés et urbains	966	398	477	35	585	3 492	110	81			2 138	4 006	6 144	1
Programme en faveur des femmes Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles	100	250	245	1 875	346	35	2 159	908			2 850	3 068	5 918	1
Plaidoyer	335	382	83		177		790	515		1 030	1 385	1 927	3 312	1
Planification et statistiques sociales	823	665	80	410			1 295	1 317		8 349	2 198	10 741	12 939	2
Appui aux programmes		176						567				743	743	
Secours d'urgence et relèvement	13 092	40 919	9 744	8 353	22 352	72 192	1 068	712	4 095	2 985	50 351	125 161	175 512	29
Réserve non allouée b/		(26)				40		359	4 677		4 677	373	5 050	1
Total	82 821	101 996	87 132	110 785	29 926	88 434	26 082	40 926	10 697	13 523	236 658	355 664	592 322	97
Ajustements	2 713		6 606		30		623		684		10 656	0	10 656	2
Prélèvement												7 730	7 730	1
TOTAL GENERAL	85 534	101 996	93 738	110 785	29 956	88 434	26 705	40 926	11 381	13 523	247 314	363 394	610 708	100

a/ Les chiffres de 1991 comprennent un montant de 2 985 000 dollars pour les pays d'Europe centrale.

b/ Cette assistance ne peut être ventilée entre les catégories ci-dessus.

Tableau 4

Tableau récapitulatif des dépenses de 1990 et 1991, par région et par type de programme

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique		Asie		Moyen-Orient Afrique du Nord		Amériques et Caraïbes		Interrégional a/		Total		Total	Pourcentage
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991		
Santé de l'enfant														
Vaccination	51 135	30 856	71 214	48 670	14 016	10 306	11 263	6 349	1 457	2 238	149 085	98 419	247 504	21
Réhydratation par voie orale	2 809	2 391	2 915	3 328	1 552	1 362	1 378	1 322	621	549	9 275	8 952	18 227	2
Autres programmes	50 715	50 314	24 066	24 442	5 780	6 763	10 073	10 531	1 216	2 945	91 850	94 995	186 845	16
Total partiel, santé de l'enfant	104 659	83 561	98 195	76 440	21 348	18 431	22 714	18 202	3 294	5 732	250 210	202 366	452 576	39
Nutrition et alimentation de l'enfant	13 302	11 187	10 927	12 506	323	209	2 194	2 367	2 354	4 478	29 100	30 747	59 847	5
Approvisionnement en eau/ assainissement	26 554	28 110	43 056	33 802	7 699	6 350	4 753	4 988	334	39	82 396	73 289	155 685	13
Éducation a/	11 567	11 079	34 922	25 998	2 983	3 090	6 483	7 095	1 167	1 111	57 122	48 373	105 495	9
Autres secteurs du programme b/	13 909	9 097	11 971	14 616	2 218	1 936	12 666	12 494	492	707	41 256	38 850	80 106	7
Secours d'urgence c/	18 947	34 799	10 972	15 043	18 389	54 656	212	2 232	619	4 014	49 139	110 744	159 883	14
Planification/plaidoyer/ appui aux programmes	27 492	32 725	22 720	21 272	3 659	5 398	8 915	13 294	12 321	14 033	75 107	86 722	161 829	14
Total	216 430	210 558	232 763	199 677	56 619	90 070	57 937	60 672	20 581	30 114	584 330	591 091	1 175 421	100
Services d'appui aux programmes											84 947	92 222	177 169	
Total de l'assistance Services administratifs											669 277	683 313	1 352 590	
Montants prélevés au titre des programmes											68 652	74 460	143 112	
											(4 045)	(5 984)	(10 029)	
TOTAL DES DEPENSES											733 884	751 789	1 485 673	

a/ Y compris le programme relatif au développement du jeune enfant.

b/ Notamment développement et organisation communautaires, enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et programmes en faveur des femmes.

c/ Les chiffres de 1991 comprennent un montant de 3 357 000 dollars pour les pays d'Europe centrale.

Tableau 5

Dépenses au titre de la coopération, par programme, en 1990 et 1991

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>1988</u>		<u>1989</u>		<u>Total 1988-1989</u>		<u>1990</u>		<u>1991</u>		<u>Total 1990-1991</u>		<u>1990-91 par rapport à 1988-89 Augmentation (diminution)</u>	
	<u>Montant</u>	<u>% du total</u>	<u>Montant</u>	<u>% du total</u>	<u>Montant</u>	<u>% du total</u>	<u>Montant</u>	<u>% du total</u>	<u>Montant</u>	<u>% du total</u>	<u>Montant</u>	<u>% du total</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>
Santé de l'enfant	158 186	40	203 464	41	361 650	40	250 216	43	202 366	34	452 582	39	90 932	36
Nutrition de l'enfant	22 394	6	27 566	6	49 960	6	29 085	5	30 747	5	50 832	5	9 872	34
Approvisionnement en eau/ assainissement	68 456	17	75 693	15	144 149	16	82 396	14	73 289	12	155 685	13	11 536	14
Éducation a/	36 735	9	36 549	7	73 284	8	57 122	10	48 373	8	105 495	9	32 211	56
Autres secteurs du programme b/	29 025	7	34 590	7	63 615	7	41 252	7	38 850	7	80 102	7	16 487	40
Secours d'urgence c/	32 233	8	49 277	10	81 510	9	49 139	8	110 744	19	159 883	14	78 373	159
Planification/plaidoyer/ appui aux programmes	52 490	13	73 983	15	126 473	14	75 120	13	86 722	15	161 842	14	35 369	47
Total	399 519	<u>100</u>	501 122	<u>100</u>	900 641	<u>100</u>	584 330	<u>100</u>	591 091	<u>100</u>	1 175 421	<u>100</u>	274 780	<u>47</u>
Services d'appui aux programmes	67 710		76 485		144 195		84 947		92 222		177 169			
TOTAL DE L'ASSISTANCE	<u>467 229</u>		<u>577 607</u>		<u>1 044 836</u>		<u>669 277</u>		<u>683 313</u>		<u>1 352 590</u>			

a/ Y compris le programme relatif au développement du jeune enfant.

b/ Notamment développement et organisation communautaires, enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et programmes en faveur des femmes.

c/ Les chiffres de 1991 comprennent un montant de 3 357 000 dollars pour les pays d'Europe centrale.

Tableau 6

Etat, au 31 décembre 1991 des fonds provenant des organismes des Nations Unies et utilisés pour financer les programmes approuvés par le Conseil d'administration

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Solde initial</u> 1er janvier 1990	Fonds reçus	Comptes ajustés	Total	Dépenses	Montants retournés/ virés	Solde au 31 décembre 1991
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	267 337,64	6 134 458,90		6 401 796,54	5 374 631,30		1 027 165,24
HCR	(41 469,89)			(41 469,89)	3 761,17		(45 231,06)
FENU	(1 201 472,62)	3 666 713,70		2 265 241,08	2 309 037,18		156 203,90
PNUD	(920 747,72)	391 200,00		(529 547,72)	1 290 434,47		(1 819 982,19)
FNUAP	26 177,04	1 775 000,00		1 801 177,04	3 253 583,52		(1 452 406,48)
Unesco			4 832,00	4 832,00	332,00		4 500,00
Appels de fonds du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	5 000,25		(5 000,25)	0,00	0,00		0,00
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la situation d'urgence en Afrique	553 388,39		168,25	553 556,64	1 210 513,78		(656 957,14)
Bureau du représentant spécial du Secrétaire général au Cambodge	(600 000,00)			(600 000,00)			(600 000,00)
Coordonnateur du Programme d'assistance des Nations Unies concernant l'Afghanistan	3 586 539,79	4 648 962,23		8 235 502,02	6 268 477,37		1 967 024,65
Banque mondiale	(257 754,36)			(257 754,36)	120,82		(257 875,18)
OPS (Washington)		30 000,00		30 000,00	19 240,73		10 759,27
Total	1 416 998,52	16 646 334,83	0,00	18 063 333,35	19 730 132,34	0,00	(1 666 798,99)

Tableau 7

Assistance financée par le FNUAP par l'intermédiaire de l'UNICEF pendant
l'exercice biennal 1990-1991

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Solde inutilisé des engagements au 1er janvier 1990	Nouvelles allocations	Ajustement	Total	Dépenses	Solde inutilisé des engagements au 31 décembre 1991
<u>Afrique</u>						
Mali	2 109	(2 109)		0		0
République centrafricaine	61 318	(50 530)	(10 786)	0		0
Sénégal	34			34	34	0
<u>Asie</u>						
Afghanistan	26 688		(11 076)	15 612	15 612	0
Chine	20 000	(20 000)		0		0
Sri Lanka	11			11	11	0
Total	110 158	(72 639)	(21 862)	15 657	15 657	0

Définition de certains termes employés dans le rapport

AFFECTATION

Fait de limiter à certaines fins, conformément à un accord ou à une mesure administrative, l'utilisation d'un compte ou de son équivalent en éléments d'actif.

AMORTISSEMENT

Ajustement apporté aux comptes pour tenir compte de la perte ou de la dépréciation d'un élément d'actif.

ANNONCE DE CONTRIBUTIONS

Engagement écrit pris par un donateur éventuel de faire à l'UNICEF une contribution volontaire. Un engagement écrit subordonné à l'obtention de l'approbation des organes législatifs du pays en question est considéré comme une annonce de contributions.

BESOINS DE TRESORERIE

Pour couvrir les besoins de trésorerie, les disponibilités en monnaies convertibles de la masse commune des ressources doivent représenter en fin d'exercice 10 % du montant de la masse commune des ressources prévu pour l'exercice suivant.

BUDGET

Plan financier d'exécution des activités proposées pour un exercice donné. Le Conseil d'administration approuve des ouvertures de crédits pour les dépenses de l'UNICEF au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes.

Prévisions de dépenses

Montant estimatif du coût des activités proposées au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes, établi pour présentation au Conseil d'administration de l'UNICEF aux fins de l'approbation des ouvertures de crédits correspondantes.

Prévisions révisées

Montants résultant de l'approbation par le Conseil d'administration d'un projet de "budget additionnel" pour ajuster le budget approuvé précédemment.

Crédits budgétaires

Total des ouvertures de crédits approuvées par le Conseil d'administration pour le budget de l'UNICEF au titre des services administratifs et de l'appui aux programmes sur lequel des engagements de dépenses peuvent être imputés à ces fins à concurrence du montant approuvé.

COMPTABILISATION SUR LA BASE DE L'EXERCICE

Fait de rattacher les recettes ou les dépenses à l'exercice comptable qui les a vu naître, quand bien même le paiement ou la recette effectifs auraient lieu au cours d'un autre exercice comptable.

COMPTES SPECIAUX

Fonds acceptés par l'UNICEF principalement pour couvrir le coût des achats remboursables de fournitures et de services effectués par l'UNICEF pour le compte de tiers. Entrent aussi dans cette catégorie les fonds offerts par des donateurs au titre du programme de formation d'administrateurs auxiliaires, ainsi que les dépenses expressément approuvées par le Conseil, comme les coûts afférant au Sommet mondial pour les enfants et à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. Ces fonds ne sont pas inclus dans les recettes de l'UNICEF : aux fins de la comptabilité et de l'établissement des rapports, ces fonds sont donc comptabilisés à part et distingués des fonds qui font partie des recettes et qui servent à financer les programmes approuvés par le Conseil.

COMPTES VERIFIES

Etats financiers de l'organisation pour un exercice donné ou à une date donnée, vérifiés par les commissaires aux comptes (Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies).

CONTRIBUTIONS A DES FINS SPECIALES

Les recommandations concernant les programmes dépassent souvent le montant de l'assistance qui peut être financée au moyen de la masse commune des ressources. Les recommandations sont approuvées par le Conseil d'administration comme pouvant être financées à l'aide de contributions supplémentaires (ou de contributions affectées à des fins déterminées) faites par des donateurs.

CONTRIBUTIONS A RECEVOIR

Contributions qui ont été annoncées à l'UNICEF mais qui ne seront versées que plus tard.

CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Sommes déduites du traitement brut d'un fonctionnaire pour tenir lieu d'impôt sur le revenu.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Contributions à l'UNICEF offertes et acceptées sans référence à un barème établi par un organe délibérant des Nations Unies.

DEPENSES

Fait d'effectuer un versement en espèces ou de contracter une obligation afin de donner effet à un engagement approuvé. Les dépenses au titre des programmes qui sont comptabilisées sur la base des faits générateurs, correspondent à l'apport effectif de l'UNICEF durant la période considérée sous forme de fournitures, de matériel, ou de services.

DEPENSES ENGAGEES

Engagement financier s'inscrivant au passif des ressources de l'exercice en cours.

DISPONIBILITES

Montant global de toutes les disponibilités de l'organisation sous forme d'espèces (pièces et billets), de chèques et de soldes en comptes courants, en comptes à vue, en comptes d'épargne et en dépôts porteurs d'intérêts.

Disponible en transit

Fonds en cours de virement d'un compte bancaire de l'UNICEF à un autre à un moment donné.

Disponible en banque

Montant total détenu dans des comptes bancaires de l'UNICEF et attesté par les livrets de comptes de l'UNICEF pour répondre aux besoins opérationnels.

Disponible dans des comptes porteurs d'intérêts

Fonds disponibles à court terme en sus des fonds nécessaires aux besoins immédiats, placés dans des comptes de dépôt à terme porteurs d'intérêts dont ils peuvent être retirés selon les besoins.

Encaisse (également dénommé "petite caisse")

Sommes détenues en espèces par les fonctionnaires autorisés pour leur permettre d'effectuer de petits paiements pour le compte de l'organisation.

EXERCICE FINANCIER

Période de fonctionnement de l'organisation correspondant à deux ans et sur laquelle portent les états financiers.

MATERIEL NON CONSOMPTIBLE

Matériel dont la durée de vie utile est supérieure à celle d'un exercice comptable et dont il est tenu inventaire.

MONNAIE LOCALE

Monnaie du pays ou de la région, dans laquelle sont tenus les comptes financiers locaux relatifs à une activité donnée et/ou dans laquelle s'effectuent les opérations financières locales.

MONNAIES NON LIBREMENT UTILISABLES PAR L'UNICEF

Monnaies dont l'utilisation (notamment quant à leur cessibilité et à leur convertibilité) est limitée par les règlements de change ou par la volonté du donateur. En l'absence de limitations de ce genre, les monnaies sont considérées par l'UNICEF comme étant librement utilisables.

POLITIQUE DE TRESORERIE

En raison de la nature de l'exécution des programmes et des mouvements de trésorerie de l'UNICEF, des déséquilibres à court terme peuvent se produire de temps en temps entre les décaissements et les encaissements de la masse commune des ressources. La politique de trésorerie de l'UNICEF permet de compenser ces déséquilibres passagers par des réserves d'un montant équivalent à la moitié au plus du solde des fonds supplémentaires.

RECETTES

Fonds reçus ou annonces fermes de contributions faites au cours d'un exercice et venant s'ajouter aux ressources dont dispose l'UNICEF pour exécuter les programmes approuvés.

Les recettes de l'UNICEF sont comptabilisées sur la base des fonds reçus ou des contributions annoncées pour l'exercice en cours. Les fonds qui les composent sont classés sous deux rubriques : masse commune des ressources et f nds supplémentaires.

Recettes comptabilisées d'avance

Fonds reçus ou contributions annoncées et enregistrées comme à recevoir au titre d'exercices financiers à venir et qui, pour cette raison, ne sont pas portés au crédit du compte de recettes de l'exercice sur lequel porte le rapport.

Recettes : masse commune des ressources

Recettes non affectées à des fins spéciales. Y sont comprises les recettes provenant des contributions volontaires annuelles des gouvernements, les recettes nettes de l'opération Cartes de vœux, le produit des collectes de fonds organisées auprès du public et certaines autres recettes (ou recettes accessoires).

Recettes : autres recettes

Egalement désignées sous le nom de recettes accessoires pour la masse commune des ressources.

Il s'agit des recettes autres que celles provenant des contributions volontaires et les recettes nettes de l'opération Cartes de vœux.

Recettes : fonds supplémentaires

Contributions à des fins spéciales versées au titre des programmes approuvés par le Conseil d'administration de l'UNICEF, venant en sus de la masse commune des ressources et qui servent elles aussi à financer l'exécution des programmes de l'UNICEF.

Ces recettes se composent de fonds versés à l'UNICEF par des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des organismes des Nations Unies et affectés expressément à des fins déterminées.

REGLEMENT FINANCIER

Jusqu'au 31 décembre 1987, les comptes étaient tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve des ajustements requis par la nature des activités de l'UNICEF. Depuis le 1er janvier 1988, les comptes sont tenus conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF.

RESERVE POUR ASSURANCE

Une réserve pour assurance de 200 000 dollars a été constituée en novembre 1950 par le Conseil d'administration lorsque l'UNICEF a décidé d'être son propre assureur pour remplacer les fournitures perdues. On reconstitue ensuite cette réserve chaque année par virement de fonds prélevés sur les recettes de l'UNICEF pour la maintenir à son montant de 200 000 dollars. L'UNICEF est également dotée d'une réserve pour assurance aux tiers de 100 000 dollars.

SERVICES D'ACHAT

L'UNICEF aide les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales agissant en faveur de l'enfance en se chargeant, sur demande et contre remboursement, d'effectuer pour eux des achats de biens et de services. L'UNICEF ajoute au coût de ces biens et services une faible commission pour couvrir le coût des dépenses supplémentaires d'administration et d'établissement des documents nécessaires (voir comptes spéciaux).

SOLDE DU FONDS

Valeur globale nette de l'UNICEF (solde net représentant l'excédent du total de l'actif sur le total du passif). Il s'agit des fonds pouvant être prélevés sur la masse commune des ressources pour financer l'exécution de programmes, des fonds supplémentaires et des fonds pouvant être affectés à l'achat d'immobilisations.

SOLDE INUTILISE

Part des engagements budgétaires non dépensés en fin d'année. Le solde non dépensé en fin d'exercice est annulé et signalé au Conseil d'administration.

STOCKS

Valeur des fournitures et du matériel destinés aux programmes et possédés par l'organisation, ainsi que des matériaux de l'opération Cartes de voeux à la fin d'un exercice financier.

TABLEAU

Analyse explicative ou d'appui accompagnant les états financiers.

TAUX DE CHANGE

Les comptes de l'UNICEF sont tenus et libellés en dollars des Etats-Unis. Les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU sont utilisés pour comptabiliser les opérations du Fonds et convertir en dollars des Etats-Unis les comptes libellés dans d'autres monnaies.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何 获取 联合国 出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
